



HAL
open science

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement

Jacques Allégret

► **To cite this version:**

Jacques Allégret. Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement : 2ème partie, Culture architecturale. [Rapport de recherche] 0896/94, Groupe de recherche et d'étude sur la socialisation de l'architecture (GRESA); Ecole d'Architecture Paris-Villemin; CAUE. 1994, pp. 143. hal-03099701

HAL Id: hal-03099701

<https://hal.science/hal-03099701>

Submitted on 6 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

896

Ministère de l'Équipement, des Transports et du Tourisme et les Conseils
d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Ain, des Alpes Maritimes,
des Côtes d'Armor, de l'Hérault, de l'Isère, de la Moselle, de la Nièvre et du
Rhône

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de
l'Environnement

- I - Évolution des caractéristiques et des pratiques 1980 à 1990
- II - Culture architecturale

2ème partie

Jacques ALLEGRET

GRESA-EAPV - 11 quai Malaquais - 75006 PARIS

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement
2ème partie - CULTURE ARCHITECTURALE

Erratum

- Page 1 – Date d'achèvement de la recherche : juillet 1994
- Page 11 – § 2, ligne 4 : ma mère
- Page 16 – Tableau ligne 2, colonne 1987 % : Ensemble du personnel 100,0 %
- Page 17 – Ligne 2 : Elle résulte aussi
- Page 19 – § 1, ligne 5 : les publications
– § 2, ligne 1 : administrés
- Page 23 – Avant dernier §, dernière ligne : jamais eu d'emploi
- Page 27 – ligne 4 : **75,0 %** sont nés en province
- Page 30 – Tableau dernière ligne, dernière colonne **95,0 %**
- Page 42 – § 4, ligne 1 : histoire de l'art et de l'architecture
- Page 43 – § 3, ligne 2 : va en décroissant
– § 3, lignes 4 et 5 : ... sauf pour **deux d'entre eux**, faisant leurs études à paris, qui découvrent **respectivement** la « gauche prolétarienne » et la « **ligue communiste révolutionnaire** »
- Page 48 – § 2, ligne 2 : on rencontre en effet...
- Page 56 – § 5, ligne 3 : S. ABDULAC
- Page 66 – Avant-dernier §, avant-dernière ligne : LECOY
- Page 78 – § 2, ligne 2 : tels
- Page 81 – § 3, ligne 4 : choisis
- Page 84 – § 4, ligne 4 : inversions
- Page 85 – Avant-dernier §, ligne 5 : PFALZGRAF
- Page 90 – § 5, dernière ligne : utilité
- Page 93 – Dernier §, ligne 1 : clarifiée
- Page 94 – § 1, ligne 2 : intégrés, au moins, ils ...
- Page 96 – ligne 1 : J. CONVERT
- Page 98 – § 5, ligne 3 : qui manient le langage...
- Page 105 – § 3, ligne 1 : permettent
- Page 106 – § 2, ligne 6 : le **PLI**
– § 3, ligne 7 : fréquentations
- Page 112 – § 3, ligne 2 : « désintéressés »
– § 4, ligne 5 : affectés
- Page 114 – § 4, ligne 6 : de celui des amateurs
- Page 117 – § 3, ligne 2 : déployée
- Page 118 – Dernier §, ligne 6 : réactivée

Page 119 – § 1, ligne 6 : populaire

Page 121 – § 4, ligne 1 : (Confer...

Page 128 – § 3, ligne 5 : investis

Page 135 – CARDON Alain : Hérault

Précisions

Page 14, § 2 – Nous évoquons ici le cofinancement de la recherche. Par convention le Bureau de la Recherche Architecturale a contribué au financement de la seconde partie de la recherche pour un montant de 100.000 F. sous réserve du financement pour un montant égal de la première partie par des C.A.U.E. Les huit C.A.U.E. qui ont apporté leur contribution par souscription auprès d'un mandataire commun, le C.A.U.E. de la Nièvre, furent les C.A.U.E. de l'Ain, des Alpes Maritimes, des Côtes d'Armor, de l'Hérault, de l'Isère, de la Moselle, de la Nièvre et du Rhône. Pour mémoire, ces huit C.A.U.E. participent d'un groupe plus large qui fut à l'initiative des rencontres « Territoires et enseignement », rencontres jusqu'alors centrées sur le développement des coopérations entre les C.A.U.E. et les écoles d'architecture, sur l'observation de l'évolution des pratiques des C.A.U.E. et sur la clarification des activités de Conseil et de l'aide à la décision publique.

Page 19 – Parmi les publications des C.A.U.E. analysées nous avons fait une place prépondérante à la revue « l'Écho des C.A.U.E. ». Il faut avoir à l'esprit que cette revue créée en 1978 a cessé de paraître en décembre 1986. Ainsi, l'image qui ressort de cette analyse présente l'intérêt de rendre compte d'une période particulièrement pionnière et effervescente pour le mouvement des C.A.U.E. Cette image fut pour la période plus récente complétée par les résultats de la première partie de notre recherche et par nos interviews. Ces interviews ont été réalisés entre janvier 1992 et juillet 1994.

Page 53, § 2 – Nous évoquons sans commentaire « des équipes de préfiguration ». Pour un lecteur non averti il est nécessaire de préciser qu'il s'agissait de quelques architectes, recrutés par la direction de l'architecture alors rattachée au ministère de la culture. Ces architectes avaient pour mission d'expérimenter et de préfigurer ce que pourraient être et ce que pourraient faire les C.A.U.E. avant même qu'ils soient institués.

Ministère de l'Équipement, des Transports et du Tourisme et les Conseils
d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Ain, des Alpes Maritimes,
des Côtes d'Armor, de l'Hérault, de l'Isère, de la Moselle, de la Nièvre et du
Rhône

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement

- I - Évolution des caractéristiques et des pratiques 1980 à 1990
- II - Culture architecturale

2ème partie

Jacques ALLEGRET

GRESA-EAPV - 11 quai Malaquais - 75006 PARIS

Ministère de l'Équipement, des Transports et du Tourisme

École d'Architecture Paris-Villemin
Établissement public créé par décret N° 79-1077

GRESA
Groupe de Recherche sur la Socialisation de l'Architecture

Rapport de recherche

Ministère de l'Équipement, des Transports et du Tourisme

Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme

Sous-direction des Enseignements et des Professions

Bureau de la Recherche Architecturale

Convention n° 84 185, notifiée le 16-09-91

Le présent rapport constitue le rapport final d'une recherche remise au Bureau de la Recherche Architecturale en exécution du programme général de recherche mené par le Ministère de l'Équipement, du Logement et des Transports avec le Ministère de la Recherche et de la Technologie.

Les jugements et opinions émis par les responsables de la recherche n'engagent que leurs auteurs.

Responsable scientifique : Jacques Allégret

Juillet 1995

Sommaire

« Pour moi l'architecture ne devrait être qu'un art de nécessité et de logique car la beauté du monument est dans sa parfaite adaptation aux besoins qui l'ont fait naître »

Émile ZOLA, 1895

« La vanité nerveuse, la vaine nervosité qui pousse chaque architecte à faire autre chose que le voisin étaient inconnues aux vieux maîtres. La tradition avait fixé les formes. Ce n'étaient pas les formes qui modifiaient la tradition. Mais les vieux maîtres ne respectaient pas la tradition en aveugles, et à tout prix.

De nouveaux besoins, de nouveaux problèmes, de nouvelles techniques venaient briser les règles et renouveler les formes. Mais les hommes de chaque temps étaient d'accord avec l'architecture de ce temps. Chaque maison neuve plaisait à tout le monde. Aujourd'hui la plupart des maisons ne plaisent qu'à deux personnes : au propriétaire et à l'architecte.

La maison doit plaire à tout le monde. C'est ce qui la distingue de l'œuvre d'art, qui n'est obligée de plaire à personne. L'œuvre d'art est l'affaire privée de l'artiste. La maison n'est pas une affaire privée. L'œuvre d'art est mise au monde sans que personne ne sente le besoin. La maison répond à un besoin. L'artiste n'est responsable envers personne. L'architecte est responsable envers tout le monde. L'œuvre d'art est par essence révolutionnaire, la maison est conservatrice. L'œuvre d'art pense à l'avenir, la maison au présent. Nous aimons tous notre commodité. Nous détestons celui qui nous arrache à notre commodité et vient troubler notre bien-être. C'est pourquoi nous aimons la maison et détestons l'art. Mais alors la maison ne serait pas une œuvre d'art ? L'architecture ne serait pas un art ? Oui, c'est ainsi. Il n'y a qu'une faible partie du travail de l'architecte qui soit du domaine des Beaux-Arts : le tombeau et le monument commémoratif. Tout le reste, tout ce qui est utile, tout ce qui répond à un besoin, doit être retranché de l'art. »

Adolf LOOS, 1910

Sommaire

I.- Introduction	5
1.1.- La constitution d'une culture professionnelle	6
1.2.- Les éléments d'une culture professionnelle	9
1.3.- La culture architecturale dominante	13
1.4.- Les C.A.U.E. et leurs architectes	14
1.5.- Conduite de la recherche	18
II.- Les grands déterminants culturels et les facteurs d'orientation vers les C.A.U.E.	21
2.1.- L'origine sociale et géographique des architectes travaillant en C.A.U.E.	21
2.1.1. Démocratisation de l'accès aux études d'architecture	22
2.1.2. Les architectes des C.A.U.E., enfants de cette démocratisation et de la province	26
2.1.3. Mobilité sociale intergénérationnelle	29
2.2.- Mobilité géographique	29
2.3.- L'âge et le sexe	32
2.4.- Les études secondaires	34
2.5.- Les études d'architecture	35
2.5.1. L'orientation	36
2.5.2. La durée des études et le travail salarié	37
2.5.3. Forme et contenu des études	37
2.6.- Les formations complémentaires	44
2.7.- Les primes trajectoires	46
2.8.- L'interpellation idéologique	47
2.9.- L'entrée en C.A.U.E.	50
III.- Les C.A.U.E., un mouvement qui socialise et acculture ses membres	53
3.1.- <i>L'Echo</i> des C.A.U.E. : objectif et matérialité	55
3.2.- Le débat doctrinal	60
3.2.1. Une approche « amont » globale	61
3.2.2. De l'utopie pédagogique à la communication finalisée	66
3.2.3. Une sensibilité de gauche	72
3.2.4. Une stratégie de réconciliation	84
3.3.- L'épisode Ateliers Publics	90

IV.- Les C.A.U.E. une pratique qui oriente et consolide une professionnalité singulière	103
4.1.- Le cadre institutionnel	103
4.2.- Les conditions matérielles et intellectuelles du travail	107
4.3.- Le couple offre et demande de services	110
4.4.- Professionnalité et propriétés de position	114
V.- CONCLUSION	117
Annexe 1 - Modèle idéal typique de la culture architecturale dominante	121
Annexe 2 - Sommaire de la première partie de la recherche : C.A.U.E. - Évolution des caractéristiques et pratiques 1980-1990	131
Annexe 3 - Index des architectes interviewés	135
Annexe 4 - Index des personnels des C.A.U.E. auteurs d'articles dans la revue <i>L'Écho des C.A.U.E.</i>	137

Culture architecturale des C.A.U.E.

I.- INTRODUCTION

Nous nous proposons de rechercher comment la culture professionnelle d'un sous-ensemble d'architectes, ceux qui travaillent dans les C.A.U.E. (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement), se caractérise et se différencie relativement à la culture professionnelle dominante des architectes.

Par le jeu des échanges et des rapports de domination, certaines idées et valeurs se mondialisent. Inversement s'approfondissent des différences propres à des sous-ensembles géographiques, linguistiques, économiques et professionnels. A l'intérieur même d'un ensemble professionnel, tel que celui des architectes, tandis que des modèles, véhiculés par des revues ou des institutions comme l'U.I.A. (Union Internationale des Architectes) se généralisent, d'autres éléments de culture se différencient et s'affinent en fonction des pratiques diversifiées dans lesquelles sont engagés les professionnels.

Pour comprendre la formation et les limites des différenciations culturelles, il faut savoir les effets de domination qu'imposent les institutions religieuses, politiques, professionnelles, familiales, etc. et le rôle qu'elles jouent dans le rejet ou l'intégration de l'innovation. Dans leur fonction régulatrice, ces institutions font parfois place à l'innovation et à la marginalité non sans les avoir ignorées ou combattues. Combat au demeurant souvent engagé et gagné avant même l'apparition de son objet car l'institution est comme l'idéologie « Toujours déjà là » y compris dans la tête de ceux qui prétendent lui échapper.

Dans le cas qui nous occupe, on peut tenir les C.A.U.E., en raison de leur objet, de leur statut et des conditions de leur création, comme le lieu de pratiques instituant ouvrant aux architectes l'opportunité d'une différenciation culturelle. Mais on doit aussi apprécier leur marginalité et leur domination car le nombre des architectes engagés dans cette structure est très faible. Il ne représente, et encore avec des degrés divers d'implication, que 2,5 % de l'effectif total des architectes.

1.1.- La constitution d'une culture professionnelle

Nous devons porter une certaine attention aux modalités de la transmission culturelle. En effet, P. BOURDIEU et M. de SAINT MARTIN, dans *L'Anatomie du Goût*, observaient que l'on n'acquiert pas la même aisance, la même grâce, dans certaines maîtrises culturelles (celle des vins et des fromages en l'occurrence) selon que cette maîtrise est redevable d'une longue familiarité, celle de la table familiale et de ses commentaires, ou de la fréquentation tardive et besogneuse de cours du soir municipaux sur la façon d'assembler les vins. Ceci ne condamne pas, bien sûr, les effets structurants d'un apprentissage scolaire des classifications canoniques des œuvres d'art.

Contrairement aux cultures ethniques ou nationales, ou encore aux cultures de classe, qui sont principalement inculquées dès la prime enfance par le milieu social d'origine, les cultures professionnelles sont complémentaires acquises dans les systèmes de formation puis dans la pratique professionnelle.

Les deux modes de transmission culturelle qui viennent d'être distingués, l'inculcation et l'acquisition doivent être entendus en termes de prévalence. En effet, si la transmission culturelle par le milieu familial et social d'origine procède plutôt de l'inculcation, inconsciente et passive, plus ou moins renforcée par l'affectivité des rapports, elle n'exclut pas un certain travail individuel de résistance, de négociation et d'acquisition. Ceci explique, entre autres, les différences observées chez les individus sortis du même moule. De même, si la culture professionnelle procède plutôt de l'acquisition volontaire et consciente, on ne saurait négliger l'importance des effets d'inculcation produits par les systèmes scolaires et les milieux professionnels, par leurs rythmes, rites, jargon et postures.

A chaque niveau, familial, social, scolaire, professionnel, d'intégration d'éléments culturels, correspondent des contenus différents et des modes de transmission appropriés. L'intégration d'un élément culturel nouveau, qu'il soit de l'ordre des idéologies, des doctrines, des connaissances, des savoir-être ou des savoir-faire, sera facilitée par sa compatibilité avec les éléments déjà intériorisés ou incorporés. Dans le cas contraire, le récepteur rejettera cet élément nouveau, l'intégrera imparfaitement ou devra produire un travail d'ajustement.

Ainsi et pour cette raison, on observe chez certains étudiants en architecture, originaires de milieux populaires, une certaine difficulté à entrer dans l'univers de la gratuité esthétique.

« J'avais fait des fenêtres à petit bois, ce que les gens aiment, et le prof m'a dit " ça va pas la tête ", ça fait deux années que je redouble mon certificat d'archi. Je ne comprends pas ce qu'ils veulent, je vais laisser tomber. » (interview d'étudiant 2^{ème} année – 1985 – fils de petit paysan breton – Bac B)

« Nous on est du bâtiment et je trouve que nos profs se foutent de la construction, de l'économie, du travail sur les chantiers. On devrait calpiner les parpaings pour ne pas avoir à les casser, c'est pas rationnel » (interview d'étudiant 4^{ème} année – 1985 – fils de maçon portugais - salarié + 5 ans)

Inversement, des étudiants ayant reçu de leur famille ou des médias une représentation très artistique de la profession d'architecte, calent devant certains enseignements ou en réfutent l'utilité.

« Je ne suis pas venu ici pour faire des maths et de la physique qui ne servent à rien, dont les archi et les profs d'archi ne se servent pas. Même en bachotant et en pompant, je risque de louper mon D.E.F.A. à cause de ces conneries. » (interview d'étudiant 2^{ème} année – 1985 – fils d'architecte – Bac A)

Vers la fin des études, au seuil de l'entrée dans la vie professionnelle, un autre type de déconvenue se fait jour, du moins chez ceux des étudiants qui ont bien, voire trop bien, intégré les valeurs inculquées dans les écoles d'architecture. L'analyse des rapports de stages obligatoires, surtout de ceux des étudiants pour qui le stage a représenté le premier contact avec la réalité de la profession, en atteste.

« Contrairement à ce qui s'enseigne ici, les architectes consacrent peu à la conception. Ils passent 90% de leur temps à chercher des affaires, à négocier avec leurs clients, leurs B.E.T., leurs entreprises, à remplir des paperasses pour les assurances, à gérer leur personnel et parfois à suivre leurs chantiers. Il y a un énorme décalage entre l'enseignement et la réalité de l'exercice professionnel. Devant cette dernière, nous sommes complètement démunis. » (extrait rapport de stage – 1993 – en agence moyenne d'Ile-de-France – étudiant diplômable).

On voit donc que la culture professionnelle va se constituer par strates, avec intégration successive, d'expériences et d'éléments nouveaux, intégration plus ou moins réussie selon la compatibilité et cohérence de ces expériences et éléments avec les acquis antérieurs.

La caractérisation et la compréhension de la culture architecturale qui serait propre aux architectes travaillant en C.A.U.E. suppose donc que l'on considère les apports effectués dans chacune de ces strates, ainsi que le travail d'ajustement continûment à l'œuvre pour rendre les nouveaux apports compatibles avec les précédents.

Ensuite, il nous importera de comprendre comment cette culture va se différencier relativement à celle du groupe professionnel dominant, celui des architectes libéraux. Cette différenciation va s'accuser à l'occasion de la pratique en C.A.U.E. Mais elle s'esquisse probablement bien avant. En effet les architectes qui intègrent les C.A.U.E. le font, certes en réponse à une opportunité, mais aussi en réponse à des dispositions, pour ne pas dire des déterminations, qui renvoient à leur milieu social d'origine, à des prédispositions intellectuelles ou à des engagements idéologiques pré-professionnels.

« Mes parents, fonctionnaires, ayant à connaître des avantages de la fonction publique et du marasme des professions libérales, ont toujours valorisé l'emploi dans l'administration. Ils m'auraient préféré, je crois, postier qu'architecte. A tout prendre, ils sont plus rassurés de me savoir salarié que libéral. Je ne crois pas que cela m'ait influencé, mais sait-on jamais. » (interview 1993 – architecte permanent en C.A.U.E. depuis 6 ans)

« Pour une femme ayant des enfants, l'emploi salarié autorise une vie plus régulière. J'ai des copines en libéral, je ne sais comment elles peuvent réserver un peu d'espace à leur vie familiale, à l'éducation des enfants. » (interview – 1993 – architecte-directrice d'un C.A.U.E. depuis 11 ans)

« Mon père, bien que non architecte, nous faisait visiter de l'architecture presque tous les dimanches et en vacances. C'était son truc, l'architecture ancienne. Peut-être aurait-il voulu être architecte. Toujours est-il que je me suis retrouvé en archi. Mais mon ego ne devait pas être très développé et, dès la moitié de mes études, je me suis plus

intéressé à l'urbanisme et au social qu'à l'archi, je veux dire qu'aux projets et autres prouesses individuelles. Je me suis inscrit à Vincennes pour y trouver ce dont on parlait peu à l'école. Après, c'est dans la foulée que j'ai cherché du travail comme urbaniste communal et finalement en C.A.U.E. J'aurais pu faire architecte urbaniste d'état, mais je ne connaissais pas, à l'époque, l'existence de cette filière. » (interview – 1992 – architecte-urbaniste-directeur de C.A.U.E. depuis 9 ans)

« On peut d'ailleurs légitimement s'interroger sur les influences qui ont précédé cette activité professionnelle : est-on arrivé là par hasard ? N'y a-t-il pas dans le choix même de ce type d'activité une prise de position sur un rôle social ? La formation et l'éducation ne sont-elles pas à la base du choix entre une carrière libérale possible et cette forme de service public ? N'y a-t-il pas déjà là une attitude qui a à voir avec la morale ? » (2^{ème} rencontre « Territoires et enseignement » Les métiers de l'aide à la décision publique - Débat sur l'Éthique et la Déontologie - Henri LEPESQ - Directeur du C.A.U.E. des Côtes d'Armor)

On repère déjà dans ces propos quelques prédispositions familiales, quelques effets de rôle et statut (sexe), quelques répulsions ou attirances, quelques engagements moraux qui, avant même la confrontation à la pratique du travail en C.A.U.E. et aux effets de socialisation de ce milieu, marquent et expliquent une distance au modèle culturel dominant, celui de l'exercice libéral. Mais, avant d'examiner quels sont les traits principaux de ce modèle dominant, voyons quels sont les ingrédients d'une culture professionnelle et plus particulièrement de celle des architectes.

1.2.- Les éléments d'une culture professionnelle

Une réflexion sur les éléments constitutifs d'une culture professionnelle et sur les moments de leur assimilation est une nécessité de méthode, un préalable à l'enquête et à l'observation. En effet, d'une part cette culture n'est pas saisissable globalement et, d'autre part, certains de ses éléments, incorporés, intériorisés, naturalisés, ne vont pas se livrer immédiatement. Il faudra bien souvent pressentir leurs modes d'intégration ainsi que leur forme de récurrence ou manifestation pour avoir quelques chances de les apercevoir. Une culture professionnelle est constituée sur un fond d'éléments très généraux redevables au milieu national et social de son origine et transmis d'abord par la famille et

les familiers puis, ou parallèlement, par les systèmes d'enseignement jusqu'à la fin des études secondaires. Ceci doit être examiné sans négliger l'influence de l'environnement géographique (parisien ou provincial), des camarades d'école, des médias, des voyages et des résidences de vacances. Ces dernières, souvent accompagnées de situations affectives particulières (maison de grand-parents, premières amours, etc...) sont des moments privilégiés d'intégration de sensations fortes et durables en matière de préférences musicales, littéraires, paysagères, olfactives, etc...

« *Je suis un urbain, je déteste la campagne* » (G.L. Architecte, fils d'un petit industriel parisien du XX^{ème} arrondissement, ancien élève du lycée Voltaire)

De ce premier ensemble, généralement cohérent, on tiendra des goûts et des dégoûts, une compétence linguistique, un niveau de culture générale, des orientations idéologiques (ou une révolte, souvent superficielle et passagère, contre celles-ci) des attitudes ou postures (façon de se tenir, de se vêtir, de poser sa voix, etc..) et, plus généralement un savoir-être social. On postule la relative cohérence des éléments de ce premier ensemble car on fréquente plutôt les établissements scolaires attenants à son milieu social, lequel valorise généralement les mêmes catégories de consommation télévisuelle, culturelles, sportives, etc... Cette généralité ne doit pas cependant nous faire négliger les exceptions. Celles-ci peuvent tenir à la mobilité résidentielle qui fera résider, un temps, un jeune cadre dans une banlieue ouvrière, ou à la mobilité professionnelle qui conduira hors de son pays d'origine aussi bien un diplomate qu'un travailleur émigré. Ces déplacements peuvent être source d'incohérence entre les vecteurs de transmission culturelle, incohérence qui produisent, selon les cas, des effets d'acculturation enrichissants ou déstructurants.

Déjà, pendant cette période d'adolescence, des éléments de culture professionnelle peuvent être transmis s'il se trouve dans la parenté ou les proches des initiateurs communicatifs. Dans certains cas, la reproduction va de soi et s'inaugure par une familiarisation précoce à la profession : son jargon, ses postures, ses instances, ses stratégies, ses croyances, ses saints et ses hérétiques.

« *Mon père était architecte et ne fréquentait que des architectes. A table, j'étais saoulé d'architecture, disons surtout d'anecdotes sur les uns et les*

autres, leurs magouilles. » (interview réalisée par un étudiant de l'E.A.P.V.)

Pour cet architecte, la formation professionnelle scolaire sera surtout instrumentale (apprendre à dessiner, structurer sa culture) et légitimante. L'insertion professionnelle ensuite ne posera pas de problème, ne suscitera pas d'angoisse. Mais la présence d'un professionnel dans sa parenté ne permet pas toujours d'accéder à cette maîtrise précoce. Elle peut même rebuter.

« Je suis fils d'architecte, mais jamais mon père ne parlait de son travail. Tout juste je le voyais exposer des châssis au soleil pour reproduire des plans et la buanderie gardait une odeur d'ammoniaque. C'était la crise dans l'entre-deux guerres, il n'y avait pas de fric à la maison, me mère, je crois, tapait ses devis et son courrier. Bref, je ne sais comment, j'ai fini par devenir architecte... peut-être pour relever le gant. » (interview réalisée par un étudiant de l'E.A.P.V.)

Pour ce dernier et pour les autres, actuellement la majorité, car la reproduction de la profession d'architecte s'est considérablement élargie, c'est dans l'enseignement et la pratique que seront acquis les savoirs, savoir-être et savoir-faire constitutifs de la professionnalité.

L'architecte cependant, dans son discours oral ou écrit, ne nous restituera que peu de choses permettant de caractériser les éléments constitutifs de sa culture technique et historique. (C.F. la recherche de F. ABALLEA et I. BENJAMIN - « Évolution de la professionnalité des architectes », in *Recherche Sociale* n° 113 et 114)

A cela nous proposerons deux explications. Premièrement, l'architecte a plus d'intérêt à exposer ce qu'il pense que ce qu'il sait. Ceci tient, sans doute, à une propension « à la prise de position » qui serait précisément l'un des traits de sa culture professionnelle. Deuxièmement, l'architecte aurait quelque peine à restituer ce qu'il sait tant la profession et son système d'enseignement dévalorisent certains savoirs explicitement exposés au profit de ceux véhiculés et inculqués sur un mode implicite. Ici règne une sur-valorisation de l'intuition, de la sensibilité, de l'imagination créative, comme si ces aptitudes pouvaient se déployer sans mémoire ni références. Seuls les architectes des Monuments historiques, observait R. MOULIN (in *Les Architectes* - Calmann-Lévy, 1973) savent et osent exposer une expertise spécifique en évoquant par exemple quel type d'ardoise peut résister au bec des corbeaux.

Aussi, pour saisir les éléments constitutifs de la culture professionnelle acquise dans les formations spécifiques et dans la pratique, le questionnaire et l'interview, cependant nécessaires pour situer socialement les personnes, leur échelle de valeurs et leurs engagements doctrinaux ne suffisent pas. Il faut aussi connaître les contenus et les modalités de l'enseignement ; analyser les productions qui informent sur les savoirs convoqués ; observer les lieux et conditions du travail ; retracer les trajectoires qui rendent compte des propriétés de position (être membre de...) des stratégies et du capital social culturel ou économique mobilisé dans leur accomplissement.

Ainsi on observera que telle ou telle école, malgré l'imposition d'un programme pédagogique national, achemine plus régulièrement vers telle ou telle destinée professionnelle. On observera que telle ou telle pratique de décoration, réhabilitation, construction neuve, réponse à des concours, art urbain, etc... mobilise un registre de savoir particulier. Ceci n'est pas indifférent quand on sait que les architectes, malgré une pétition de principe selon laquelle ils se revendiquent généralistes, sont, en terme de pourcentage de chiffre d'affaire, généralement spécialisés dans un segment particulier du marché. On observera aussi que les conditions de travail, seul ou en association, induisent ou non une division du travail et des responsabilités (recherche des affaires, conception, mise au point, suivi des chantiers) ; que l'environnement dans le travail (équipe pluridisciplinaire, avec urbanistes, ingénieurs, économistes en bâtiment, etc...) concourt à un enrichissement culturel mais aussi à une certaine spécialisation ; que le niveau d'équipement matériel de l'agence (reproduction, informatique, documentation, atelier de maquette, etc...) influent sur la façon de penser et d'élaborer l'architecture. On observera enfin que les propriétés de position (membre d'un comité de rédaction de revue, d'une société savante, d'un groupe d'avant-garde, d'une compagnie, etc...) emportent la fréquentation d'un univers d'idées particulières et crée des obligations dans la nature et la facture des productions. Il s'agit là de tenir son rang en adoptant un comportement attendu.

En terme de méthode et, s'agissant de qualifier la culture architecturale des architectes travaillant en C.A.U.E., ce sont donc, au côté des caractéristiques tenues de leur milieu social d'origine, autant de dimensions qu'il nous faudra observer et instruire.

1.3.- La culture architecturale dominante

Dans un milieu agité par la concurrence et les oppositions doctrinales où chacun s'emploie à produire de la différence et à construire sa différence, son écriture, sa signature et éventuellement sa notoriété, on ne s'attend pas à voir reconnue et admise l'idée d'une culture dominante. Celle-ci nous apparaît cependant dans les attitudes, actes, écrits et prises de position, quand ceux-là même qui les expriment tentent de s'en démarquer, puisque ce jeu de démarcation est, entre autres, l'une des composantes de cette culture.

Aussi, pour dépasser ces « coquetteries » ou ces réelles oppositions doctrinales, consubstantielles à la vie d'un champ de producteurs symboliques où la lutte des idées et la concurrence économique sont au principe de la reproduction du champ, il faut considérer les déterminants structurels d'où va sourdre cette culture dominante.

Il faut aussi, sachant la complexité de la réalité empirique, accepter l'idée que la représentation de cette culture reste à l'état d'un modèle idéal-typique WEBERIEN, modèle qui n'est pas une description de la réalité mais un instrument pour la comparaison et la compréhension.

Dans cet esprit, la culture dominante d'une profession serait constituée d'un ensemble d'éléments pratiques, normatifs et idéologiques, imposés par le groupe professionnel qui domine le champ de production considéré, en raison de son succès économique réel ou escompté et en raison de sa maîtrise des instances professionnelles. Celles-ci sont : de reproduction et de légitimation (les systèmes de formation) ; de régulation (des syndicats, mutuelles, organisations corporatistes) ; de diffusion et de consécration (les revues, publications et expositions, les sociétés savantes, les académies ou instituts). Dans le cas de la profession d'architecte, et singulièrement depuis deux décennies, l'institution « concours » joue un rôle important dans le registre de la légitimation, de la régulation et de la consécration. Ceci explique l'intérêt que porte le groupe professionnel dominant à contrôler le déroulement des concours d'architecture et à pénétrer les jurys et les instances qui promeuvent ces concours.

L'esquisse, caricaturale et discutable, du modèle idéal-typique de la culture architecturale dominante est produit en annexe 1 du présent rapport. En effet, ce modèle, outil actif de notre recherche, ne peut rester dans la sphère de

l'implicite. Il importe que nos lecteurs puissent le connaître et éventuellement le discuter.

1.4.- Les C.A.U.E. et leurs architectes

Cette recherche, sur la culture architecturale des C.A.U.E. ou – plus précisément – sur la culture spécifique et le métier des architectes travaillant en C.A.U.E., constitue la deuxième partie d'un ensemble cofinancé par huit C.A.U.E. et par le Bureau de la Recherche Architecturale.

La première partie de cet ensemble, achevée en avril 1993, portait sur l'évolution des caractéristiques et des pratiques des C.A.U.E. entre 1980 et 1990. C'est par ce premier travail que nous avons approfondi notre connaissance du mouvement (au double sens du terme) des C.A.U.E. Pour qui ne connaît pas cette institution et qui ne disposerait pas de la première partie de cette recherche (C.F. Annexe 2 - sommaire de la première partie) nous proposons un bref rappel.

Les C.A.U.E. sont des associations, de type loi de 1901, qui furent instituées par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977. « Article 6. Il est créé, dans chaque département, un organisme dit "Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement"... »

Ces associations sont administrées par un Conseil obligatoirement composé de 22 membres délibératifs dont : 6 représentants des collectivités locales (désignés par le Conseil général et parmi lesquelles est choisi le Président) ; 4 représentants de l'État (l'Architecte des Bâtiments de France, le Directeur départemental de l'Équipement, le Directeur départemental de l'Agriculture, l'Inspecteur d'Académie) ; 4 représentants des professions concernées ; 2 personnes qualifiées (nommés par le Préfet) ; 6 membres élus par et parmi l'Assemblée générale.

Les ressources des C.A.U.E. comprennent, entre autre, les moyens financiers mis à leur disposition par l'État et les collectivités locales, le montant des cotisations versées ainsi que les contributions qui leur seraient apportées. De fait, depuis le 13 mai 1982, l'essentiel des ressources des C.A.U.E. sont constituées par le produit d'une taxe départementale, dont l'assiette, très conjoncturelle, est liée au dynamisme de la construction. Il en résulte des grandes variations du produit de la taxe (de 1 à 10) selon les départements et la chute de cette dernière en période de basse conjoncture. Ces écarts et fluctuations expliquent que certains C.A.U.E. recherchent, pour accroître ou

maintenir leur potentiel de travail, face à une demande croissante, des ressources complémentaires pour l'accomplissement de missions ou de travaux qui débordent le cadre ordinaire du conseil gratuit. En effet, certaines des missions assignées aux C.A.U.E. supposent, avant la formulation d'un conseil, des études complexes, des analyses de sites, des comparaisons de scénarios, des évaluations financières et vérifications de faisabilité.

Les missions assignées aux C.A.U.E. par la loi de 1977, complétée par le décret N° 86 984 du 19 août 1986, sont ainsi décrites :

Art. 7.- Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Il contribue directement ou indirectement à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.

Il fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre.

Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement peut déléguer ses missions aux services d'assistance architecturale fonctionnant exclusivement dans le cadre des parcs naturels régionaux.

Les interventions du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement sont gratuites.

La première phase de cette recherche a montré l'importance croissante prise, depuis la décentralisation des compétences, par la quatrième mission, l'assistance aux collectivités locales, assistance qui prend le plus souvent la forme d'une assistance à la maîtrise d'ouvrage, d'une aide à la décision publique. Au-delà de la qualification initiale d'architecte, cette assistance mobilise de plus en plus des expertises dans les domaines de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement. En fonction de cette demande croissante, les architectes exposent soit des formations complémentaires, soit une expérience acquise sur le terrain. Mais assez souvent, et en fonction de leurs moyens, les

C.A.U.E. ont ajusté la composition de leurs équipes techniques en recrutant des urbanistes, des environnementalistes et des paysagistes. C'est notamment ce que montre le tableau ci-après qui examine l'évolution de la structure des personnels entre 1987 et 1993.

Structure du Personnel - Évolution 1987-1993

	1987		1993	
	N	%	N	%
C.A.U.E. en activité	87	100,0	86	
Ensemble du personnel	932	11,0	1043	100,0
Dont Architectes de formation initiale	643	69,0	640	61,0
Dont femmes architectes	116	18,0	139	21,7
Directeurs (% sur l'ensemble du personnel)	87	9,3	86	8,2
Dont Architectes				
(% sur l'ensemble des Directeurs)	65	74,7	66	76,7
Dont femmes architectes	14	21,5	13	19,7
Equipe administrative et de service (secrétariat, informatique, documentation, relations publiques, comptabilité)	168	18,0	211	20,2
Equipe technique (emploi égal ou supérieur ou 1/2 temps)	211	22,6	348	33,4
Dont Urbanistes (non architectes)	19	9,0	21	6,0
Dont Paysagistes	30	14,2	55	15,8
Dont Ingénieurs et Techniciens de l'environnement	6	2,8	20	5,7
Dont Sciences humaines et juridiques	15	7,1	9	2,6
Dont Divers (graphistes, coloristes, maquettistes, photo, audio-visuel)	29	13,7	67	19,3
Dont Architectes	112	53,1	176	50,6
Dont femmes architectes	32	28,6	51	29,0
Architectes conseillers (Ex consultants des D.D.E; employés au maximum à 1/5 de temps)	466	50,0	398	38,2
Dont femmes architectes	70	15,0	75	18,8

Source : Annuaire des C.A.U.E. édité par la fédération sur la base des informations fournies par les C.A.U.E.

Nota : Certains % se rapportent à l'ensemble du personnel, d'autres signalés par « dont » se rapportent à la catégorie considérée

La fiabilité des nombres et des intitulés n'est pas absolue, mais suffisante pour apprécier la tendance.

– La proportion d'architectes employés dans les C.A.U.E. passe de 69,0 % à 61,0 % au bénéfice d'autres qualifications ou expertises.

– Cette diversification dans les formations initiales ne procède pas principalement du gonflement des équipes administratives dont la croissance est relativement faible – 18,0 % à 20,2 % – mais résulte d'une part de la croissance des équipes techniques quasi permanente – 22,6 % à 33,4 % – et, d'autre part, de la réduction du pourcentage des architectes conseillers à temps très partiel (moins 1/5 de temps) qui passe de 50,0 % à 38,2.

Cette réduction, au demeurant, ne procède pas seulement d'une volonté de diversification face à la demande des collectivités locales. Elle résulte ainsi, pour partie, du désengagement de l'État qui, jusqu'à une certaine époque, rémunérait ces conseillers, anciens consultants auprès des D.D.E. et pour partie d'une reconversion de certains conseillers ayant un exercice libéral par ailleurs, en salariés permanents de C.A.U.E.

– Cette diversification ne s'opère pas au profit des Urbanistes qui chutent de 9.0 à 6.0 %, sans doute en raison du nombre croissant d'architectes qui exposent une double formation, Architectes-Urbanistes.

– En revanche cette diversification s'accuse au profit des paysagistes et environnementalistes qui passent respectivement de 14,2 à 15,8 % et de 2,8 à 5,7 %. Ceci s'explique dans une large mesure par la faible occurrence (spécificité et longueur des études) de double formation.

– On observe aussi, en réponse notamment aux exigences médiatiques et éditoriales des C.A.U.E. à une augmentation du nombre des maquettistes, graphistes, photographes et techniciens de l'Audiovisuel dont le pourcentage passe de 13,7 à 19,3 %. Ainsi des personnels de formation particulières viennent progressivement remplacer les architectes qui ont longtemps joué les polyvalents.

– Inversement, un phénomène nous surprend la baisse relative et absolue du nombre des personnels des équipes techniques de formation initiale géographes, sociologues, ethnologues juristes, économistes, etc.

Cette désaffection des sciences humaines est-elle liée à l'inadaptation de leurs prestations face à la demande ? Est-elle liée à un effet de mode plus général ? Est-elle liée à un effet de substitution qui porterait les architectes à remplacer les sociologues, les urbanistes à remplacer les économistes et juristes et les environnementalistes, les géographes ? Cette dernière hypothèse en forme d'interrogation est peut-être la bonne tant la pratique interdisciplinaire sur un objet comme l'espace concourt aux transferts de qualification voire à la perte d'identité professionnelle. Après 10 ou 12 ans de pratique en C.A.U.E., un architecte est-il encore et encore seulement un architecte ?

Il résulte de cette rapide analyse que la proportion des architectes en C.A.U.E. est légèrement décroissante, de 69.0 % à 61 % et que le nombre et la proportion des architectes conseillers à temps très partiel et généralement

libéraux par ailleurs baisse considérablement de 50,0 à 38,2% au profit de leur intégration comme quasi-permanent ou permanents.

Ces différents mouvements ne s'accompagnent pas d'une féminisation croissante très sensible des architectes en C.A.U.E. car celle-ci était déjà très forte dès 1987.

C'est en référence à cette structure des emplois et à son évolution que nous avons sélectionné les quarante architectes interviewés pour cette recherche. Cette sélection qui doit aussi à l'état de notre réseau de relation ne prétend pas à la représentativité statistique. Elle vise à entendre un nombre significatif d'architectes appartenant aux principales et différentes catégories d'emplois et d'implication, à savoir :

10 architectes directeurs de C.A.U.E. dont 5 femmes.

15 architectes chargés de mission à quasi plein temps dont 5 femmes

15 architectes conseillers à temps très partiel et généralement engagés parallèlement dans une pratique libérale, dont 1 femme. (C.F. liste en annexe 3).

1.5.- Conduite de la recherche

Notre recherche se propose d'examiner l'importance des différents facteurs que, par hypothèse, nous avons estimés actifs dans l'orientation vers un emploi dans les C.A.U.E., dans la constitution d'une professionnalité et d'une culture spécifique puis dans l'adoption de positions idéologiques particulières.

Au titre des facteurs d'orientation professionnelle, nous procéderons à une analyse comparative, avec d'autres catégories d'architectes. De plus, dans la recherche explicative sur ces orientations, nous ferons place à l'examen de l'état du marché et des débats qui, dans le milieu des architectes, ont pu déterminer ou influencer les choix.

Ensuite, au titre des facteurs contributifs à la constitution d'une professionnalité et d'une culture propre aux architectes travaillant en C.A.U.E., nous examinerons les effets de socialisation imputables aux publications et débats du mouvement des C.A.U.E. et ceux imputables à la pratique quotidienne. De ce dernier point de vue, on tiendra compte des conditions de l'accomplissement des missions institutionnelles, des modulations de

l'évolution résultant de l'ajustement entre l'offre et la demande de services et des conditions même du travail (locaux, équipement, moyens financiers, interdisciplinarité, réseau de partenaires, interdiction de maîtrise d'œuvre, etc.). Cette partie du travail sera informée par l'analyse des productions dont témoignent la publication et rapports d'activité des C.A.U.E. mais aussi d'une observation participative facilitée par notre implication dans des coopérations, dites de « pratique opérationnelle expérimentale », convenues entre notre école et des C.A.U.E. (C.F. Actes des rencontres « Territoires et Enseignement » du 29 novembre 1993 et rapport sur « Les métiers de l'aide à la décision publique dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement : Perspectives et Formations » - Jacques ALLÉGRET, novembre 1993).

Enfin, par l'analyse des quarante entretiens que nous avons administré à des architectes de C.A.U.E., nous tenterons de dégager les principales positions idéologiques ou doctrinales que ces derniers ont pu construire pour donner sens à leur pratique et se situer vis-à-vis des autres.

II.- LES GRANDS DÉTERMINANTS CULTURELS ET LES FACTEURS D'ORIENTATION VERS LES C.A.U.E.

L'idée qu'une certaine détermination sociale pèse sur nos destinées est assez insupportable aux intellectuels qui croient en leur libre arbitre et qui s'emploient à l'activer. Cependant, tous les faits de la vie quotidienne, statistiquement observés, attestent de certaines régularités de comportement qu'il s'agisse des engagements scolaires, matrimoniaux, professionnels, etc. ou qu'il s'agisse des consommations culturelles, alimentaires, etc.

Aussi, comme nous l'avons déjà fait pour d'autres catégories d'architectes, les communaux, les agréés, les candidats aux albums de la jeune architecture, les candidats aux stages d'insertion professionnelle, nous allons une nouvelle fois affronter la répulsion que suscite l'idée d'un déterminisme social et comparer l'origine familiale des architectes en C.A.U.E. à celle de l'ensemble des diplômés et à celle de quelques unes des sous-catégories précitées.

Mais, pour faire leur part à d'autres facteurs d'orientation, nous ne négligerons pas l'effet d'engagements qui se fonderaient sur des choix éthiques, idéologiques ou politiques susceptibles de rendre compte d'une orientation finale. Nous pensons ici aux idées circulant dans la profession et ses écoles dans les années 1970, idées qui valorisaient la pratique architecturale publique ou parapublique. Toutefois il fallait que ces idées soient émises et trouvent des oreilles prédisposées à les entendre, ce qui nous renvoie finalement au social.

2.1.- L'origine sociale et géographique des architectes travaillant en C.A.U.E.

Il ne s'agit pas ici de vérifier une nouvelle fois ce que GOBELOT, BOURDIEUX, PASSERON, BODELOT et ESTABLET ont largement établi sur les mécanismes généraux de la reproduction sociale, mais de voir comment elle s'affine dans un groupe professionnel particulier et comment cet

affinement contribue à une bonne adéquation à « l'emploi » en terme d'acceptation, d'efficacité et de plaisir.

2.1.1. Démocratisation de l'accès aux études d'architecture

En raison du déverrouillage du *numerus clausus* à l'entrée des écoles, avec la réforme d'André MALRAUX en 1968 et en raison surtout de l'évolution générale de la structure sociale, on observe une incontestable démocratisation de la base de recrutement des architectes.

Il y a vingt ans, R. MOULIN (*in* « Les Architectes », R. MOULIN, A. GROS, J. LAUTMAN, J.-P. MARTINON, D. SCHNAPPER, Calman-Levy, 1973) observait que la profession d'architecte se présentait comme une profession refuge honorable pour les enfants de la bourgeoisie et comme une profession accessible aux enfants des classes moyennes en quête d'ascension sociale.

L'accentuation de ce dernier mouvement, celui de l'accession des enfants des classes moyennes à la profession d'architecte, mouvement qui, comme la féminisation de la profession, n'ira pas sans conséquences sur les modes d'exercices, sur la pratique et sur la production architecturale, est très lisible sur le tableau figurant, en pourcentage, l'évolution comparée de l'origine sociale des architectes.

Structure comparée en % des populations actives et de l'origine sociale des diplômés en architecture

	Ensemble de la population active			Architectes diplômés			(4) A.J.A.	(5) Com.	(6) CAUE
	1954	1968	1982	(1) 1964	(2) 1974	(3) 1980			
A) Industriels et gros commerçants	1,4	1,4	1,3	15,3	13,4	11,9	11,0	11,0	12,0
B) Exp. Agricoles, Pêcheurs, Artisans, Petits commerçants	31,1	20,2	13,0	8,8	8,8	9,0	8,2	10,0	25,9
C) Professions libérales dont artistes	0,8	0,9	1,0	30,9	27,1	23,4	15,4	12,0	13,7
D) Professeurs, Hauts fonctionnaires et cadres supérieurs	2,4	4,2	7,1	28,1	32,8	22,9	40,4	36,0	24,4
E) Professions intermédiaires dont clergé et contremaîtres	7,3	12,3	17,1	10,9	12,3	14,7	21,2	26,0	15,8
F) Employés, personnel de service Armée et Police	17,9	22,1	27,0	3,7	3,5	13,1	21,2	26,0	8,2
G) Ouvriers dont ouvriers agricoles	39,1	38,9	33,5	1,8	1,9	5,0	3,8	5,0	

Travailleurs indépendants et patrons (A+B+C)	33,3	22,5	15,3	55,5	49,3	44,3	34,6	33,0	51,6
Groupe socioprofessionnel à capital économique et culturel élevé (A+C+D)	4,6	6,5	9,2	74,3	73,3	58,2	66,8	59,0	50,1
Classes moyennes (B+E+F)	56,3	54,6	57,3	23,4	24,6	36,8	29,4	36,0	49,9

Sources :

- Ensemble de la population active : INSEE
- 1-2 : Diplômés en Architecture 1964 et 1974 - B. LAMY et M. ROBIROSA in « Évolution de la Profession d'Architecte - CSU/INSEE, 1975.
- 3 : Diplômés en Architecture 1980/81 (sans l'ESA et l'ENSAIS) - DAU - Bureau des statistiques.
- 4 : Origine sociale des candidats aux Albums de la Jeune Architecture - GRESA 1991 - « Offre et demande de nouvelles compétences ».
- 5 : Origine sociale des Architectes communaux - GRESA 1985.
- 6 : Notre échantillon - de 40 architectes des C.A.U.E.

Ce tableau montre tout d'abord l'évolution de la structure par groupes socioprofessionnels de la population active. Entre 1954 et 1982, on constate une grande stabilité du pourcentage relatif du Groupe des Patrons de l'industrie (+ de 10 salariés) et des gros commerçants. Nous disons bien du pourcentage relatif car, dans le même temps, la population française a augmenté, la proportion des actifs a diminué (allongement de la promesse de vie et de la scolarité ; croissance du nombre des retraités et de celui des chômeurs n'ayant jamais eu d'emplois).

Pendant cette même période, le pourcentage des exploitants agricoles, des patrons pêcheurs, des artisans et des petits commerçants s'écroule passant de 31,1 à 13,0 %.

Le groupe socioprofessionnel des artistes et professions libérales reste assez stable : 0,8 à 1,0 %, tandis que celui des cadres supérieurs, des professeurs et hauts fonctionnaires augmente considérablement : 2,4 à 7,1 %. Dans le même sens du développement du salariat dans le secteur tertiaire, on constate la croissance également considérable de la proportion du groupe des professions intermédiaires : 7,3 à 17,1 % et de celui des employés : 17,9 à 27 %. En compensation, le pourcentage des ouvriers agricoles et d'industrie diminue, passant de 39,1 % en 1954 à 33,5 % en 1982.

Ce mouvement qui affecte les statuts (de 66,7 % de salariés à 84,7 %, souvent recrutés, après une scolarité plus longue et selon des modalités plus sophistiquées) se traduit par une augmentation générale du capital culturel.

Ainsi, non seulement en qualité (les Patrons de l'industrie et du commerce, les professionnels libéraux et les cadres supérieurs sont aujourd'hui presque tous détenteurs de diplômes à Bac plus cinq ans) mais, en pourcentage, les groupes socioprofessionnels à fort capital économique, culturel et relationnel augmentent, passant de 4,6 à 9,2 %.

Parallèlement, la proportion des actifs assimilables aux classes moyennes reste assez stable : 56,3 à 57,3 mais avec une évolution qualitative en terme de formation puisque cet ensemble perd un grand nombre d'agriculteurs et de petits commerçants au profit des professions intermédiaires, des cadres moyens et des employés.

En relation avec ce mouvement général des structures socioprofessionnelles de la population française, voyons comment a évolué le recrutement des architectes en ayant à l'esprit qu'un étudiant diplômé en 1974 et né aux environs de 1947/50, donc dans une France que représente la structure des actifs du recensement de 1954 et que, pendant la durée de ses études, il est soutenu par une famille décrite par la structure des actifs en 1968.

Globalement, on constate que la fonction de refuge de la profession d'architecte pour les enfants des travailleurs indépendants de la bourgeoisie (gros patrons de l'industrie et du commerce ainsi que professions libérales) s'actualise moins bien puisque, à relative stabilité de structure (A+C) 2,2 en 1954 contre 2,3 en 1982, le pourcentage des diplômés issus de ces milieux diminue. 46,2 % en 1964 contre 35,3 % en 1980.

La diminution de la reproduction de la profession d'architecte par la bourgeoisie est encore plus accusée si l'on considère la fraction salariée de

cette bourgeoisie représentée par les professeurs, les hauts fonctionnaires et les cadres supérieurs.

Ici, alors que la base de recrutement augmente, passant de 2,4 à 7,1 % de la population, la proportion de diplômés architectes issue de ces milieux diminue passant de 28,1 à 22,9 %.

Inversement, ce qui atteste bien à la fois de la démocratisation de la société et celle du recrutement des architectes, les classes moyennes qui représentaient 56,3 % de la société en 1954 et fournissait il y a quarante ans 23,4 % des architectes, promouvaient avec la même base il y a douze ans 36,8 % de la profession.

On peut, pour expliquer cette observation, faire l'hypothèse que la bourgeoisie, bien informée de la crise économique et de la dévalorisation d'une profession qui s'est ouverte, oriente ses enfants vers d'autres destinées ; tandis que les classes moyennes, moins bien informées ou considérant toujours la profession d'architecte comme une promotion sociale, laisse ses enfants tenter leur chance.

On notera que, dans une moindre mesure, cette démocratisation bénéficie également aux enfants de la classe ouvrière qui représentait 39,1 % de la population en 1954 et fournissaient seulement 1,8 % des architectes alors que, dans les années 1980, avec une base rétrécie à 33,5 %, celle-ci fournit 5,0 % des diplômés.

La transformation de la base sociale de recrutement des architectes, sauf effet de recyclage que produit l'enseignement et la promotion sociale (tentative d'alignement sur les valeurs et mode de vie du groupe de référence), doit entraîner une légère évolution du « fond » culturel de la profession. En effet, bien que l'origine bourgeoise des architectes demeure majoritaire – 58,2 % des diplômés sont encore issus de ce groupe en 1982, contre 74,3 % en 1964 –, on peut s'attendre au transfert dans la profession de certaines valeurs portées par les classes moyennes dont l'expérience reste assez marquée par l'univers de l'urgence et de la nécessité.

Ainsi, la prédisposition à la gratuité formelle et la posture de l'architecte artiste pourraient, si les procédures de concours et les mass-media ne venaient les entretenir et les réactiver, faire place, très progressivement, à une plus grande attention, dans le milieu des architectes, aux problèmes de l'économie, de la solidité et de l'usage (C.F. entretien avec A. SARFATI - CREE N° 257 de

janvier 94, p. 45). Ce déplacement culturel possible vers ces valeurs triviales pourrait également être renforcé par la féminisation de la profession qui passe de 2,7 % de femmes architectes en 1964 à 6,5 % en 1974 et 33,1 % en 1982. Cela, en raison du fait que les femmes sont, quelle que soit leur origine sociale, plus sensibles aux préoccupations quotidiennes de l'économie et de la commodité.

2.1.2. Les architectes des C.A.U.E., enfants de cette démocratisation et de la province

L'autre effet de cette transformation de la structure sociale, accompagnée d'un développement du salariat et d'une démocratisation du recrutement des architectes, portera sur l'élargissement des modes d'exercice et sur la valorisation des emplois salariés, notamment de la fonction publique et parapublique.

A partir de ces préalables, nous pouvons reprendre l'analyse des structures comparées pour voir si et en quoi les quarante architectes de C.A.U.E. diplômés massivement entre les années 1975 et 1985, diffèrent, par leurs origines sociales, de la structure de l'ensemble des diplômés de 1980, de celle des architectes communaux diplômés pour 1/4 avant 1968 et pour 3/4 immédiatement après, et enfin de celle des architectes candidats aux Albums de la Jeune Architecture diplômés après 1980. Selon nos hypothèses, il devrait y avoir beaucoup de traits communs entre l'origine sociale des architectes communaux et celle des C.A.U.E. et de grandes différences entre ces derniers et les candidats aux Albums dont nous faisons un groupe témoin reproduisant au plus près l'origine sociale et la culture des architectes traditionnels dominant la profession. En effet, concourir pour les albums de la jeune architecture est devenu l'une des stratégies contemporaines d'accès à la commande et à l'exercice libéral.

Dans tous les cas figurant dans les colonnes 3, 4, 5 et 6, on ne constate pas de différences très sensibles sur la ligne des architectes originaires du milieu des industriels et gros commerçants.

Sur la ligne B, en revanche, celles des exploitants agricoles, des artisans et des petits commerçants, on constate un faible score des candidats aux albums, ce qui se conçoit bien, mais surtout un score exceptionnel chez les C.A.U.E. Cette anomalie tient pour partie à la très faible taille de notre échantillon (40 architectes) et pour l'autre à l'origine géographique, et par là aussi sociale, des architectes en C.A.U.E. Alors que près de 50 % des diplômés de 1980 ont

terminé leurs études d'architecture à Paris, comme 52 % des communaux et 68,7 des candidats aux albums de la jeune architecture, seulement 22 % des architectes des C.A.U.E. obtiennent leur diplôme dans une école de la région parisienne. Cet enracinement provincial (7,5 % sont nés en province) explique largement la sur-représentation dans leur groupe, des fils d'agriculteurs, d'artisans et de petits commerçants.

En regard des professions artistiques et libérales, le recrutement des architectes des C.A.U.E. est proche de celui des communaux : 13,7 et 12 %. Il est très éloigné de la moyenne nationale : 23,4 %, ce qui est conforme à nos hypothèses. L'apparente anomalie est représentée par le faible score des candidats aux albums, sauf à considérer que cette candidature est une stratégie particulièrement pertinente pour ceux qui n'ont pas la perspective de prolonger l'activité paternelle en bénéficiant de l'expérience et du réseau de relation de leur père ce qui est encore le cas de la moitié des architectes issus de ce milieu.

Ceci va expliquer le score remarquable des candidats aux Albums issus du milieu des professeurs, hauts fonctionnaires et cadres supérieurs qui disposent d'un capital culturel et économique favorable à une conquête de position dans l'exercice libéral mais qui ne détiennent pas des atouts relationnels et de la familiarité acquise aux fils d'architectes. Le score également très remarquable des communaux tient à la valorisation, chez cette catégorie, des emplois dans la fonction publique, relativement plus nombreux à Paris qu'en province.

En regard des groupes socioprofessionnels des cadres moyens, employés et ouvriers que nous agrégeons ici, et d'où sont issus 32,8 % des diplômés de 1980, on constate un écart important qui affecte les candidats aux Albums 25,0 % et les architectes des C.A.U.E. 24,0 %. Cet écart concernant les candidats aux Albums n'est pas surprenant puisque ces derniers recherchent l'installation en libéral, installation dont la probabilité de succès reste faible pour les diplômés issus des classes les moins favorisées. Le faible score chez les C.A.U.E. est plus étonnant sauf à considérer une fois encore un effet de taille de notre échantillon. Mais nous devons également considérer que l'accès à un emploi en C.A.U.E. n'est pas chose si aisée. Il faut certaines qualités et dispositions sur lesquelles nous reviendrons alors que c'est parmi les 32,8 % de diplômés issus de ces groupes socioprofessionnels que se trouvent la plupart des demandeurs d'emploi, de stages d'insertion professionnelle et de libéraux par défaut qui s'accommodent de petits boulots.

En première approche synthétique, on constate que les architectes en C.A.U.E. proviennent dans une forte proportion du milieu des travailleurs indépendants : 51,6 % contre 44,3 % pour la moyenne des diplômés, 34,6 % pour les candidats aux albums et 33,0 % pour les communaux. Ce score très élevé pour une population dont la moitié (les permanents ou quasi permanents par opposition aux conseillers qui sont en cumul libéral) s'engage dans un emploi salarié, ne s'explique donc pas d'abord par l'origine socioprofessionnelle et par une survalorisation familiale du statut, du mode de vie et de la sécurité que représente l'emploi salarié, mais s'explique par leur provincialisme. C'est à la sur-représentation en province des agriculteurs, artisans et petits commerçants que l'on doit l'enracinement important des architectes des C.A.U.E. dans ce groupe et dans l'ensemble des travailleurs indépendants. Un second facteur explicatif de l'acceptation du salariat par des diplômés issus du milieu des travailleurs indépendants sera la forte proportion de femmes architectes chez les permanents de C.A.U.E. et la préférence pratique des femmes pour l'emploi salarié.

En second lieu, on constate que les architectes en C.A.U.E. sont plus faiblement originaires des groupes socioprofessionnels à capital économique, culturel et relationnel élevé : 50,1 %, alors que la proportion moyenne des diplômés de 1980 est de 58,2 %, celle des communaux de 59,0 % (beaucoup de fils de cadres supérieurs parisiens) et celle des candidats aux albums 66,8 %, ce qui est bien naturel pour des postulants à la notoriété. Cette sous-représentation des architectes de C.A.U.E. issus de la haute bourgeoisie est aussi une conséquence de leur provincialisme, comme le sera inversement leur sur-représentation parmi les classes moyennes 49,9 % contre 36,8 % en moyenne nationale, 36,0 % chez les communaux et 29,4 % chez les candidats aux albums.

On peut donc en première analyse conclure que les architectes des C.A.U.E. sont très largement issus des classes moyennes de la France profonde avec des vertus et des handicaps culturels qui les opposeraient aux intellectuels parisiens.

Mais on sait ce que doit la culture aux transmissions inter-générationnelles. Aussi allons-nous vérifier si nos premières observations sont confirmées ou non par l'analyse de la mobilité sociale inter-générationnelle.

2.1.3. Mobilité sociale inter-générationnelle

Si nous considérons que les architectes ont un niveau socioculturel élevé (durée des études et nature d'activité) l'analyse de la mobilité sociale des 40 architectes de notre échantillon révèle que 44,4 % d'entre eux ont un niveau socioculturel plus élevé que celui de leur père et 75,0 % plus élevé que celui de leurs grands-parents paternels et maternels contre une moyenne, relative aux grands-parents, de 41,0 % chez les étudiants 1981 de l'E.A.P.V. (notre seule référence comparative).

De ce point de vue, on vérifie bien que les architectes en C.A.U.E. sont, en matière de capital culturel, au terme d'une rapide ascension sociale qui prend principalement ses racines dans les classes moyennes et, nous allons le voir, plus particulièrement dans le monde rural. En effet, si seulement 11,1 % d'entre eux ont un père exploitant agricole ou assimilé (il n'en restait que 12,1 % en France en 1968 qui n'ont engendré que 1,1 % d'architectes) 45 % d'entre eux ont au moins un grand-père, parfois les deux, agriculteur, horticulteur, forestier ou vétérinaire. Ceci disposera nos architectes plus que d'autres à avoir une solide sensibilité aux terroirs, aux paysages et à l'écologie, sensibilité qui ne doit pas tout aux engouements tributaires des modes ou des idéologies.

Nous observons, ce qui est nouveau relativement à l'endogamie de leurs parents, mais normal dans les groupes à rapide ascension sociale, que 45 % des architectes mariés de notre échantillon ont un niveau culturel (étude et profession) supérieur à celui de leur conjoint. Enfin, 62 % d'entre eux ont un niveau culturel supérieur à celui de leurs frères et sœurs.

On peut donc caractériser les architectes des C.A.U.E. par leur rapide ascension sociale et par leur récent et encore actuel enracinement dans la culture des classes moyennes et singulièrement du monde rural. A ceux qui douteraient des effets de cet enracinement sur la formation de la personnalité ou qui en imaginent mal la consistance, nous recommandons, en première approche la lecture ou la relecture des « Paysans » de BALZAC.

2.2.- Mobilité géographique

La mobilité géographique est considérée ici comme un facteur d'enrichissement culturel par l'expérience résultant d'un contact avec d'autres

milieux culturels et sociaux. Elle est aussi un indicateur sur les modes de vie, errante ou sédentaire, urbaine ou rurale, provinciale ou parisienne. Dans cette analyse qui porte sur des séquences de longue durée, nous ne prenons pas en compte les voyages touristiques ou d'études, mais nous incluons les séjours longs de coopération ou d'études dans des universités étrangères. A ces deux exceptions près, les séquences sont de l'ordre de 5 à 7 ans, et intéressent : la prime enfance ; l'enfance et l'adolescence jusqu'à l'entrée dans le secondaire ; la période des études secondaires ; les études d'architecture et les éventuelles études complémentaires ; les premiers emplois jusqu'à l'entrée en C.A.U.E. aux environs de 30 ans ; les éventuelles mobilités entre 30 et 35 ans et le lieu d'emploi actuel dans lequel tous les architectes de notre échantillon se sont stabilisés.

Pour cette approche de la mobilité géographique, nous ne disposons pas de références comparatives avec d'autres sous-groupes d'architectes, mais celle que nous allons constituer, éclairante en elle-même, pourra resservir dans des recherches à venir.

Pourcentage d'architectes selon les lieux de résidences et les périodes

	Étranger	Région Parisienne	Province
Prime enfance	17,5	7,5	75,0
Enfance/ Adolescence	17,5	17,5	65,0
Collège ou Lycée	7,5	17,5	75,0
Début des études d'architecture	5,0	17,5	77,5
Fin des études d'architecture	5,0	22,5	72,5
Premier emploi < 30 ans	10,0	20,0	80,0
Activité > 30 < 35 ans		5,0	95,0
Activité depuis 35 ans		5,0	0,5

Notre population a un âge moyen de 42 ans. Parmi cette dernière, deux sont d'origine étrangère, un canadien et un irlandais qui ont vécu dans leur pays d'origine jusqu'à la fin de leurs études d'architectures.

Cette population va suivre l'errance de leurs parents jusqu'à la fin de leurs études secondaires, puis s'autonomiser. Ceci explique au gré de la carrière de leurs parents quelques naissances à l'étranger puis, pour des raisons liées à des stratégies de carrière ou de réinsertion des enfants dans une scolarité française, une tendance au rapatriement au seuil des études secondaires et, enfin, à l'entrée en école d'architecture. Le regain de départ à l'étranger après les études

d'architecture correspond aux cas déjà évoqués d'un service militaire en coopération ou d'études complémentaires poursuivies à l'étranger.

Très peu de parisiens de naissance : 7,5 %, mais quelques mobilités professionnelles des familles vers la région parisienne pendant les études secondaires, 10 % (17,5-7,5) et, semble-t-il, sans retour des parents vers la province ou l'étranger d'où ils venaient. Ainsi 17,5 % de notre population engage et termine ses études d'architecture dans l'une des unités pédagogiques d'architecture de la région parisienne. Toutefois, profitant de leur autonomie et attiré par la capitale 5,0 % de notre population viendra terminer à Paris des études d'architecture commencées en province. Dès les premiers emplois, ces natifs de la région parisienne ou ces parisiens d'adoption commencent à partir ou à retourner en province, sauf deux, qui intégreront un C.A.U.E. de la région parisienne.

En contrepartie (ce qui confirme bien nos premières observations), la majorité de notre population est native de province, 75,0 % ; a fréquenté les collèges ou lycées de province, 75,0 % ; a commencé ses études d'architecture dans une école de province, 77,5 % ; s'est engagée en province dans la vie active, 80,0 %, pour s'y fixer jusqu'à ce jour, 95,0 %.

Sur ce fond de provincialisme, un grand sédentarisme puisque 7,5 % de notre population n'a jamais changé de ville et 45,0 % de région. Les mobilités intra régionales, 37,5 %, ou inter régionales, 25,0 %, sont le plus souvent, jusqu'à l'autonomisation de notre population, le fait de parents travaillant dans la fonction publique et particulièrement l'enseignement. A partir de l'entrée en école d'architecture, ces mobilités tiennent à la localisation des écoles puis aux opportunités d'emplois.

Sur les 55,0 % de notre population qui a fait au moins une mobilité inter-régionale ou à l'étranger :

- 22,5 % ont bougé une fois
- 12,5 % ont bougé deux fois
- 10,0 % ont bougé trois fois
- 5,0 % ont bougé quatre fois
- 5,0 % ont bougé cinq fois
- 2,5 % ont bougé six fois.

La majorité des architectes des CAUE nous apparaît donc bien comme provinciale, 75 %, à la naissance et comme relativement sédentaire avec 45,0 % d'entre eux qui n'ont jamais changé de région.

2.3.- L'âge et le sexe

Les systèmes de valeurs, de goûts et d'aspirations émis par le milieu familial et social puis par le milieu professionnel, ne seront pas intériorisés ou incorporés de la même façon selon l'âge atteint au moment de certaines émissions ou expériences et selon le sexe donc le rôle et la destinée convenue du récepteur.

« Mes parents tenaient un bistro dans une petite ville. Ce fut mon école, ma première ouverture au monde. » (Architecte à temps partiel en C.A.U.E.)

Ouverture au monde, certes, mais quel monde ? Ce n'était pas le « Raspail-Vert » fréquenté par les élèves et les professeurs de l'École spéciale d'Architecture et incidemment par Jean-Paul SARTRE. Ici, le monde est celui des ouvriers agricoles, des commerçants du coin et de quelques voyageurs de commerce. Il entendait des histoires de chasse, de matchs, de fesses, d'écroulement des cours et de politique. Comment les entendait-il ? Différemment sans doute si, à dix ans, il faisait ses devoirs sur un coin de la table du fond ou si, à seize ans, il aidait parfois au comptoir. En fait, il avait seize ans en 1968. En a-t-il été affecté ? Aurait-il jamais, depuis ce bistro, fait des études d'architecture s'il avait eu seize ans dix ans plus tôt ? Probablement pas.

Mais, s'il s'était agi d'une fille, aurait-elle traîné aussi souvent dans la salle du café, pour s'ouvrir au monde, ou aurait-elle été confinée à l'étage ou encore mise en pension chez sa grand-mère ou dans une institution religieuse ?

Voici pourquoi, à milieu familial et social égal, l'âge et le sexe du récepteur autorise ou non telle transmission ou telle expérience culturelle, de même que l'époque conditionne la probabilité de son occurrence.

Avec un âge moyen en 1994 de 42 ans et la distribution suivante des fréquences par strates d'âge, la population que nous étudions avait majoritairement, 52,5 %, de 14 à 18 ans en 1968 et elle fréquentait le lycée. 30 % de notre population avait 13 ans ou moins et a peu connu cette période,

tandis que 17,5 % de celle-ci avait plus de 18 ans et était, sauf les plus âgés et les « Promoquistes » issus de la formation permanente, déjà entrés aux Beaux Arts ou sur le point de s'inscrire dans une école d'architecture. C'est donc en fait 70,0 % de nos architectes qui a vécu les événements de 1968.

Distribution en % par âge et sexe des architectes de l'échantillon

(Moyenne d'âge 42 ans ; extrêmes 32 et 68 ans)

Age en 1994	Ensemble	Hommes	Femmes
< 39 ans	30,0	22,5	7,5
40	12,5	7,5	5,0
41	10,0	5,0	5,0
42	5,0	5,0	
43	15,0	10,0	5,0
44	10,0	7,5	2,5
> 45 ans	17,5	17,5	
Sous-ensemble 40-44	52,5	35,0	17,5
TOTAL	100,0	75,0	25,0

Les idées, critiques et espoirs agités en 1968 font donc partie du bagage plus ou moins emmagasiné par la majorité des architectes de notre échantillon, bien que très peu d'entre eux, seulement 15 %, aient pris parti dans cette mouvance dont 5,0 % au titre du syndicalisme étudiant. Aucun d'entre eux n'affiche à cet âge un engagement politique formalisé mais l'un d'eux évoque une sympathie pour le communisme et un autre une attirance pour l'anarchie. Trois ont fréquenté les Scouts de France dont un parisien qui étudia chez les Jésuites. Pendant leurs études d'architecture, dans l'immédiat après 1968, ils ont majoritairement subi la critique ambiante des architectes artistes et d'affaire, la critique des barres et des tours, celle des grands ensembles et, par assimilation, celle de l'architecture moderne. Dans certaines écoles, il était interdit de parler de Le Corbusier. Dans quel trou devait se cacher SCHIMERLING, animateur du « Carré Bleu » et professeur à l'école de Montpellier ? On investissait alors dans la critique radicale, celle des normaliens ALTHUSER-BALIBAR-MACHERET ou dans une sphère différente, celle de FRANCASTEL qui, dans « Art et Technique » dénonçait qu'on envoyât les déportés au crématoire sur une musique de WAGNER. Plus tendrement, on investissait dans le social et la participation des usagers ici, dans le ruralisme et le solaire ailleurs.

En 1978, vers la fin de leurs études ou le début de leur entrée dans la vie active, la majorité de notre population a entre 24 et 28 ans (âge moyen au diplôme : 26 ans), nous sommes en pleine crise de la profession : réduction du marché et augmentation du nombre d'architectes. La loi sur l'architecture,

créant les C.A.U.E. entre autres, vient d'être promulguée et un décret «D'ORNANO» rétablit le *numerus clausus* à l'entrée des écoles d'architecture.

Cette génération aura donc été, à ce moment crucial, saisie par l'actualité des débats sur : la diversification des pratiques et des modes d'exercices ; les vertus de la pratique publique de l'architecture et celles de l'assistance architecturale.

Seulement 25,0 % de femmes architectes diplômées vont rejoindre les C.A.U.E. alors qu'en 1980 les écoles parisiennes ont diplômé 27,0 % de femmes et celles de province près de 22,0 %. Mais, en 1975, les écoles ne diplômèrent que 10,7 % de femmes ; en 1981, il n'y a que 11,0 % de femmes architectes chez les communaux et depuis la création des albums de la jeune architecture, il n'y eut que 12,5 % de femmes candidates. Si, de plus, nous affinons l'analyse, nous voyons que le pourcentage moyen de 25,0 % de femmes en C.A.U.E. peut se répartir en 11,8 % parmi les architectes conseillers en cumul libéral et 34,8 % chez la population des permanents ou en quasi permanents, soit plus d'un tiers des animateurs de C.A.U.E.

Par leur âge, les architectes des C.A.U.E. furent donc majoritairement marqués par le mouvement de 1968 et la crise de la profession des années 70, crise qui a touché prioritairement les enfants des classes moyennes. L'offre d'une activité honorable et en relation avec les idées de l'époque, va donc être saisie par un grand nombre d'entre eux et particulièrement par les femmes en quête d'un emploi salarié qui convient mieux à leurs obligations domestiques. Cet emploi enfin, après une période fondatrice pendant laquelle s'impliquèrent quelques militants et préfigureurs parisiens de l'assistance architecturale, s'offrira à leur porte, en province.

2.4.- Les études secondaires

Pendant la période des études secondaires, que trois d'entre nos architectes ne termineront pas et qui intégreront le champ par la filière « Promoca », notre population fera en général ses études dans un même établissement. Seuls cinq provinciaux sur trente changeront de ville, un provincial terminera à Paris et un résident à l'étranger terminera en province. Ainsi, plus de 75% de notre population aura fait ou achevé ses études secondaires en province. C'est donc relativement aux proportions des diplômés des écoles d'architecture de province, dans lesquelles ils vont majoritairement s'inscrire, que nous comparerons leur distribution par type de BAC.

Distribution comparée par type de Bac des diplômés 1981 des écoles d'architecture de province et de notre échantillon

	Types de Bacs				
	A	B	C	D	Autres ou Sans
Diplômés de province	8,2	5,0	22,5	28,6	35,7
Échantillon C.A.U.E.	8,3		44,5	27,8	19,4

Les écarts constatés nous surprennent car il est inhabituel que des familles participant très fortement des classes moyennes (ce qu'atteste, d'un autre point de vue, le faible nombre de formations Latin/Grec et d'Allemand en première langue) orientent et obtiennent de leurs enfants un tel succès en Bac « C », pourvoyeur de candidats aux grandes écoles. Certes, nous observons que ces bacs « C » ont été obtenus sans les mentions « bien » ou « très bien » qui facilitent l'accès aux classes préparatoires ; certes nous trouverons assez souvent des déclarations du genre « j'ai choisi architecture pour ne plus faire de mathématiques ». Mais cela est vrai de la plupart des étudiants en architecture, titulaires de bacs « C », et n'explique pas l'écart constaté.

Aussi, conjecturons-nous que l'esprit rationnel, que partageraient des scientifiques issus de classes moyennes de province, prédisposerait à l'orientation vers un emploi principal ou complémentaire en C.A.U.E., perçu à l'orée de la vie active comme une opportunité d'investissement rationnel dans l'univers artistique. En effet, notre population manifeste dès avant l'entrée dans une école d'architecture un certain intérêt pour les activités artistiques. Interrogés sur leurs pratiques parascolaires, pendant les années de lycée, 47,0 % des architectes des C.A.U.E. déclarent avoir fait de la peinture ou du dessin et 28,0 % de la musique, contre respectivement 22,0 % et 12,0 % chez les étudiants de l'U.P.A. n° 1 en 1982 (Cf. *Les pratiques scolaires et parascolaires des étudiants de l'U.P.A. 1* - GRESA, 1982).

2.5.- Les études d'architecture

Les modalités d'orientation vers les études d'architecture, la rapidité de leur conduite, leur forme et contenu, les échappées réalisées dans des formations complémentaires, l'occurrence d'activités professionnelles avant ou pendant les études sont des indicateurs de cohérence avec l'origine sociale et des éléments structurants de la culture professionnelle. Nous allons donc considérer ces informations à ce double titre.

2.5.1. L'orientation

La période de latence entre le Bac et l'entrée dans une école d'architecture est en général légèrement supérieure à un an alors qu'elle n'excède pas un an dans notre échantillon. Ceci confirme bien l'appartenance majoritaire de notre population au milieu des classes moyennes, chez lesquelles on n'a ni le temps ni les moyens de s'amuser.

Ainsi, 51 % des architectes des C.A.U.E. vont s'inscrire en architecture dans l'année du Bac. L'engouement pour une activité artistique, attesté par les activités parascolaires, précédemment décrites, et éventuellement le rejet des Mathématiques sont immédiatement convertis en un compromis raisonnable entre le principe du plaisir et de réalité. L'architecture est entrevue comme une profession artistique rémunératrice.

Parmi les entrants en architecture dans l'année du Bac, personne n'évoque une hésitation. Les justifications explicites d'une influence familiale seront toutefois rarement avouées : un seul reconnaît l'influence de sa mère, deux du père (l'un agent immobilier, l'autre proche du génie militaire) et un autre l'influence d'un ami de la famille. Les autres aiment à assumer ce choix précoce d'orientation en évoquant leur goût pour le dessin ou la peinture.

24 % attendront un an, occupés par de petits emplois ou, pour l'un d'entre eux, par un essai en Math-Sup et un autre en Art plastique. Ici, la détermination à s'engager dans une profession artistique est moins forte, l'un d'entre eux est attiré par l'archéologie et deux autres par « le social ». C'est finalement cette attirance vers le social qui motivera finalement l'inscription en architecture, profession ici perçue comme compatible avec cet intérêt.

12 % attendront deux ans. L'un en s'engageant en médecine puis y renonçant malgré son intérêt en considérant l'incompatibilité entre le poids des études et le temps qu'il veut continuer à consacrer à la pratique musicale. Trois autres, sans doute pour faire plaisir aux parents, feront un détour, l'un par un I.U.T. de génie civil, deux par Math-Sup-Math Spé.

Au-delà de trois ans, on trouve encore quelques détours volontaires ou contraints en Sciences ou en Droit, mais aussi des engagements, peut-être obligés, dans la vie active. Dans tous les cas, la réorientation vers des études d'architecture aura partie liée avec une certaine autonomie, notamment financière, vis-à-vis des parents. Ces étudiants continueront à travailler ou seront boursiers. Notons à ce propos, ce qui nous parle encore de l'origine

sociale des provinciaux, qu'il y avait en 1981 14,8 % de boursiers en province contre 4,8 % à Paris.

Parmi ces inscriptions tardives en architecture, on trouvera une entrée par équivalence fondée sur l'acquisition préalable d'une maîtrise en aménagement (accord entre la faculté d'Aix et l'U.P. de Marseille).

2.5.2. La durée des études et le travail salarié

Les études seront menées tambour battant comme il sied aux classes moyennes de province et aux filles que l'on dit généralement moins dilettantes.

L'âge moyen à l'inscription est 20 ans avec des écarts extrêmes entre 17 et 23 ans. L'âge moyen au diplôme est de 26 ans avec des écarts allant de 23 à 31 ans.

La distribution comparative en % de la durée des études s'établit ainsi :

	Diplômés de 1981			Architectes C.A.U.E.
	Ensemble	Paris	Province	
6 ans au plus	18,7	11,9	25,9	54,6
7 ans	31,6	32,2	31,1	30,3
8 ans	22,1	24,9	19,2	6,0
9 ans au moins	27,5	31,0	23,8	9,1

Cette rapidité dans la conduite des études témoigne à la fois d'une bonne faculté d'adaptation au travail intellectuel (Bacs C et D) mais aussi d'une rationalité propre aux classes moyennes de province : chaque chose en son temps. Les parents soutiennent pour obtenir rapidement un résultat : un diplôme pas évident et l'escompte d'une promotion sociale.

De ce fait l'engagement parallèle dans un travail salarié, hors vacances, sera rare (moins de 20 %). On y remarque peu de stages ou charrettes mais plutôt des engagements long à temps partiel en B.E.T. – en urbanisme et à l'Éducation nationale pour les cours de travaux pratiques.

2.5.3. Forme et contenu des études

La période durant laquelle la majorité des architectes des C.A.U.E. feront leurs études d'architecture se caractérise par un climat fondateur, expérimental et critique. Les écoles parachèvent la réforme MALRAUX, donnent corps au cadre national commun des études et donnent contenu aux marges d'autonomie qui leur sont laissées. Dans ces marges, et en fonction des courants d'idées et

des compétences présentes, sont expérimentés des enseignements sur le Tiers monde, le logement social, les énergies douces, etc., ou sont renforcées, approfondies certaines matières obligatoires du cadre national commun.

Hormis quelques écoles traditionalistes qui continuent à valoriser l'atelier comme système d'apprentissage et de reproduction, l'autorité du patron, le choix d'un parti architectural et l'habileté du rendu, l'idée générale que porte la réforme est qu'il faut analyser, réfléchir, critiquer, programmer, avant de dessiner, de projeter.

On a depuis critiqué cet engouement pour l'analyse et la réflexion critique, dans lequel les étudiants risquaient de s'enliser sans jamais passer à l'acte, sans jamais oser décider et projeter. Il se trouve cependant, bien qu'il ne faille pas tout imputer à la formation initiale, que ces étudiants, «raisonneurs et bavards», devenus professionnels depuis, ont largement contribué au renouvellement de l'architecture en France, montrant ainsi qu'il vaut peut-être mieux avoir une tête bien faite qu'une main trop habile.

Mais la tête était-elle bien faite ? De quoi était-elle faite ? Les enseignements d'histoire de l'architecture n'étant pas encore constitués ou reconstitués pour s'immiscer avec force dans la réflexion, les sociologues et quelques prophètes charismatiques sont rois car ils portent le discours critique attendu par les étudiants. Ce discours fut toutefois assez souvent plus idéologique que vecteur de la réalité. A ce moment, dans les écoles, on véhicule plus souvent des thèses, celles d'H. LEVEBVRE ou d'H. LABORIT que des faits et les moyens de leur approche, en référant à M. ALBACHS ou à G. GURWITCH.

Mais entre ces extrêmes, un peu caricaturaux, se glisse cependant un bon fond réflexif emprunté aux productions de la géographie humaine et urbaine, aux travaux des chercheurs du C.S.U. ou de l'I.S.U. (respectivement Centre ou Institut de Sociologie urbaine). Les écoles deviennent un milieu de recherche et les étudiants y participent activement. Les architectes français s'intellectualisent selon un processus décrit par J.-L. COHEN dans son travail sur l'Italophilie.

Les architectes des C.A.U.E., majoritairement issus des écoles de province, où l'extrémisme parisien, que nous venons de caricaturer, était quelque peu tempéré, conservent de leurs études un souvenir plutôt positif. Ils se sentaient participant à une aventure : « tout était permis », et à leur propre formation : « nous n'étions pas des légumes ». Les uns parlent des écoles comme du « cadre

idéal d'une formation autodidacte » ; les autres, ce qui est moins aimable pour leurs enseignants, comme d'une « auberge espagnole ». Un grand nombre insiste sur l'importance prise par le travail de terrain, effectué dans les villages, avec une grande attention portée à l'analyse des sites.

Ces sites ou les références architecturales, on pouvait aussi aller les chercher au loin. Ainsi, durant leur scolarité, 30 % des architectes des C.A.U.E. ont participé à au moins quatre voyages d'étude organisés par leur école. 37 % n'ont fait que 1 à 3 voyages tandis que 33 % n'ont jamais bougé. Les raisons invoquées par ces derniers pour expliquer leur sédentarisme sont tantôt le montant des participations financières demandées aux étudiants, tantôt le manque de dynamisme des écoles. Or nous ne connaissons pas d'école qui n'ait organisé des voyages d'études ni d'étudiants, sauf cas rares d'extrême pauvreté, pour qui la participation financière fut, sur six ans, un obstacle insurmontable. A notre sens, l'obstacle était d'ordre culturel. Dans certains milieux familiaux et sociaux, les voyages d'études sont une composante naturelle de la formation alors que dans d'autres c'est un luxe ou une récompense que l'on peut différer. Pour l'heure ces derniers attendent des cours bien structurés et des polycopiés.

Dans le climat très permissif et peu instrumental de cette période, il est difficile de faire le départ entre ce qu'apportent les écoles et ce qu'y transportent les étudiants. A propos des réponses apportées à nos questions par les architectes des C.A.U.E., on peut toutefois conjecturer que les plus grandes régularités témoignent d'un effet institutionnel, tandis que les plus grandes dispersions renvoient à l'autonomie et aux préférences des individus. Nous devons cependant nous défier de cette règle puisque, par exemple, LE CORBUSIER est l'architecte le plus cité, alors qu'on nous affirme par ailleurs qu'il était plutôt déprécié par les enseignants emportés dans leur critique du fonctionnalisme, du zonage et de l'architecture moderne.

Des réponses à la question « Quels étaient, pendant vos études, vos architectes préférés ou de référence ? », il ressort les fréquences suivantes :

LE CORBUSIER : 19 ; F.L. WRIGHT : 8 ; MIES VAN DER ROHE : 8 ; A. AALTO : 5 ; J. NOUVEL : 5 ; R. BOFILL : 4 ; M. BOTTA : 3 ; A. ROSSI : 3 ; L. KROLL : 3 ; L. KRIER : 3 ; H. GAUDIN : 3 ; O. NIEMEYER : 3 ; A. SIZA : 2 ; M. CULOT : 2 ; P. LAJUS : 2 ; H. CIRIANI : 2. Puis viennent 27 noms d'architectes cités une seule fois.

Interrogés sur leurs maîtres à penser, historien, théoricien, critique, philosophe ou autre, les architectes des C.A.U.E. révèlent une encore plus grande dispersion qui va de M. CASTELS à M. FOUCAULT. Les fréquences remarquables, si l'on peut dire, et qui informeraient sur les écoles, sont :

B. ZEVI : 3 ; M. RAGON : 2 ; K. LYNCH : 2 ; R. VENTURI : 2 ; H. LEFEBVRE : 2 ; A. RAPOPORT : 2.

Mais finalement, quels furent leurs enseignements ou matières préférés ?

Ici, nous pouvons comparer les réponses qui nous sont apportées à celles des étudiants de l'E.A.P.V., pareillement questionnés en 1982. Pour vérifier la validité des réponses et pour neutraliser les effets de séduction relevant de la notoriété ou du charisme de certains enseignants, nous demandons l'identification des professeurs. Pour enfin tenter l'analyse des réponses, envisageons ce qui prédispose à préférer une matière, ce que l'on met en balance, en négociation dans un choix d'investissement :

- La curiosité pour une matière nouvelle ou, a contrario, la familiarité que l'on a déjà avec cette matière, l'envie d'approfondir, la quasi certitude d'y obtenir une sanction positive, gratifiante.
- La curiosité intellectuelle gratuite, le goût pour l'ésotérisme ou, a contrario, une soif instrumentale pour ce que l'on imagine devoir servir à un destin professionnel entrevu ou mal assuré.
- La délibération intime ou l'influence immédiate du milieu ; l'avis majoritaire du groupe d'étudiant dans lequel on est intégré, l'avis des anciens sur l'intérêt d'un cours, la personnalité et les exigences d'un enseignant.

Si l'on accepte l'idée que les étudiants de l'E.A.P.V. (248 réponses) sont assez représentatifs de l'attente moyenne des étudiants en architecture à cette époque, on est de prime abord, surpris par la configuration originale représentée par la réponse des architectes des C.A.U.E.

Matières enseignées	Préférence des étudiants en %	
	E.A.P.V. 1982	Architectes des C.A.U.E.
Projet architectural	58,1	26,3
Histoire de l'art et de l'architecture	22,2,	19,3
Arts plastiques et représentation	6,0	19,3
Sciences humaines	6,9	15,8
Sciences exactes et construction	4,8	12,3
Urbanisme et Droit	2,0	7,0

Notons bien qu'il ne s'agit pas de matières optionnelles à choisir, mais de matières obligatoires dont la fréquentation apportait le plus de satisfactions dans l'instant ou que la mémoire valorise encore 15 à 20 ans après parce qu'elle a éclairé le rapport au monde, qu'elle a aidé dans le choix de l'orientation professionnelle, ou parce qu'elle continue à être convoquée dans la pratique quotidienne.

Ainsi entendu, il est moins surprenant de constater la relative désaffection d'un grand nombre d'architectes des C.A.U.E. pour le projet architectural qu'ont préféré 26,3 % d'entre eux contre 58,1 % en moyenne à l'E.A.P.V. A notre avis, en raison de leur origine sociale, de leur parcours scolaire et de leur sexe, ils furent, plus que la moyenne des autres étudiants, sensibles à la critique de l'enseignement traditionnel qui ne fondait pas le travail de projet sur une réflexion préalable, sur une analyse des pratiques sociales, des sites d'insertion, des contraintes économiques et urbanistiques, etc.

En s'engageant dans les C.A.U.E., ou ils sont interdits de maîtrise d'œuvre dans le cadre et sur le territoire de leur emploi, certains de ces architectes ont été conséquents avec leur position critique initiale. Position attestée en outre par leur goût marqué pour les sciences humaines : 15,8 % contre 6,9 % à l'E.A.P.V. et, pour l'urbanisme et le droit : 7,0 % contre 2,0 %.

On peut aussi, comme certains libéraux qui dénigrent les architectes de la fonction publique ou parapublique, conjecturer qu'ils ont été victimes de cette orientation première qui les aurait distrait de l'apprentissage des savoir-faire liés au projet. Outre le caractère stéréotypé de ce dénigrement intéressé, nous pensons cette conjecture improbable pour plusieurs raisons :

– Presque tous les architectes des C.A.U.E., même s'ils ne désignent pas le projet architectural comme leur matière préférée, ont acquis un savoir-faire projectuel car, dans les écoles de province d'où ils viennent majoritairement ou échappait moins facilement à cet apprentissage que, dans certaines écoles parisiennes où, à cette époque, on pouvait contourner la difficulté dans un travail d'équipe, voire dans la production d'un mémoire au titre du travail personnel de fin d'études.

– Un grand nombre d'entre eux sont venus à l'architecture en référence à leur goût pour les pratiques artistiques et, notamment, le dessin, goût confirmé par le score comparatif élevé qu'ils exposent en regard des enseignements d'arts plastiques et de représentation : 19,3 % contre 6,0 %. Or, l'aptitude au dessin, à

la représentation est bien, pour le meilleur et pour le pire, une composante valorisée du travail de projet, de l'investigation créative et de la figuration de l'imaginaire.

– Par ailleurs, et même s'ils l'ont fait en regard d'une prédisposition (majorité de Bacs C et D) à suivre ces matières avec aisance, ils sont plus nombreux que la moyenne : 12,3 % contre 4,8 %, à avoir investi dans les sciences exactes et la construction, matières hautement constitutive d'une qualification de maîtres d'œuvre.

– Enfin, presque tous ont eu ou ont encore, notamment les architectes conseillers à temps partiel, une activité d'architecte libéral. Au demeurant, la frustration qu'ont pu déceler F. GAUDIBERT et M. RINGON dans leur recherche « Être architecte en C.A.U.E. » (B.R.A. 1993) n'est peut-être pas tant imputable au regret de n'être pas ou plus maître d'œuvre, qu'à l'insatisfaction de voir leurs conseils, leurs programmes, leurs montages d'opération et leurs idées conceptuelles trahis et défigurés par des élus, des maîtres d'ouvrage et surtout par les architectes qui en assureront la mise en forme et la maîtrise d'œuvre, tant il est vrai qu'on est toujours trahi par les siens.

L'intérêt pour l'enseignement de l'histoire de l'art et de l'architecte est légèrement moins marqué chez les architectes des C.A.U.E. 19,3 % que chez les étudiants de l'E.A.P.V. 22,2 %. Ceci peut tenir à l'offre d'enseignement généralement moins attractive en province à ce moment, comparativement à celle de l'E.A.P.V. ou enseignaient C. SCHNAIDT et J.-L. COHEN.

Un autre indicateur des préoccupations et de l'orientation des architectes en C.A.U.E. nous est fourni par l'analyse des Formes et Sujets de leurs T.P.F.E. (Travaux Personnels de Fin d'Études).

Hormis deux mémoires écrits, l'un soutenu dans une école parisienne sur la division du travail en architecture, l'autre soutenu dans une école de province sur les arts de l'espace, 13 % des T.P.F.E., consistaient en des analyses de typomorphologie architecturale et urbaine, tandis que 87 % débouchaient sur des projets. Parmi ces derniers 90 % intéressaient le territoire métropolitain. 60 % des projets proposaient des constructions neuves et 40 % des restructurations de quartiers ou des réhabilitations de bâtiments anciens. Les thèmes ou objets traités étaient : l'habitation dans 49 % des cas, des équipements publics 30 %, des friches industrielles 12 % et des bâtiments agricoles 9 %. Les points de vue valorisés dans ces projets furent ceux de l'urbanisme ou de l'art urbain dans 30

% des cas, des pratiques sociales 28 %, du patrimoine historique 15 % des dimensions écologiques ou paysagères 15 % et des techniques ou procédés de construction 12 %. Pour vérifier l'authenticité de ces points de vues, nous avons confronté les déclarations des interviewés avec la qualité et les qualifications des directeurs d'études et des seconds enseignants.

Bien que nous ne puissions exploiter cette approche des T.P.F.E. dans une dimension comparative, elle confirme l'attraction qu'avaient les architectes des C.A.U.E., dès l'école, pour les questions urbaines, sociales, paysagères et patrimoniales.

L'intensité des activités parascolaires des architectes des C.A.U.E. entre le lycée et les études d'architecture vont en décroissant. Leurs affinités syndicales, politiques ou confessionnelles restent identiques, mais leur engagement déjà très exceptionnel décroît sauf pour l'un d'eux, faisant ses études à Paris, qui découvre la « gauche prolétarienne » et pour une provinciale qui soutiendra le mouvement de libération des femmes. Les musiciens continuent à aimer la musique, mais seuls deux instrumentistes continueront à s'imposer une discipline régulière. Les sportifs le restent mais d'une façon un peu amortie sauf dans les régions de mer ou montagne où des effets de proximité et de groupes de copains entretiennent la pratique de la voile et du ski. Ceux qui faisaient beaucoup de peinture ou de dessin réinvestissent leurs intérêts dans les travaux d'école et n'éprouvent plus le besoin de cultiver leur aptitude et de satisfaire leur plaisir dans une pratique parallèle. Notons aussi quelques reconversions, assez souvent dans la photo et plus exceptionnellement dans l'écriture.

Cette désaffection générale, aussi bien en terme d'intérêt que de temps consacré, s'explique par un transfert d'énergie vers des études qui sont finalement considérées comme relativement exigeantes mais surtout passionnantes. L'intérêt artistique, notamment, trouve son emploi dans un art appliqué. Cette désaffection s'explique aussi par l'âge, la maturité, l'intensification de la vie sociale et affective mais rarement par la nécessité économique et les responsabilités familiales. Nous avons déjà observé que très peu d'architectes des C.A.U.E. se sont engagés dans une activité salariée pendant leurs études, et nous avons vérifié que très peu d'entre eux ont eu précocement des enfants à charge. L'âge moyen d'arrivée du premier enfant se situe à 28 ans et demi (avec deux exceptions remarquables 18 et 23 ans) soit deux ans après l'âge moyen au diplôme.

Ainsi, et bien que formés aussi complètement (cadre national commun oblige) que les autres diplômés, les architectes qui intégreront finalement les C.A.U.E., en cohérence avec leurs origines sociales, auraient été, pendant leur école, plus réceptifs que d'autres à la critique du formalisme et de l'architecture objet et plus attentifs que d'autres aux dimensions sociales, économiques, urbanistiques et environnementales de l'architecture. Nous allons voir maintenant si cette observation est confirmée par leurs engagements dans d'autres études entreprises avant ou après le diplôme d'architecte.

2.6.- Les formations complémentaires

Un étudiant ou un diplômé en architecture qui se croit ou qui se sait destiné à accomplir une carrière libérale est peu enclin à entreprendre des études complémentaires. On peut même augurer qu'il n'a rien ou peu à y gagner tant son énergie doit prioritairement s'orienter vers une participation précoce à des concours d'architecture et vers la fréquentation d'agences renommées. En effet, l'accès à la commande ne passe ni par l'affichage d'une spécialité complémentaire, ni d'une double formation, ni d'un autre titre universitaire.

Il en va autrement pour les architectes qui ne sont pas assurés d'un tel destin ou qui délibérément le rejettent. C'est pourquoi nous avons déjà observé que 51 % des architectes communaux avaient entrepris ou achevé d'autres études. Chez les architectes des C.A.U.E., cette proportion atteint 77 % dont 29 % avant l'inscription en architecture, 29 % pendant leurs études d'architecture et 19 % après.

Le pourcentage d'architectes en C.A.U.E. ayant entrepris d'autres études avant de s'inscrire en architecture est sans doute assez proche de la moyenne nationale. Il est au demeurant peu significatif puisque, mis à part quelques choix individuels explicitement motivés (urbanisme, médecine, arts plastiques), il s'agissait majoritairement d'une concession provisoire faite aux parents.

Les autres études engagées complémentaires et pendant les études d'architecture (également 29 % des cas) ont un tout autre sens. Elles sont choisies, à partir de la 3^{ème} ou 4^{ème} année comme complémentaires ou affinitaires, soit en approfondissement d'une matière présente à l'école mais que l'on veut approfondir (ex. : Droit, Sociologie, Histoire, Sciences de la

construction), soit pour pallier à ce qui est perçu comme une lacune ou une insuffisance dans l'enseignement offert par les écoles.

Ce sera le cas pour les enseignements d'urbanisme, en effet peu développés, à ce moment, dans les écoles, même du seul point de vue de l'art urbain, où s'opposaient et se neutralisaient trois conceptions. L'une affirmant que l'architecte est le seul urbaniste légitime et que le passage du bâtiment à la ville n'est qu'un simple changement d'échelle. L'autre niant l'existence même d'un métier, d'une profession et d'une formation à l'urbanisme, lequel relevait d'une pratique nécessairement interdisciplinaire supposant la coopération d'architectes, de géographes, d'économistes, de sociologues, d'ingénieurs, etc. Et la troisième, admettant l'existence d'une spécialisation, mais qui ne pouvait être que fondée sur une formation initiale en architecture, géographie, etc. donc de niveau post diplôme.

Aussi, rien d'étonnant à ce que des étudiants sensibles aux problèmes économiques et sociaux, à ceux de l'aménagement du territoire, et à ceux de la spéculation foncière et de la ségrégation de l'espace, recherchent hors des écoles ce qu'ils n'y trouvaient pas. Rien d'étonnant enfin à ce que les étudiants, qui doutaient de leur chance d'accéder à la commande par voie de relation ou de concours, et qui doutaient de leur goût pour un statut de salarié d'agence, recherchent une qualification complémentaire susceptible d'élargir leurs perspectives de carrière.

Parmi ceux qui s'engagèrent dès l'école dans des formations complémentaires, une moitié n'obtinrent aucune sanction et une autre un diplôme universitaire égal ou supérieur à la licence.

En revanche, ceux qui engagèrent ces études complémentaires après l'obtention de leur diplôme d'architecte, 19 %, bénéficièrent d'équivalences qui leur permirent d'accéder rapidement à une sanction universitaire de niveau D.E.S.S. ou D.E.A. Ces derniers, hors un amateur d'archéologie et un autre de cinéma, firent tous des études d'urbanisme ou d'aménagement.

Finalement, les choix d'études complémentaires engagées pendant ou après les études d'architecture manifestent à 60 % un intérêt pour l'urbanisme, à 27 % un intérêt pour le droit, la sociologie, l'économie, l'histoire et le cinéma et à 13 % pour la construction.

De plus nous observons une très forte corrélation entre le fait d'avoir poursuivi des études complémentaires en urbanisme ou aménagement et celui d'être

quasi permanent en C.A.U.E. soit 44 % tandis que les architectes libéraux, conseillers à temps partiels ne sont que 16 % à s'être intéressé à l'urbanisme.

2.7.- Primes trajectoires

On observe qu'en règle générale les architectes, au lendemain de leur diplôme, explorent le marché et vérifient leurs goûts et aptitudes pendant une période moyenne de cinq ans avant de se stabiliser dans un mode d'exercice et un domaine d'activité. C'est leurs itinéraires pendant cette période que nous appelons primes trajectoires.

La durée de cette période est parfois abrégée par ceux qui ont une grande familiarité avec le marché, familiarité transmise par leur milieu d'origine ou acquise par l'obligation précoce de travailler. Chez la population qui nous occupe, ces deux figures sont rares et, effectivement, les architectes en C.A.U.E. mettront en moyenne cinq ans à se stabiliser.

Par se stabiliser, nous entendons, pour la moitié d'entre eux, s'être installé durablement dans un emploi salarié à plein temps ou à quasi plein temps en C.A.U.E. et n'envisager d'en sortir que pour un emploi similaire dans la fonction publique ou parapublique œuvrant dans le même domaine. Pour l'autre moitié, se stabiliser consiste à conserver une multi-activité qui se partage entre un exercice libéral et un emploi à temps très partiel en C.A.U.E. La conservation de cet équilibre dans la multi-activité est justifiée par son intérêt matériel et intellectuel.

Avant de se stabiliser, donc pendant cette période de cinq ans après le diplôme, certains jeunes architectes peuvent adopter une attitude exploratoire et dilettante qu'autorise, et favorise, leur milieu familial. Cette pratique est valorisée comme une forme moderne du compagnonnage. Elle peut aussi être encouragée par quelques discrètes bourses d'études à l'étranger. D'autres peuvent adopter une stratégie plus finalisée quand ils n'ont pas les moyens du dilettantisme, quand ils savent, ou croient savoir, ce qu'ils veulent et ce qu'ils peuvent. Notre population majoritairement originaire des classes moyennes provinciales, marquée par un sens de l'urgence et de l'économie, adoptera plutôt cette seconde attitude.

Ainsi, une moitié de notre échantillon, encline à rénover les conditions de la production architecturale, dans le cadre de la fonction publique ou

parapublique, s'engagera souvent dans des études complémentaires et cherchera préférentiellement des emplois dans des administrations ou institutions telles : Ministère de la culture ou de l'équipement, Direction départementale de l'équipement ou de l'agriculture, parcs régionaux, comité départementaux d'habitat rural, etc. 35 % de cette première moitié des architectes en C.A.U.E. feront toutefois un essai, bref et non consolidé dans l'exercice libéral.

A l'opposé, mais dans la même logique de l'urgence, l'autre moitié de notre population intéressée ou condamnée (crise de l'emploi) à l'exercice libéral saisira la moindre charrette, fera des concours, bondira sur la première petite affaire possible en responsabilité ou en sous-traitance. Ici, la rencontre avec les C.A.U.E. procédera moins d'un engagement idéologique ou militant que de l'opportunité : un complément de revenu, un marchepied.

Au départ, il s'agira d'abord d'un complément de revenu. « Deux ou quatre journées de vacances par mois plus rien, c'est mieux que rien », dira l'un d'eux. Mais ils découvriront vite que le C.A.U.E. offre mieux. C'est une école et un marchepied. Du conseil aux particuliers, activité déjà formatrice pour mieux traiter ses propres affaires dans le canton ou le département voisin, on passe au conseil aux collectivités locales. Dans cette pratique, on fréquente des élus, on découvre leurs préoccupations ainsi que la limite de leurs moyens, on apprend les procédures, les sources de financement, etc. Toutes connaissances, problématiques et savoir-faire peu développés dans les écoles et les revues d'architecture. Cette pratique en outre contribue à élargir votre réseau de relation dans le monde des élus, des administrations et des professionnels.

La reconnaissance de ces avantages de position, la persistance de la crise, mais aussi l'intérêt intellectuel du travail expliquent la relative stabilité des architectes conseillers.

2.8.- L'interpellation idéologique

Nous avons jusqu'alors beaucoup insisté sur l'influence des déterminants sociaux, géographiques et économiques qui ont pu contribuer à l'orientation de certains architectes vers les C.A.U.E. Nous l'avons fait par défiance envers la propension qu'ont les individus, et surtout les intellectuels, à rendre compte de leur destin et de leurs actes en invoquant leur vocation, leurs intentions et leur libre arbitre.

Il faut toutefois, avant de laisser chacun rêver sur les jeux du hasard, de la folie ou de la génétique, catégories sur lesquelles nous n'avons rien à dire, faire place à l'interpellation idéologique comme facteur d'orientation ayant une consistance sociale, car produite et entendue dans des conditions sociales appréhendables.

Comment expliquer autrement le fait que certains individus échappent à leur destin. On rencontre un effet en C.A.U.E. quelques architectes issus de la bourgeoisie, comme on rencontre, inversement, quelques architectes originaires des classes moyennes, voire des classes populaires qui se sont affrontés aux luttes affairistes ou avant-gardistes, y ont réussi, et qui se trouvent ainsi propulsés dans les sphères de la haute finance ou de la haute culture.

Or, comme les autres champs de production symbolique (religieux, politique, scientifique, artistique) étudiés par P. BOURDIEUX, l'architecture est le lieu d'une lutte entre les entrants et les dominants, lutte qui est au principe de la reproduction du champ, lutte qui suppose une croyance des combattants en l'enjeu spécifique du champ : ici la vérité architecturale.

Cette vérité, jamais acquise, toujours en déplacement, renouvellement, ressourcement, doit, pour être temporellement prononçable et crédible, entrer en résonance avec les problèmes de société, les grands courants de pensée et la sensibilité sociale du moment. C'est ce qu'observent L. FEBVRE et L. GOLDMAN traitant du niveau de conscience possible ou encore G. LUKACS montrant le génie cristallisateur de l'artiste et, plus récemment, P. BOURDIEUX décrivant le succès d'un grand couturier quand il propose une collection qui épouse le mouvement d'accession des femmes à plus de liberté.

En architecture et en urbanisme, il importe dans les années 1970 de répondre à la critique des grands ensembles produits de la forte poussée démographique et d'urbanisation de l'après-guerre.

L'état qui souhaite se désengager de l'aide au logement social dira les problèmes quantitatifs résolus et incitera à un investissement dans le qualitatif. De leur côté, les jeunes architectes dénonceront la faillite de leurs anciens, prisonniers du mouvement moderne, de l'hygiénisme, de la Charte d'Athènes, de l'industrialisation et de la logique du chemin de grue. Pour battre en brèche, du moins symboliquement et provisoirement, la mégalomanie des architectes

artistes, des démiurges, on voudra rendre la parole au peuple en l'invitant à participer à l'élaboration de son habitat.

Les technocrates gouvernementaux aimeront cette idée de participation directe qui permet de contourner ces mauvais interprètes, ces empêcheurs de planifier en rond, que sont les élus locaux. Des architectes, oubliant déjà qu'en 1968 ils l'avaient stigmatisé comme « un piège à cons », fonderont sur la participation des usagers comme moyen de ressourcement et de relégitimation. Le projet d'ateliers publics d'architecture et d'urbanisme (A.P.A.U.) présenté, en 1976, par le groupe socialiste à l'Assemblée nationale ainsi que les idées d'ateliers publics, modèle anglais, soutenus dès cette période par le syndicat de l'architecture, participent de ces préoccupations. Mais cette participation sera cependant vite décevante car le peuple, qu'on a dépossédé de son savoir traditionnel, ne sait plus habiter et a des aspirations décidément bien triviales. Qu'à cela ne tienne, on va le rééduquer et élever ainsi le niveau de la demande architecturale. Pour battre en brèche également l'affairisme d'une partie de la profession et la concentration de la commande (en 1974, il existe, montre B. LAMY, un écart de 1 à 140 entre le chiffre d'affaire du premier et du dernier décile des architectes libéraux), on attend beaucoup de la généralisation des concours comme mode de démocratisation de la commande et comme stimulant de la qualité. Parallèlement, d'autres espèrent en une diversification des pratiques pour, tout à la fois, résorber le sous-emploi croissant des architectes et pour permettre à ces derniers de mieux irriguer les administrations et la société. Les premières publications du B.I.P. (Bulletin d'Information Pédagogique de l'École Spéciale) qui préfigurent les « Cahiers du Secteur Public » datent de cette époque.

Pour le meilleur ou pour le pire, de nombreux débats et quelques grands prêtres tenteront de donner cohérence à cette nouvelle donne des années 1970 et interpellent idéologiquement ceux que la pratique ordinaire insatisfait et que l'incertitude sur leur avenir rend sensible à de nouvelles perspectives.

Un bon nombre des architectes préfigureurs puis fondateurs des C.A.U.E. verront leurs déterminations ou prédispositions renforcées par ces débats et prises de positions, comme un grand nombre d'administrateurs du Ministère de la Culture puis de l'Équipement puiseront à ces sources. C'est ce que nous allons examiner en analysant les débats du mouvement des C.A.U.E., à ses débuts, tels qu'ils apparaissent dans la revue *L'Écho des C.A.U.E.* ainsi que dans les journées d'études, colloques, assemblées générales et congrès, dont elle témoigne. C'est en effet autour de cette revue et à l'occasion de ces

manifestations que s'élabore et se formalise un esprit, donc une culture des C.A.U.E., qui socialisera les entrants ultérieurs.

2-9.- L'entrée en C.A.U.E.

Une dernière indication sur les facteurs d'orientation vers les C.A.U.E. et sur le niveau de détermination à y entrer nous est donné par la façon dont les architectes interviewés décrivent leur premier contact avec les C.A.U.E. et leur mode de recrutement.

« A la foire de il y avait un stand C.A.U.E. avec une petite exposition. J'ai discuté avec les personnes qui tenaient le stand et j'ai eu envie de travailler avec eux. Je suis retourné les voir dans leurs bureaux, j'ai complété mon information et par la suite j'ai fait acte de candidature.

»

26% des architectes, plutôt diplômés après 1980 avaient entendu parler des C.A.U.E. à l'école, souvent par leurs enseignants, parfois par des copains. Ceux-là feront généralement acte de candidature dans les C.A.U.E. le plus proche, mais certains écriront à tous les C.A.U.E. pour offrir leurs services.

21% ont connu un membre de C.A.U.E. par relation familiale, politique ou professionnelle. Dans ce cas, ils auront été recrutés par cooptation.

38% auront découvert l'existence des C.A.U.E. et auront fréquenté des membres de cette structure à l'occasion de rencontres, réunions, travaux en commun, etc... liés à leur emploi précédent dans une administration publique (DDE, DDA, ministère de la culture, etc.) ou à l'occasion d'un stage d'insertion professionnel dans l'une des administrations précédentes ou même dans un C.A.U.E. On peut augurer que ces architectes avaient déjà opté pour un emploi dans le secteur public ou parapublic. Pour ceux qui avaient déjà un emploi dans ces administrations, il s'agissait d'une légère réorientation vers un type de travail qu'ils entrevoyaient comme plus intéressant. Pour les stagiaires il s'agissait d'un effet de suite. Dans les deux cas, l'intégration s'est plutôt jouée sur le mode de la cooptation.

Enfin 15% des architectes en C.A.U.E; ont découvert l'existence de cette structure par des articles ou annonces de recrutement dans le moniteur, le bulletin de l'ordre, ou encore à l'occasion de manifestations organisées par des

C.A.U.E; (exposition, conférences, etc...). Ici les recrutements qui interviennent généralement après 1980 se sont faits sur examen de candidatures formalisées.

On voit donc que les recrutements qui ont eu lieu plutôt avant 1980, à la suite d'une introduction particulière ou d'une relation de travail suivie avec une équipe de C.A.U.E., ont le plus souvent pris la forme d'une cooptation : 59% des cas. Tandis que la découverte distanciée des C.A.U.E; supposait généralement un acte de candidature formalisé. Ceci ne signifie pas qu'il n'y eut pas à la création des C.A.U.E. dès 1978 quelques procédures de recrutement rationalisées, avec mise en concurrence, audition, liste d'aptitude. Ceci ne signifie pas également que ceux qui avaient un emploi préalable dans des administrations publiques aient échappé à ces procédures. Il en allait parfois de même pour les stagiaires soumis à une certaine sélection.

Quoi qu'il en fut, et même si le C.A.U.E. n'était pas la seule carte jouée ou le premier emploi parapublic visé, on remarque une forte et souvent ancienne détermination à intégrer un emploi public dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement ou pour le moins à s'assurer une occupation complémentaire dans ces secteurs d'activités.

On voit donc que les recrutements ont eu lieu plutôt avant 1980 à la suite d'une introduction particulière ou d'une relation de travail suivie avec une

On voit donc que les recrutements ont eu lieu plutôt avant 1980 à la suite d'une introduction particulière ou d'une relation de travail suivie avec une

On voit donc que les recrutements ont eu lieu plutôt avant 1980 à la suite d'une introduction particulière ou d'une relation de travail suivie avec une

On voit donc que les recrutements ont eu lieu plutôt avant 1980 à la suite d'une introduction particulière ou d'une relation de travail suivie avec une

On voit donc que les recrutements ont eu lieu plutôt avant 1980 à la suite d'une introduction particulière ou d'une relation de travail suivie avec une

On voit donc que les recrutements ont eu lieu plutôt avant 1980 à la suite d'une introduction particulière ou d'une relation de travail suivie avec une

III.- LES C.A.U.E., UN MOUVEMENT QUI SOCIALISE ET ACCULTURE SES MEMBRES

« Que va-t-il se passer dans la tête de tous ces jeunes architectes rescapés du chômage et mis en contact avec des gens que l'on ne rencontre jamais dans les agences d'architecture ? » – G. DEVILLERS – A.M.C. N° 44.

Le mouvement « militant » des C.A.U.E., sans doute antérieur à la promulgation de la loi de 1977, va prendre réellement consistance à l'occasion et au gré des modalités de mise en œuvre de cette loi. C'est à partir de cette dernière que vont s'engager la transformation en C.A.U.E. de certaines associations ou ateliers d'assistance architecturales, que vont être converties des équipes de préfiguration et que vont être constitués, à l'initiative des Préfets, de nouveaux groupes de travail. C'est à partir d'elle que vont être convoquées les premières rencontres nationales et que va être lancée en mai 1978 la publication des *Écho des C.A.U.E.*

Autour de l'enjeu des C.A.U.E. se regroupent des responsables des administrations, des élus, des personnalités et des professionnels pour tirer des leçons de l'histoire et des expériences préfiguratives, pour interpréter la loi, pour promouvoir de nouveaux C.A.U.E., pour engager de nouvelles pratiques et pour tenter de dégager une doctrine qui leur donne cohérence.

Comme toutes institutions religieuse, politique ou syndicale, le mouvement des C.A.U.E. va développer des rites (journées d'études, rencontres, congrès) dont il sera rendu compte dans les formes habituellement ennuyeuses : discours convenus, comptes rendus de commissions édulcorés, photos de tribunes, etc.

Par ces rites, mais aussi leurs interstices (discussions de couloir, repas, etc.) le mouvement va travailler à la socialisation de ses membres. Par ses stages de formation continue, par ses publications et plus particulièrement par leurs articles thématiques, ouvert à l'exposé d'expériences internes ou externes et au débat polémiques, le mouvement va travailler à leur acculturation. Structurellement, rites et publications concourent à la réalisation d'un

consensus doctrinal, à la construction, reconnaissance et légitimation du mouvement ainsi qu'à la conquête de son autonomie relative.

La difficulté et, par là, l'intérêt de la chose, en terme de socialisation et d'acculturation, tient à la multiplicité des influences externes auxquelles le mouvement est soumis ; au caractère composite de ses membres engagés dans des logiques de positions très différentes ; à l'existence de cercles qui forment filtres ou médiations entre les membres. Ces cercles sont : la Fédération Nationale des C.A.U.E., ses collèges ou comités techniques paritaires, des syndicats de personnels, des clubs ou groupes affinitaires ; les instances statutaires des C.A.U.E., Assemblées générales, conseil d'administration, bureau ; les hiérarchies internes dans les équipes de personnels. Tout le monde est dans la mouvance mais avec des niveaux différents d'implication et de participation.

Les influences externes qui s'expriment directement dans les rencontres nationales du mouvement ou dans sa presse sont principalement : l'État et ses administrations centrales ; les formations politiques ; les organisations professionnelles nationales ; les associations représentatives de la société civile. Ces instances nationales ne parlent pas toujours de la même voix que leurs services déconcentrés ou leurs représentants locaux, membres des conseils d'administration des C.A.U.E. Ces influences externes seront donc soutenues, enrichies ou rejetées selon qu'elles vont ou non dans le sens des sensibilités, intérêts et logiques des différents partenaires et administrateurs locaux des C.A.U.E.

Ces influences externes et les réactions qu'elles suscitent circulent enfin au travers d'une série de filtres qui ne fonctionnent pas, selon les problèmes traités avec la même perméabilité. Certaines directives ou incitations passaient et passent encore, malgré la décentralisation d'une administration centrale vers les directeurs des C.A.U.E., par exemple, tandis que d'autres se négocieront avec la Fédération nationale des C.A.U.E.

Travaillant sur la culture architecturale des C.A.U.E. nous allons centrer notre analyse sur les questions doctrinales et les débats de méthodes qui intéressent l'amélioration de la qualité architecturale, urbanistique et environnementale, qualité qui, pour le mouvement et ses initiateurs, forme un tout. Cette affirmation globalisante, fondée sur une hyper-valorisation de ce qui se voit, et donc sur ceux qui exposent une approche sensible et une culture de l'espace, nous apparaît être un aspect central et consensuel de la spécificité et de la

doctrine des C.A.U.E. Autour de ce consensus, les différences doctrinales et méthodologiques porteront plus, nous semble-t-il, sur l'analyse des causes de dégradation de l'espace et donc sur les méthodes et moyens de l'action.

Nous allons donc tenter de saisir, par l'analyse de ce qui en transparait dans la revue *L'Écho des C.A.U.E.*, la consistance des influences externes, les effets de diffusion des expériences locales et les débats contributifs à la formation de positions doctrinales.

3-1. *L'Écho des C.A.U.E.* : objectif et matérialité

Dès son premier numéro, la revue *Les Échos des C.A.U.E.* annonce son objectif :

- constituer une mémoire des C.A.U.E. ;
- relater la mise en place progressive des C.A.U.E. ;
- montrer la diversité des actions engagées ;
- être un lieu de dialogue et d'échanges d'expériences.

Cet objectif sera, sans grande variation, rappelé périodiquement. Il informe toutefois incomplètement sur les effets réels de la revue, effets que nous livre mieux l'analyse de la matérialité de la publication. Celle-ci a un financement, une direction, une rédaction, une périodicité, une forme, un tirage, des destinataires, etc., toutes choses qui nous disent aussi ce qu'elle fut réellement.

Le premier numéro paraît en mai 1978, soit seize mois après la promulgation de la loi fondatrice des C.A.U.E. et au lendemain de la création officielle du premier d'entre eux, celui des Pyrénées Atlantiques. Le dernier numéro paraîtra en décembre 1986. L'arrêt brutal et non annoncé de la publication fut cependant précédé par un débat sur son financement. Il correspond à la fois au désengagement programmé de l'État et à la reconnaissance de l'autonomie du mouvement. Cette autonomie fut quotidiennement défendue sur le terrain par chaque C.A.U.E. face aux administrations centrales « Les C.A.U.E., relais des politiques de l'État », face aux tentatives d'assignation de mission très réductrices des services décentralisés de l'État ; face aux organisations professionnelles, dont notamment celle des architectes qui voulaient faire des C.A.U.E. les V.R.P. de la profession et face à certains conseils généraux tentés par l'intégration des C.A.U.E. à leurs services (Cf. la première partie de cette étude). Cette autonomie fut également défendue et affirmée par la création, le 2 juin 1980, de la Fédération Nationale des C.A.U.E. La création de cette

fédération procéda de la conjonction d'un chassé-croisé entre Présidents et Directeurs qui se réunirent concurremment les 4 et 6 mars 1980. Moins de deux ans après sa création, la Fédération éditera une lettre d'information « BRÈVE » qui ne remplacera pas *l'Écho*, notamment comme vecteur d'un débat culturel élargi, mais qui se substituera à sa fonction d'information sur le mouvement, sa vie institutionnelle et ses revendications.

Entre temps seront parus 45 numéros, simples ou doubles, ordinaires ou hors série, variant de 16 à 64 pages et totalisant 1 095 pages au format 21 x 29,7 cm.

La publication, financée par les ministères de la culture, puis de l'équipement, qui ont eu la tutelle de l'architecture, aura été dirigé successivement par Messieurs J.-P. LACHENAUD, D. LÉGER, J. BELMONT et J.-P. DUPORT.

La rédaction aura été principalement assurée par les journalistes Odile FILLION puis Lilian PÉRIER. Cette dernière aura été assistée dans les derniers numéros par F. LAURENT et M.-F. TOUTAN, avec la collaboration signalée de C. BABIOLE, A. LAPORTE, D. PAULTRE et C. REMOND dans le tout dernier numéro 53/54.

A partir du numéro double 43/44 de Novembre/Décembre 1984, on verra apparaître un comité de réflexion dont le principe est envisagé dès le n° 37 et qui sera composé de Messieurs S. ABOULAC, L. BONY, M. DAUBER, A. GAUTRON, directeurs de C.A.U.E. et de M. PERALDI, secrétaire général de la Fédération. Ce comité de réflexion, émanant des C.A.U.E. est élargi dans le dernier numéro 53/54 à Messieurs H. LEPESCQ, directeur de C.A.U.E., et J.-P. BLAIS, nouveau secrétaire de la Fédération.

Le tirage de *l'Écho des C.A.U.E.* est monté à 8 000 exemplaires qui étaient diffusés, gratuitement, par le service d'information du ministère de tutelle à :

- chaque C.A.U.E. opérationnel (50 exemplaires),
- aux présidents de C.A.U.E.,
- aux préfets,
- aux présidents des conseils généraux,
- aux directeurs départementaux de l'Équipement,
- aux directeurs départementaux de l'Agriculture,
- aux services départementaux de l'Architecture,
- aux chambres des métiers, de l'Agriculture et du Commerce,
- aux inspecteurs d'Académie,

- aux communes de plus de 10 000 habitants,
- aux centres départementaux de documentation pédagogique,
- à la presse locale,
- aux architectes conseils et consultants auprès des D.D.E.,
- à l'ordre des architectes,
- aux syndicats d'architectes,
- à certaines associations,
- aux différentes directions, bureaux et services centraux du ministère ainsi qu'aux écoles d'architecture.

On voit donc l'importante diffusion de la revue auprès des élus et administrations, diffusion élargie par les choix propres des C.A.U.E. qui disposent à leurs fins propres de 50 exemplaires.

Avec une assez grande régularité chaque numéro sera introduit par un éditorial d'une personnalité ou de la rédaction, éditorial qui exhorte à l'envoi de contributions ou de critiques (il en adviendra une regrettant le ton d'autosatisfaction), qui annonce les changements envisagés de la ligne éditoriale ou qui présente le thème principal (mais rarement exclusif) du numéro. Parmi les principaux thèmes nous avons relevé :

- Présentation d'expériences départementales ou régionales (N^{os} 3, 6, 9, 10, 12, 13, 18, 19, 20, 25, 47), un éditorial inaugure la série des comptes-rendus d'activités des C.A.U.E. Il invite les C.A.U.E. à prendre en main des numéros et justifie l'intérêt de ces présentations par la diversité présumée d'expériences marquées par des contextes régionaux différents.

Plus tard un éditorial constatera une certaine lassitude provoquée par la répétition et suggérera l'abandon de ces présentations un peu formelles.

- Relation des premières grandes journées d'étude ou colloques du mouvement (N^o 5 - NAINVILLE-LES-ROCHE II ; N^o Hors série premier colloque national de décembre 1979 ; N^o 29 colloque d'Avignon). Dès que la Fédération des C.A.U.E. sera organisée, elle assurera elle-même la diffusion des actes de ses congrès et l'Écho n'en rendra plus compte.

- Débats sur la doctrine entre le mouvement des C.A.U.E. et d'autres partenaires (surtout des architectes sympathisants ou censeurs) autour de « L'architecture régionale contemporaine » (N^o 17) ou autour des « Ateliers publics d'Architecture ou d'Urbanisme » (N^{os} 26-27) un autre débat sur la doctrine s'est développé à partir de la critique de la « correction » et de

l'assistance architecturale. La trace de ces débats reste diffuse dans de nombreux numéros mais est très présente aux rencontres de NAINVILLE (N° 5).

- Informations thématiques spécialisées avec interview ou articles d'experts extérieurs au mouvement. Ce choix éditorial visait à contribuer à la formation permanente des personnels des C.A.U.E. et visait à canaliser leur travail dans des directions précises : actions pédagogiques dans l'univers scolaire (N°s 1, 8, 16, 32bis, 45) ; monde rural et problèmes agricoles (N°s 4, 15, 22) ; sensibilisation communication, cinéma, télévision (N°s 21 et 41) ; assistance aux communes et développement local (N°s 14, 32, 37) ; coopération avec les artisans (N° 2) ; permis de construire (N° 7) ; énergies nouvelles (N° 23) ; réhabilitation (N° 24) ; programmation (N° 33) ; environnement et paysage (N° 39) ; patrimoine (N° 43) ; urbanisme (N° 51) ; expériences étrangères et relations internationales (n° 53). Parmi ces informations thématiques on peut également citer les numéros spéciaux consacrés aux statuts et salaires des architectes communaux et de la fonction publique (N°s 30 et 36).

A la lecture de cet inventaire, on constate que la rédaction de l'Écho s'attache à alimenter les C.A.U.E. en informations et impulsions très liés à la conjoncture et aux principales missions des C.A.U.E. Pour ce faire, la rédaction s'appuie sur les responsables sectoriels du ministère tels par exemple C. REMOND quand il s'agit d'expériences avec les milieux scolaires ou sur des professionnels très spécialisés tel FAGE du B.A.P. pour informer les questions rurales.

L'Écho, comme un bulletin syndical et militant, informera sur le rythme de création des C.A.U.E., sur la nomination des directeurs, sur l'évolution des ressources et des salaires. Il diffusera et commentera les principales directives, circulaires ou conventions (par exemple avec l'I.F.R. ou Ecotec) intéressant le mouvement. Il donnera la parole aux principaux partenaires des C.A.U.E. tels : AFME, CDHR, FNHR, SICHR, ADIL, etc. Il annoncera les mutations au sein de l'administration centrale et présentera les nouveaux titulaires en sorte que les C.A.U.E. sachent avec qui traiter de tel ou tel problème. Par cette familiarisation avec la vie de l'administration centrale, la revue contribue à socialiser les C.A.U.E. et à les attacher à leur ministre de tutelle, ce qui ne va pas de soi en raison de leur statut associatif particulier.

L'Écho ouvrira également une rubrique courrier et annonces où peuvent aussi bien trouver place des demandes ou offres d'emploi, une rubrique nécrologique

et un droit de réponse. Ce mode de communication plus interne au mouvement, surtout dans la période qui précède la montée en puissance de la Fédération et l'édition de « Brèves », participe aussi au travail de socialisation. Elle contribue avec les photos de groupes et de tribunes, à développer et entretenir un sentiment d'appartenance à la communauté des C.A.U.E.

En ce qui concerne l'apport plus strictement culturel et de qualification professionnel, *l'Écho*, par ses rubriques « vient de paraître » ou « en bref », informera ses lecteurs des sorties de presse, ou de la tenue de manifestations et expositions. Dans le même sens, la revue informera sur le contenu et le calendrier des stages de formation continue montés spécialement à l'adresse des C.A.U.E. ou susceptibles de les intéresser. Ces formations pourront faire appel à des exposés très spécialisés (commentaires de lois, finances communales, processus de décision, techniques documentaires ou de communication, etc.). D'autres stages, avec l'aide d'animateurs et de spécialistes, procéderont plutôt de l'autoformation par la comparaison des expériences et l'échange de réflexions autour d'activités particulières (lotissements, programmation, travail avec les artisans, etc.). Dans une perspective d'acculturation, de dépassement des incompréhensions et de développement de synergies, certains stages seront intentionnellement programmés à l'intention conjointe d'agents des C.A.U.E. et d'ingénieurs T.P.E. (Ex. : stages FORMEQUIP).

L'Écho des C.A.U.E. sera largement illustré par la présentation de plans, croquis, analyses d'éléments du patrimoine bâti ou paysagé, etc. qui accompagnent la présentation des travaux des équipes locales. Ces illustrations, produites pour attirer l'attention sur l'intérêt d'un bâtiment ou d'un parcours ou produites pour susciter la réflexion l'opportunité ou les modalités de l'aménagement d'une entrée de ville, d'un cœur de village, d'une place, d'une déviation, d'une cour d'école, etc. sont remarquables par l'unité de leur facture. En peu de temps s'est répandu une sorte de code graphique, une écriture spécifique aux C.A.U.E. Ici, on ne dessine pas pour faire un clin d'œil à un jury dominé par des architectes. Il n'y a pas d'esthétisme gratuit, de diagonales à la mode. Le code utilisé se veut à la portée d'un non professionnel, l'intention est ostensiblement didactique. Par ailleurs, le dessin a une certaine retenue. Il n'est ni séduisant comme une esquisse, ni prescriptif comme un plan d'exécution. Ces schémas au contenu plus programmatiques que projectuels expriment des scénarios et participent d'un processus d'aide à la décision.

Ces schémas et croquis, s'ils se distinguent du graphisme architectural à la mode, se différencient également du tracé codifié des plans d'urbanisme. La végétation par exemple est rarement symbolisée par un effet graphique ou une trame du commerce. Si l'essence précise d'un arbre reste encore incertaine, son appartenance aux familles des caducs ou des persistants est signifiée ainsi que son volume et son espacement. Pour dire la hauteur des bâtiments on préférera la coupe ou le croquis perspectif à ce que suggère, aux initiés, l'ombre portée.

Pour représenter un bâtiment existant, on figurera souvent, comme le font les enfants, le détail anecdotique qui permet de le reconnaître.

Cette facture particulière, et souvent décrié, du « dessin C.A.U.E. » est un trait de leur savoir-faire et de leur savoir-être. Elle entre en correspondance avec un engagement éthique et idéologique qui dénonce la mystification et qui valorise la communication, la participation, la concertation, la transparence, etc. De façon compensatoire, rappelant tout de même leur appartenance au monde des architectes, l'esthétisme reprendra toutefois ses droits dans l'emballage de leur production : les affiches ou les jaquettes de présentation dont les textes peuvent être, ultime concession au grand Art, parfaitement illisibles.

3-2.- Le débat doctrinal

Souhaité ou refusé, le débat doctrinal, interne et avec le milieu environnant, eut lieu et n'est pas clos. Il a produit et continue de produire ses effets symboliques et pratiques sur la représentation que l'on a des C.A.U.E. et sur la formation de tendances au sein du mouvement pour en contester ou en contrôler les instances.

Ce débat, dans lequel se sont illustrés quelques théologiens de l'administration de tutelle comme J. GIUSTI ou du milieu des architectes avec, entre autres, R. JOLY, B. HUET, C. DEVILLER et, sur un autre registre, A. GILLOT ou du milieu des agents même des C.A.U.E. dont on peut voir la fréquence d'intervention (variant de 1 à 11 articles) dans *l'Écho* (cf. Annexe 4 - liste des 130 agents des C.A.U.E. auteurs d'articles dans *L'Écho*), ne peut se réduire à des prises de positions explicites et reconnues. La pratique quotidienne muette ou confidentielle, comme la relation innocente d'une expérience d'aménagement d'un lotissement, réalisé en concertation avec les futurs habitants, nous en dit autant sur les croyances et la position doctrinale de l'actant ou du rédacteur qu'une affirmation de principe.

Souhaitée ou refusée la position doctrinale, comme l'idéologie, est toujours présente. Elle donne sens et guide l'action. Elle procède par les choix qu'elle fait prévaloir dans l'ensemble des références non nécessairement formalisées ou théorisées d'un champ de production.

Ainsi, une doctrine architecturale, même la plus intime, sélectionne et privilégie une partie du corpus de références, notamment formelles, que livre l'histoire de l'architecture. Elle valorise l'un des modes d'exercice professionnel actualisé dans la pratique. Elle privilégie, sans exclure les autres, l'une des composantes de la théorie de l'architecture qui articule, depuis VITRUVÈ, des exigences de beauté, de solidité et de commodité. Elle entre enfin en relation avec les exigences sociales du moment, telles qu'elles sont perçues par le « sujet » de l'architecture qui est aussi « sujet » de l'idéologie religieuse ou politique. Ainsi on observe des adhérences entre des positions doctrinales professionnelles et une orientation idéologique plus générale de droite ou de gauche, écologique ou productiviste, etc. ces « ou » n'interdisant pas les nuances, croisements et recompositions.

Le débat doctrinal est souhaité par certains notamment pour guider et unifier les interventions des architectes qui font du conseil aux particuliers et qui sont les plus isolés sur le terrain. Il est refusé par d'autres qui craignent l'émergence d'une « architecture officielle ». Cette allergie, plus affectée que réelle, pour le débat doctrinal est notamment attestée par la réaction de dérision que provoqua une enquête, un appel à contribution, sur le thème de l'architecture régionale contemporaine.

Nous n'allons pas rendre compte de ces débats doctrinaux dans l'ordre chronologique de l'apparition des thèmes dans *L'Écho des C.A.U.E.* pour la raison que le débat enchevêtre tous les thèmes d'une façon plus complexe que leur mise en scène peut le laisser croire. Il est toutefois intéressant de remarquer qu'un moment fort et premier de ces débats repose sur la critique de la pratique de l'Assistance architecturale qui a précédé et nourrit la création des C.A.U.E.

3.2.1. Une approche « amont » globale

Issus, en grand nombre, du milieu de l'assistance architecturale, les premiers agents des C.A.U.E. s'attacheront à fonder leur nouvelle pratique sur la critique de la « correction » des projets antérieurement soumis à l'avis des architectes

consultants au moment de l'instruction du permis de construire. Ils observent que ce moment est trop tardif pour remettre en cause des erreurs d'implantation, de programmation, de distribution, et qu'ainsi la correction ne pouvait porter que sur des aspects secondaires et formels.

Dans la foulée, ils critiqueront ou entendront la critique d'un certain nombre d'attitudes engendrées par l'esprit et le contexte de la correction tardive : Imposition de poncifs, voire d'une architecture officielle ; censure de toute fantaisie. En réaction à cette censure, certains feront l'apologie du mauvais goût, même quand il n'est pas signé VENTURI.

Ultérieurement, et par extension, quand les C.A.U.E. s'engageront dans le conseil aux communes, ils défendront, devant la plupart des problèmes qui leur seront posés, la nécessité de cette récurrence en amont. Avant de rechercher la solution au problème posé, ils se demanderont si le problème est bien là et, comme on le dit, ils s'intéresseront à ses causes sur lesquelles il faut peut être agir prioritairement, exemple :

« Là comme ailleurs, ce n'est pas aux résultats architecturaux qu'il faut s'attaquer, c'est au processus de production des objets. » (L. BONY, Écho N° 5)

Ce point de vue, plus politique que technique, doit pour partie aux acquis de la critique des pratiques antérieures, que nous venons d'évoquer, mais il doit aussi à l'originalité de la situation institutionnelle des C.A.U.E. Cette situation, en effet, ne les enferme pas, à l'instar d'autres organismes, dans des logiques économiques, administratives et opératoires susceptibles de limiter ou d'orienter leurs conseils et interventions.

L'urgence de cette critique des pratiques antérieures et de l'élaboration d'une nouvelle doctrine du conseil aux particuliers tient à une double assignation. Premièrement, entre toutes les missions des C.A.U.E., c'est celle du conseil aux particuliers qui, pour des raisons de continuité de service, doit être poursuivie et réorganisée prioritairement. (Cf. l'Instruction de la Direction de l'Architecture du 30/10/78). Deuxièmement, la mission de Conseil aux particuliers étant assurée par des architectes non permanents très isolés sur le terrain, il y a une demande de cohérence, une inquiétude sur ce qu'il faut faire et la façon de le faire (Cf. J.-P. AILLARD - *L'Écho* N° 10). Il faut un débat pour élaborer « une doctrine d'intervention » qui guide et unifie les pratiques

(Cf. la seconde rencontre de NAINVILLE-les-ROCHES, 13 et 14 novembre 1978 - *L'Écho* N° 5). Au débat seront versés, entre autres :

- le point de vue du corps des architectes-conseils du Ministère de l'Équipement (Analyses et propositions de janvier 1976) ;
- le rapport de recherche de J.-M. BOUCHERET et R. JOLY : « L'assistance architecturale et les professionnels du cadre bâti », C.O.R.D.A., 1976 ;
- « La Correction » de O. JACQUEMIN, R. JOLY, A.F. VERGNIAUD ;
- Une publication « Pour un service public d'architecture » de D. SOULIE qui relate son expérience d'architecte consultant. 1978 ;
- le N° 44 de la Revue *A.M.C.* consacré aux C.A.U.E. ;
- l'enquête de B. HAUMONT et N. MAY sur le permis de construire en Meurthe et Moselle (Cf. *L'Écho* N° 7) ;
- une analyse de J.-L. CHEVALLIER sur les plaquettes de recommandations architecturales (Cf. *L'Écho* N° 9), plaquettes déjà critiquées par C. DEVILLERS et G. BATI-TORNIKIAN dans *A.M.C.* N° 44.

Pour M. DAUBER et L. PELPEL (*Écho* N° 10), il importe de sortir d'une problématique du « goût » ou d'un rôle de « censeur » pour replacer le débat en référence à la dimension urbaine et à l'espace public.

Pour R. JOLY et J. LAPORTE (*Écho* N° 12), les architectes conseillers devront s'affranchir de tous a priori esthétiques et de ce souci du moindre mal qui incite à recommander une architecture « passe muraille » (insipide, disait C. DEVILLERS).

On s'attachera beaucoup à dire que le conseiller doit travailler à l'autonomisation du pétitionnaire, encombré de références « douteuses » véhiculées par les revues grand public. Il faut lui apprendre à poser son problème, à clarifier ses besoins et à faire par lui-même avec authenticité (J.-P. ALLIARD, *Écho* N° 10).

De ces débats doctrinaux, qui refusent le plus souvent l'idée d'une doctrine (Cf. D. SOULIE, *L'Écho* N° 6, qui dit « Notre C.A.U.E. n'a pas de doctrine, il est une cellule d'écoute et de réflexion ») surgissent cependant une autre position doctrinale, celle de l'approche globale, sur laquelle se réalise un fort consensus. Cette affirmation de la globalité des problèmes et donc de la nécessaire approche globale, complémentairement à l'approche amont, prend toutefois un

sens différent selon qu'elle recouvre ou non un intérêt corporatif, une revendication de pouvoir.

Ainsi, quand Ph. SAINTENY, journaliste à la télévision, dit dans le N° 2 de L'Écho : « *L'architecture en soi cela ne veut rien dire, si l'on exclut l'urbanisme, les problèmes fonciers, l'aménagement du territoire, les transports : si l'on exclut la réflexion politique profonde, la réflexion sur la ville, comment parler d'architecture ?* », il énonce les conditions de la communication avec son public. Ce faisant il ne revendique aucune prérogative professionnelle envers un champ d'activité.

Tout autre serait le sens d'une revendication à la globalité quand elle s'analyse en référence à la représentation qu'en donne J.-P. TERUM dans L'Écho N° 26 :

« *Les objectifs des équipes des C.A.U.E. à très grande dominante "Architecte" tournent bien évidemment autour de l'architecture. Les membres de ces équipes ont souvent une représentation de l'architecture qui est :*

- *synthétique, globalisante, synthèse de toutes les disciplines comprenant outre "l'art lui-même", la sociologie, l'économie, la psychologie, l'urbanisme...*
- *cette représentation de l'architecture implique que l'architecte soit responsable de la totalité du projet afin de faire une architecture de qualité. »*

Cette représentation qui rend compte de l'idéologie professionnelle dominante et des stratégies de la profession, laquelle à une époque par exemple contrôlait la Société française des Urbanistes et n'acceptait en son sein que des architectes, doit être légèrement corrigée si l'on considère les C.A.U.E. Leur revendication à la globalité n'est pas sans fondement. D'une part, près de la moitié des architectes en C.A.U.E. ont suivi une formation d'urbaniste, d'autre part depuis l'appréciation de J.-P. TERUM, datée de novembre 1981, la composition des équipes des C.A.U.E. s'est fortement enrichie par le recrutement de géographes, de juristes, de paysagistes, etc. et depuis quelques années, de techniciens de l'environnement.

Malgré cela, il reste vrai que les architectes des C.A.U.E. n'échappent pas totalement à la représentation de l'architecte « Homme de synthèse » et homme de l'espace et du symbolique. Ainsi, ils ont une forte tendance à valoriser ce qui se voit.

« Constituer une collection de "regards" à la fois sensibles et analytiques sur l'architecture, l'urbanisme et l'environnement..., et cela à l'aide d'archives municipales, de cartes postales, de photographies, de maquettes et de dessins pour tenter d'en extraire et d'en analyser les différents composants » (J. JACOUTOT et D. PERRAULT - *L'Écho* N° 19).

C'est, pour partie, cette valorisation du spatial et du symbolique qui facilite la relégation des C.A.U.E. dans l'ordre du culturel et du qualitatif tel que l'envisage J.-P. FONTAINE, D.D.E. du Bas-Rhin, *L'Écho* N° 13 : « Les C.A.U.E.... sont associés dès le début... à l'établissement des projets afin de veiller à leur caractère esthétique. » Ce travail de relégation vise à écarter les C.A.U.E. du champ des études techniques, économiques et sociales, sauf à les intégrer dans une superstructure. C'est cette figure d'intégration qu'évoque J.-P. TERUM dans *L'Écho* N° 26 :

«... pourquoi isoler l'architecture, l'environnement, des problèmes techniques, sociaux, économiques ? Faut-il laisser la qualité dans un ghetto ou bien la réintégrer avec les autres dimensions de la vie départementale ? »

Il y a là une difficulté, un enjeu de taille que nous avons traité dans la première phase de cette recherche : la préservation d'une certaine autonomie. Bien sûr les C.A.U.E. sont portés à une approche « amont » globale dans laquelle les questions de la production, les dimensions techniques, économiques et sociales ont leur place ; en atteste le souci programmatique exprimé par B. LUCAS dans *L'Écho* N° 33 :

« L'intervention des C.A.U.E., en tant que conseil auprès des collectivités locales se situe forcément en amont de la décision ou de l'action. Elle s'inscrit forcément dans la problématique de la programmation. »

Mais, en même temps, les C.A.U.E. redoutent l'intégration dans une superstructure locale, qu'ils imaginent inévitablement bureaucratique et technocratique, où ils perdraient leur âme, leur sens critique et leur faculté d'initiative.

3.2.2. De l'utopie pédagogique à la communication finalisée

Les architectes des C.A.U.E. ont acquis, au fil des expériences, une certaine maîtrise de la communication. Ils cernent mieux l'objectif, le contenu, la médiation et le récepteur de l'action pédagogique. Ils sont mieux à même d'évaluer le résultat. Mais ils reviennent de loin. Au départ ils « baignaient » en pleine utopie pédagogique. Par là nous voulons dire que, dans leur majorité, ils croyaient qu'il suffit d'énoncer la vérité (la sienne en l'occurrence) pour qu'elle s'impose à tous au point que le monde en serait transformé.

Tout concourait à entretenir cette conviction. La surévaluation des vertus transformatrices de la raison et une croyance partagée et continuellement entretenue (Cf. « Mon oncle d'Amérique d'H. LABORIT et A. RESNAY). L'assurance renforcée, par l'enfermement dans son milieu professionnel et ses institutions (dont les écoles), que sa vérité (qui a cependant partie liée avec les intérêts et le plaisir d'un groupe restreint) est la vérité universelle qu'il suffit de révéler. La loi sur l'architecture de 1977 qui, en donnant mission au C.A.U.E. une mission pédagogique, accredit l'idée que cela va de soi. Les responsables de l'administration de tutelle et des instances professionnelles qui exhortaient les C.A.U.E. à réaliser cette utopie.

Ainsi, J. BELMONT dans le N° 3 de *L'Écho*, assigne aux C.A.U.E. le rôle « d'université permanente de l'architecture » et les invite, dans le N° 5 à concourir au développement d'une « véritable demande d'architecture » en usant des leviers que sont, entre autres, l'école et la télévision. Dans le même temps (*L'Écho* N° 3) A. GILLOT alors président de l'Ordre des architectes, répète ce que la profession soutient de longue date :

- que la qualité architecturale suppose l'élévation du niveau d'exigence de la population ;
- que, corollairement, il faut éduquer cette population dès la maternelle.

L'évidence de ces propos, devant des architectes prédisposés à les entendre, ne favorisera pas l'émergence du doute et, longtemps après ces exhortations, aujourd'hui encore probablement, on en retrouve la fidèle réitération. Ainsi Ph. LECOQ, dans un rapport de commission au colloque national des C.A.U.E. des 17 et 18 décembre 1979 énonce :

« ... aucune politique d'architecture ne pourra jamais se réaliser sans un bon niveau d'information et de conscience des problèmes dans l'opinion publique, et celui-ci se prépare dès l'école. »

Ainsi, cinq ans plus tard, dans *L'Écho* N° 45, S. THEVENIN, constatant une certaine désaffection envers le travail à long terme, rappelle :

« Pourtant, la seule manière d'aboutir à une plus grande exigence du public en matière de qualité urbaine ou architecturale passe par une sensibilisation et une formation dès le plus jeune âge... »

Toutefois, les échecs, les désillusions, les réussites, l'expérience en somme, éclairée par l'entrée en dialogue avec des pédagogues et des journalistes, éveillera le doute et fera évoluer les architectes des C.A.U.E. d'une attitude utopique vers un professionnalisme de la communication finalisée.

A l'origine du doute, il y eut, entre autres, deux idées troublantes qui firent leur chemin. Premièrement, le niveau d'exigence du public et peut-être d'abord fonction de ce que la production, l'offre d'architecture lui donne à espérer, à choisir, à exiger selon ses moyens et ses priorités. Deuxièmement, les plombiers, les médecins et, plus troublant, les peintres ou les musiciens, n'envisagent pas qu'il faille, outre mesure, sensibiliser les populations dès la maternelle à la plomberie, etc.

Il fallait donc revoir la question des voies et moyens pour améliorer la qualité architecturale sans dédouaner les architectes, particulièrement responsables de cette qualité, en faisant porter le chapeau aux populations qui ne seraient pas assez exigeantes. C'est, probablement, en réponse à ce malaise qu'il a dû percevoir, que J.-C. MONIN, Président de la Fédération des C.A.U.E. déclarait en juin 1983 à Clermont-Ferrand (*L'Écho* N° 36) : *« Il faut affirmer clairement que nous ne sommes pas, et que nous ne serons jamais, les monteurs d'expositions ou les V.R.P. de la qualité architecturale auprès des scolaires, comme le souhaiteraient bon nombre de nos responsables de l'administration départementale, ou parfois certains professionnels... »*. Cela ne signifiait pas l'abandon des actions pédagogiques *« qui restent une priorité pour les C.A.U.E. »* (J.-C. MONIN, *L'Écho* N° 47) mais indiquait que ces actions étaient envisagées avec moins de naïveté.

Dans les débats ou expériences qui ont contribué à sortir de cette naïveté et à développer dans le mouvement C.A.U.E. une culture pédagogique et un professionnalisme de la communication, nous relevons un certain nombre de propos et d'interrogations remarquables.

G. EDELMAN, journaliste, se demande, à propos d'architecture (*L'Écho* Nos H.S.-Hors série) « *s'il y a des gens qui veulent en entendre parler et d'autres capables de le faire* ».

Pour la plupart des gens, catégorie qui bien sûr n'est pas homogène, l'architecture est d'abord un objet de consommation, qui doit satisfaire des exigences triviales, avant que d'être considéré dans sa valeur d'œuvre. Au contact des populations et des associations, les architectes des C.A.U.E. ont généralement compris ce décalage entre le système de références et de valeur du milieu professionnel et celui des « gens ». Ils ont donc appris qu'il fallait d'abord écouter les doléances sur les coûts, la localisation, les fissures, l'isolation thermique ou acoustique, etc. avant d'espérer se faire entendre sur les valeurs d'œuvres. A leur propos, et toujours en écoutant, ils ont généralement compris que les « gens » même les plus incultes avaient des préférences et des goûts qu'ils ne considèrent pas comme illégitimes. Ils veulent bien « en entendre parler » mais sur le mode d'une analyse qui informe, par exemple, sur les avantages et inconvénients du collectif ou du pavillonnaire, du béton brut en parement intérieur ou de l'enduit plâtre avec papier peint, mais ils ne veulent pas entendre nos préférences surtout quand elles apparaissent arbitraires.

Dans *L'Écho* N° 13, G. HILBERT propose dans ce sens de partager le « savoir » sans discours spécialisé ni affirmation péremptoire, ne faisant référence qu'à une culture d'« architecte ».

Tirant encore d'autres leçons de ce travail d'écoute, certains architectes de C.A.U.E. entrevoient qu'il serait peut-être plus judicieux et prioritaire de répercuter le produit de cette écoute vers le milieu des architectes qui ont autant besoin d'être éduqués que le public. C'est dans cet esprit entre autres que de nombreux architectes des C.A.U.E. pensent devoir intervenir avec autant de pertinence dans l'enseignement de l'architecture que dans les maternelles où l'on veut les confiner.

La communication, gage d'une réconciliation entre l'architecture et la société ne peut fonctionner qu'à double sens. C'est ce qu'exprimait P. LAJUS dans *L'Écho* N° 41 :

« Ceux qui détiennent un pouvoir sont les maîtres du sens, de la direction de la communication qu'ils engendrent. Chez les architectes, ce sens est toujours le même : ils ont des choses à dire, à expliquer, ils veulent se

faire comprendre, ils jouent de la séduction pour se faire connaître et se faire aimer... mais que font-ils pour comprendre, pour entendre, pour écouter ? Que font-ils pour entrer dans le langage, le vocabulaire de leurs interlocuteurs, pour susciter l'expression d'une parole qui ne soit pas seulement la leur ? »

Cela pose bien que la communication doit être à double sens et que celui qui veut communiquer doit donner la priorité à l'écoute de l'autre. B. VATON, parlant de l'expérience de « Radio Garance » dira dans *L'Écho* N° 41 : « Notre seul souci : faire en sorte que ce soient les gens eux-mêmes qui "prennent le micro", qui s'expriment ! » Mais cela ne suffit pas, l'autre ne parlera que s'il sait que sa parole sera entendue, qu'elle ne sera pas vaine, qu'elle s'inscrira dans une action crédible. Le fait que les C.A.U.E. ne soient pas soumis à une obligation de réserve comme le remarque G. VERPRAERT dans *L'Écho* N° H.S., les prédisposent à être des médiateurs, dans la transformation de la parole en actes. C'est, le croyons-nous, dans cette perspective que M. CULOT expose dans *L'Écho* N° H.S. qu'une « campagne de sensibilisation n'a de sens que si elle incite à passer à l'action ».

C'est ce qui se joue dans l'échange que met en scène le conseil au particulier, où l'action pédagogique se déroule au moment de la plus forte implication et motivation du pétitionnaire (Cf. J. BELMONT et A. FRAPIN dans *L'Écho* N° 5 et N° H.S.). C'est ce qui se joue également dans les interventions de type P.A.E. (Programme d'Action Éducative) ou, après analyse des insatisfactions relatives à l'espace scolaire, puis débat sur les solutions, on engage une transformation effective, si modeste soit-elle, de cet espace. Comme le relève J.-F. MUNIER dans *L'Écho* N° 45, un tel processus, s'il se conclut positivement, a toutes les chances de conforter, chez l'enfant, une attitude susceptible de se redéployer ultérieurement sur « le logement, le quartier, le village... »

Les progrès réalisés par les C.A.U.E. dans le domaine de la communication doivent beaucoup aux avertissements des journalistes qui se sont exprimés dans *L'Écho*, singulièrement dans son N° 41 :

TERI WEHN DAMISCH « *La plupart des téléspectateurs ne prennent même pas la peine de tourner le bouton de leur poste pour une émission qui se donne pour « artistique. »*

D. PAULTRE « *Cela n'intéresse pas le public, nous ne pouvons donc pas nous permettre de faire chuter les indices d'écoute.* »

G. DE BURE « *Les rubriques et les journaux sportifs sont conçus, dirigés et réalisés par des journalistes et non par des professionnels du sport. ... Parce que, d'une manière générale, les critiques et les professionnels ne racontent qu'une seule histoire, la leur, et dans une langue qui est la leur. Alors que, par principe, les journalistes racontent des histoires, celles des autres, dans une langue qui est celle de tous.* »

Le message est passé qui fait dire à S. ABDULAC dans *L'Écho* N° 41 :

« *Il est évident que pour nous l'architecture ne se réduit pas aux quelques projets prestigieux lancés en grande pompe quelques fois par an, mais que, bonne ou mauvaise, adaptée ou non, elle se vit surtout au quotidien et se constitue à partir d'une multitude d'interventions parfois plus modestes les unes que les autres.* »

Côté pédagogie, un message aussi a été reçu par le mouvement C.A.U.E.

Sur le travail en milieu scolaire, M. ADER, pédagogue, pose dans le N° H.S. de *L'Écho*, la question des objectifs : « S'agit-il de diffuser un corpus de notions de base, ou plutôt de promouvoir un ensemble d'attitudes fondamentales ? ... La créativité à l'égard de l'espace et la connaissance de son organisation doivent-elles passer par les mêmes cheminements ? »

Puis, sans conclure sur cette question, il montre, contre l'idée reçue, que plus on les prend jeunes « dès la maternelle », moins ils sont pervertis que :

« *La sensibilisation du milieu scolaire ne saurait partir de zéro. Le cadre bâti, environnement quotidien de l'enfant et de l'adolescent, détermine pour une part non négligeable ses comportements, ses attitudes, ses schémas de perception et certaines de ses valeurs. On ne peut donc éviter la question de la cohérence entre cette "formation implicite" et la "formation explicite" que l'on cherche à lui donner dans le cadre de l'institution scolaire.* »

Alors il montre les dangers d'une opposition entre ces deux références où la seconde critique et analytique risquerait d'induire révolte ou résignation. Aussi il suggère que : « *sous peine d'inefficacité une pédagogie critique de l'espace portant sur l'environnement scolaire devrait semble-t-il se relier à une*

transformation progressive de l'espace scolaire par ceux qui l'utilisent ». Enfin, M. ADER posait la question des rapports entre ces interventions actives et la formation du citoyen.

Cette citation n'est qu'un exemple des échanges qui se sont développés, à bénéfiques partagés, entre pédagogues et architectes. Plus généralement et sous notamment l'impulsion de C. REMOND, plusieurs numéros de *L'Écho*, ainsi que des séminaires, ont été consacrés à la pédagogie, à l'enfance, à la communication, etc. ce qui ne rend encore qu'imparfaitement compte du travail et des échanges interpersonnels qui ont eu lieu sur le terrain de l'action locale.

Mais le travail de communication des C.A.U.E. ne s'arrête pas là. Il faut, par exemple, citer une publication de la F.N.-C.A.U.E., « Séquences », datée de 1992, qui est en elle-même un outil de communication et qui répertorie de façon non exhaustive 928 documents édités par les C.A.U.E. dont :

- 339 publications,
- 373 audiovisuels,
- 145 expositions,

et 71 autres documents allant de l'affiche aux maquettes pédagogiques, jeux, maquettes, cartes, etc.

On sait par ailleurs les dispositions prises pour informer (ouverture au public des centres de documentation) ou pour donner à voir et à entendre au siège même des C.A.U.E., dont certains ouvriront galerie d'exposition (Cf. M. ORLIAC - *L'Écho* N° 49) et d'autres « boutiques » (Cf. L. PELPEL - *L'Écho* N° 41).

Reste la question du contrôle de la diffusion et de l'évaluation des actions qu'abordent notamment A. BON du Centre National de Documentation Pédagogique dans *L'Écho* N° 45 : « ... un document pédagogique ne doit pas être produit, sans une stratégie de diffusion, et sans envisager, d'emblée, une évaluation de ce travail ». Cette évaluation dont, de plus, dira dans le même *Écho*, J. F. MUNIER « Les critères d'appréciation et d'évaluation des différents types d'interventions ne devraient pas être élaborés en milieu clos, au sein des C.A.U.E., mais en relation avec leurs partenaires principaux... ».

C'est en effet la question que nous avons déjà abordée dans la première phase de cette recherche. Que deviennent les documents publiés ? Quel fut en nombre et en qualité le public d'une exposition, d'une conférence, etc. ?

Questions qui passent souvent à la trappe quand, après avoir beaucoup investi dans l'organisation, la fabrication, la présentation, l'inauguration, on aspire à quelques repos.

3.2.3. Une sensibilité de gauche

Encore qu'un architecte soit souvent d'abord architecte avant que d'être de gauche ou de droite, les architectes en C.A.U.E. ont majoritairement une sensibilité de gauche et se distinguent ainsi de l'ensemble de la profession beaucoup plus partagé de ce point de vue.

Bien que rarement engagés dans des partis politiques, les architectes des C.A.U.E. ont le cœur à gauche. Ceci tient peut-être pour partie à leur origine sociale mais plus sûrement à un effet de génération. Comme il était presque impensable d'être athée au Moyen Age, selon l'historien L. FEVRE, il était très difficile de s'affirmer de droite dans les écoles d'architecture au lendemain de 1968 ainsi qu'à la veille et pendant l'accession de la gauche au gouvernement. Cette sympathie pour les idées de gauche était en outre cohérente avec une orientation dans un mouvement, celui des C.A.U.E., et une pratique qui, loin de l'affairisme ou des postures démiurgiques, voulait l'architecte au service du peuple.

Pour beaucoup, être au service du peuple, c'est l'écouter et lui restituer du pouvoir. Pourquoi ? « L'architecture, et j'inclus dans ce terme l'urbanisme et l'environnement (toujours cette revendication à la globalité - N.D.R.), est depuis la guerre le domaine réservé de l'administration, des promoteurs et des architectes. Le simple citoyen voit s'édifier, sans participer à aucun choix, des quartiers nouveaux d'habitations ou de bâtiments administratifs des zones industrielles, de grandes unités de loisirs, etc. » (N. SINGIER, *L'Écho*, H.S.).

Alors soyons un architecte « aux pieds nus », écoutons et tenons-nous au plus près des habitants :

« Le conseiller en architecture doit être un personnage quotidien du village, au même titre que le marchand de journaux ou que le secrétaire de mairie » (B. VALLON - *L'Écho* N° 3). *« Il doit avoir la disponibilité du médecin de campagne »* (A. BREUVART - *L'Écho* N° 10).

Etre disponible, d'abord pour écouter et comprendre :

« C'est au contact direct de la population, dans la connaissance et la compréhension de leurs problèmes économiques, de leurs modes de vie et d'échange que... » (B. FAIVRE D'ACIER - L'Écho N° 10).

Comprendre, c'est ce que tente F. DE BARROS quand il expose (L'Écho H.S.):

« A travers les qualités de cette architecture vernaculaire, issue de comportements et non de règlements, on sentait l'expression d'une relation vivante de l'habitant à son milieu. A l'inverse et par manque de prise en compte des valeurs essentielles, le bâti contemporain, pourtant enrichi dans son savoir technique, a engendré un malaise, une répulsion, provoquant la nostalgie du Traditionnel ».

Mais, écouter et comprendre n'est pas la fin, ne doit pas être une attitude spéculative. La fin est bien de donner du pouvoir aux populations.

«... ajuster nos méthodes de travail à chaque situation concrète en ne perdant pas de vue les éléments de doctrine (souligné par nous) que nous nous étions fixés. ... Ni prestataires de service, ni relais de l'administration, le C.A.U.E. met ses moyens au service de la population pour qu'elle ait un pouvoir sur l'aménagement de l'espace et son utilisation. » (L. BONY - L'Écho N° 14)

Ainsi se réaliserait ce nouvel idéal qu'évoque N. SINGIER (L'Écho H.S.)

« Je pense que pour les jeunes architectes, les C.A.U.E. concrétisent certains rêves, certaines interrogations. Ils n'ont pas appris l'architecture en dessinant des chapiteaux, ils n'ont pas rêvé d'être les créateurs de programmes gigantesques, ils n'ont pas l'assurance d'être en pleine possession d'un art ésotérique. »

Cet idéal, dit-elle, n'est pas tant de mettre en œuvre « de nouvelles pratiques professionnelles que de nouvelles pratiques sociales de l'architecture ».

Dans ce sens, O. FILLION relève dans L'Écho N° 9 le propos de D. SOULIE pour qui « travailler dans un C.A.U.E. impliquait d'oublier sa propre formation, à la limite son milieu social ».

Nouvelle pratique sociale de l'architecte qui doit travailler à la réduction du divorce entre la société et l'architecture :

« Les C.A.U.E. ont un rôle irremplaçable à jouer dans la réduction du "divorce" entre la société et l'architecture... pour débarrasser l'architecture de son image élitiste et contribuer à en faire partout un enjeu de la qualité de la vie » (S. ABDULAC - L'Écho N° 41).

Toutefois, se démarquer d'une attitude élitiste ne doit pas conduire à l'abandon ou à l'effacement de son savoir.

« Mais attention, ce sont des architectes : leur mission d'amélioration de la qualité architecturale, ils entendent la servir avec leurs compétences ; simplement, ils sont plus aptes à partager leur enthousiasme, leurs idées, à remettre en question leurs comportements ». (N. SINGIER - L'Écho N° 9).

Pour les architectes « aux pieds nus » qu'ils voulaient être, la question fit donc problème. Ainsi, dans L'Écho N° 9, H. BONNEMAZOU se démarque des positions d'« une certaine tendance » :

« ...Le conseil repose sur le fait qu'une personne vient consulter un spécialiste afin d'obtenir des renseignements ou des avis ayant trait à des connaissances particulières, portant en l'occurrence sur l'architecture et l'urbanisme. Il ne faudra donc jamais perdre de vue que les actions du C.A.U.E., qu'elles prennent un aspect pédagogique, d'information ou de conseil, devront toujours se présenter comme une mise à la disposition de ceux qui en feront la demande, de connaissances qui sont propres à notre activité d'architectes... Aussi, il ne saurait donc être question, comme une certaine « tendance » nous inclinerait à le faire aujourd'hui, de renier ce que nous sommes et l'action que nous sommes censés avoir. Et en aucun cas, nous ne serons des animateurs sociaux ou des "architectes aux pieds nus", selon une expression déjà consacrée. »

La cause fut, croyons-nous, entendue car la compétence, contrairement à l'élitisme, n'était pas une valeur honnie par la gauche. Mais il fallait, comme le suggère J.-L. CHEVALLIER (L'Écho N° 9) lutter « contre l'idéologie de la compétence [pour] réduire l'importance du phénomène technocratique », et s'interroger, comme le fait H.S. ALLIARD (L'Écho H.S.), sur ce qui est savoir architectural et arbitraire culturel :

« Le savoir architectural est analysé fréquemment par l'opinion publique comme quelque chose de très subjectif, donc une vérité qui peut être contredite. Pourtant, il y a bien une compétence qui repose sur un

certain savoir... Mais comment ne pas voir dans la relation pédagogique entre l'usager et l'architecte la matérialisation quasi uniforme d'une tendance à la conformité à un modèle dominant d'architecture. »

C. PARENT, contre rapporteur dans la 3^{ème} commission au 1^{er} Colloque national (*L'Écho H.S.*) prend position :

« Le C.A.U.E., dans cette démarche, doit rester impartial. Il n'a pas à épouser des doctrines architecturales particulières. Il doit bien se garder de pousser telle ou telle architecture de chapelle au détriment des autres. »

C'est sur cette position que s'aligneront, par principe, la plupart des architectes que nous avons interviewés :

« Dans un jury ou toutes autres situations similaires, je présente une analyse des avantages et des inconvénients de chaque solution, de chaque projet. Pour le faire, je dois avoir des références, mais je dois taire mes préférences. » (interview 1994)

Mais dans les faits et dans l'urgence, ce travail d'aide à la décision n'est pas toujours possible. Il y a souvent une demande de conseil immédiat qui emporte un jugement.

« Notre culture est celle d'un critique d'architecture. Devant un élu qui me dit – et cela est fréquent – “Dans une demi-heure je décide, alors dites-moi quel est le meilleur projet et pourquoi ?”, il faut que je réponde. Dans ces situations, qui ne sont pas fondamentalement différentes du conseil au particulier, il faut que j'aie un jugement synthétique et la capacité de l'argumenter. Certains architectes sont maîtres d'œuvres, c'est un métier. Moi le mien c'est d'être critique d'architecture, c'en est un autre tout aussi difficile et exigeant. » (interview 1994)

On voit avec cet exemple que cette volonté pédagogique, inscrite dans la loi, que cet idéal de gauche, d'un portage du savoir pour donner le pouvoir de décision aux élus, aux populations, rencontre des obstacles. La division du travail et du savoir, résultant du progrès scientifique et du corporatisme, sape l'idéal humaniste. Au fond, ce n'est pas le temps qui manque à l'élu qui dit devoir décider dans la demi-heure. Ce qu'il nous dit, c'est : moi je suis médecin ou avocat, je vous soigne ou je plaide. Comme vous j'ai fait des études longues

et j'ai pris de l'expérience dans l'exercice de mon métier. Quand vous venez me consulter, je ne me propose pas de vous apprendre la médecine ou le droit. D'ailleurs, vous ne le voudriez pas. Vous me faites confiance, ou non. Vous suivez mes prescriptions, ou non. C'est votre problème. Moi, c'est pareil, je vous consulte pour avoir l'avis du professionnel que je ne serai jamais.

Cette position ne signifie cependant pas la démission de l'élu comme le montre le propos de L. WEYGAND, Président du Conseil général, interviewé dans la revue « PACA » 1991, du C.A.U.E. des Bouches-du-Rhône, à propos de l'Hôtel du Département :

« Au strict point de vue du choix architectural et de la qualité formelle du projet, je m'en suis totalement remis aux hommes de l'art et me suis plié à leurs arguments. En revanche, les deux seuls points où je réservais ma décision étaient clairs : sur l'orthodoxie financière et les contraintes techniques de l'habitabilité. Il me fallait tous les éléments pour trancher. Le président du Conseil Général ne peut malheureusement pas juger simplement des qualités esthétiques d'un bâtiment quand il engage les finances publiques et les conditions de travail et de vie de deux mille fonctionnaires ! C'est là un choix de raison qui nous incombe. »

Il y a demande d'argumentation. L'avis doit donc être motivé dans les catégories audibles par l'interlocuteur. Cela suppose qu'on l'écoute, que l'on comprenne sa logique, que l'on saisisse ses intérêts. Cela fait le métier d'un architecte en C.A.U.E. et cela différencie son travail de critique de celui d'un journaliste de revue d'architecture.

Les C.A.U.E. ont écouté, compris, mis quand ils le pouvaient et comme ils le pourraient leur savoir à disposition, mais comme nous l'avons vu, ils ne peuvent s'en tenir là. Ils doivent selon l'article 7 de la loi de 1977 développer « l'esprit de participation du public ». Ils veulent donner du pouvoir aux populations et ils pensent que la sensibilisation, l'information, la formation, n'ont de sens que si elles incitent à passer à l'action. Mais les modalités du passage à l'acte et les termes du discours qui le sous-tend, font apparaître quelques difficultés et nuances.

Sur un fond de « croyance », aux vertus de la concertation et de la participation, que tempère, entre autres, la réflexion du groupe ACIDE, « De l'information à la participation » (*L'Écho* N° 4), qui expose la différence entre la participation « octroyée ou conquise », les C.A.U.E. engageront ou

accompagneront de nombreuses expériences. Relevons par exemple dans *L'Écho* N° 13 « un lotissement autogéré » dans l'Isère et dans le N° 14 « un lotissement conçu avec les habitants » à ROUELLE, dans l'Orne. Toutefois, au stade d'avancement de ce dernier projet et malgré une information dans la presse locale, la concertation a impliqué deux familles sur onze lots projetés. Ensuite, comme le remarque J.-M. AVRAMIDES « Dès que l'on abandonne les pratiques routinières, les problèmes surgissent ».

Ce n'est pas regrettable. C'est bien ce qui est recherché : le surgissement des vrais problèmes que la pratique routinière efface ou écrase pour le meilleur et pour le pire. Donc la concertation, la participation ne va pas de soi, elle pose problème. On trouve donc dans *L'Écho* la trace des débats et des prises de positions sur ces questions.

Pour que les C.A.U.E. soient « une conscience critique » possible et crédible, il fallait qu'ils ne soient pas impliqués dans des procédures de contrôle, ni assimilés à ceux qui en ont la charge. Ceci fut acquis par la loi N° 81.1153 du 29 décembre 1981 qui abroge le dernier alinéa de l'article 6 de la loi fondatrice prévoyant la consultation obligatoire des C.A.U.E. pour certains permis de construire.

Il faut également que les conseillers aient cette disposition intellectuelle que J.-P. ALLIARD désigne, dans *L'Écho* N° H.S., « L'extériorité ».

« Mais être le conseil ne se fait pas sans que soit rempli un certain nombre de conditions de base. La première est l'extériorité du conseil. L'extériorité peut se définir comme la faculté intellectuelle qu'a le conseiller pour apprécier les données d'une situation sans être partie prenante dans l'affaire. L'extériorité nécessite l'indépendance, car celle-ci n'est que la faculté matérielle de préserver cette extériorité, cette neutralité face aux autres qui est indispensable au conseiller. C'est donc pour lui, avoir la faculté de proposer librement les solutions qu'il juge équitables et garantes de la qualité. »

Autant la revendication d'être « une conscience critique », parmi d'autres, correspond bien à la culture et à la sensibilité de gauche des architectes en C.A.U.E. qui exprimeraient leur point de vue dans un débat démocratique, sans se placer au-dessus de la mêlée. Autant la revendication d'« extériorité » est plus problématique, même si elle ne vise qu'une condition d'exercice du « conseil » qui n'a pas forcément vocation à être suivi, quand elle contient une

aspiration à être juge ou arbitre. Elle véhicule implicitement une revendication de pouvoir qui n'est peut-être pas un trait partagé de la culture des C.A.U.E.

Quoi qu'il en soit, les deux positions supposent que les C.A.U.E. soient autonomes et perçus comme tel, ce qu'en principe garantit le statut d'association loi de 1901.

« L'indépendance des C.A.U.E. me paraît être un bon principe pour mettre en présence des participants dont les rapports sont parfois antagonistes » (A. DUPONT, Président du C.A.U.E. du Calvados - L'Écho N° H.S.).

Mais, dans les faits, le mode de financement des C.A.U.E. et le pouvoir discrétionnaire dont dispose le Conseil général à son propos relativise cette autonomie. C'est ce que relève un autre Président de C.A.U.E., F. DESPIERRE dans L'Écho N° 26 :

« Il faut absolument que le mode de financement préserve la neutralité du C.A.U.E. : parce qu'il n'est pas directement intéressé sur un plan opérationnel, le C.A.U.E. est à même de dépasser les problèmes et d'avoir un regard critique : il peut consulter les habitants, les associations, permettre les confrontations avec les élus, montrer que les solutions sont multiples. Si le C.A.U.E. disparaît (par la volonté du Conseil général ou pour toutes autres raisons - N.D.R.), c'est aussi cette possibilité de choix qui disparaît, une liberté qui meurt car la liberté, c'est l'existence permanente des choix. »

C'est sans doute la conscience des limites de cette autonomie qui a conduit les C.A.U.E. à tempérer ou à taire parfois leurs critiques ; à renoncer à une position d'arbitrage au profit d'une posture de médiateur ; à écarter une pratique d'« advocacy planing » et finalement à choisir, ou plutôt reconnaître leur camp.

Comme le relevait un D.I.R.E.N. cité dans la première partie de cette recherche, page 50, les C.A.U.E. ne peuvent tout dire.

« Il y a beaucoup de choses à dire sur l'aménagement du littoral, notre espace clef ; et que disent les C.A.U.E. là-dessus ? Ils ne disent rien. A mon avis, ils ne peuvent rien dire parce que moi, quand je dis un certain nombre de vérités ou que je pose un certain nombre de problèmes, c'est parce que je suis un représentant de l'État et que la décentralisation m'a encore accordé un certain nombre de droits, dont celui de me mêler de

ces affaires-là. Mais si j'étais sous l'autorité départementale, je n'aurais rien à dire. »

Ne pouvant par ailleurs être arbitre, ce qui revient au politique, le C.A.U.E. peut être un médiateur et parfois un lieu de gestion des conflits comme le pressent G. FOUCHÉYRAND dans *L'Écho* N° 18.

« Et si le C.A.U.E. était un énorme laboratoire de gestion et même de gestation des conflits de pouvoir ? La structure en tant que telle s'y prête à merveille : tous les partenaires du cadre de vie y sont présents. »

Mais ce rôle de médiation ou de gestion à ses limites, le prima du politique que relève Ph. NICK dans *L'Écho* N° 27.

« Tous les professionnels qui, depuis 1968, ont essayé d'instaurer des rapports différents avec les habitants seront d'accord avec moi pour dire qu'il faut rejeter et la naïveté et le mépris. Il n'y a pas de démocratie spontanée des habitants en matière d'architecture et d'urbanisme. La technique s'avère toujours une médiation nécessaire. Nécessaire, les architectes et les urbanistes ne deviennent pour autant ni les garants de la démocratie locale, ni les aplanisseurs des contradictions, ni les juges des « vrais besoins » des habitants et des élus. Tous ceux qui ont participé à des expériences locales ou qui les ont observées conviendront que le politique prime. »

Cette conscience que l'architecture, l'urbanisme, l'environnement sont des enjeux de luttes, relativise l'improbable rôle de médiateur ou de gestionnaire des conflits. Aussi il était tentant pour des professionnels de l'aménagement, ayant le cœur à gauche, d'importer en France la pratique de l'« advocacy planing » présenté par le même Ph. NICK dans *L'Écho* N° 27, et de prendre le parti des habitants les plus démunis.

« En 1968 Paul DAVIDOFF met en cause le processus de planification urbaine américain dans lequel « les moins nantis n'ont pas d'avocats pour les aider à prendre une partie du pouvoir qui leur revient ». Selon lui, il faut « favoriser l'expression de la pluralité sociale... chaque groupe de la société urbaine doit voir un aménageur avocat qui traduise ses objectifs et plaide sa cause auprès des administrations. »

Mais les C.A.U.E. peuvent-ils, sans la complicité des élus, ce qui nous ramène à la figure de la participation « octroyée » plaider la cause d'un groupe social

particulier. C'est ce dont doute, parlant du rôle des « Ateliers publics d'architecture » Michel ROUSSELOT interviewé par O. FILLION dans *L'Écho* N° 27 :

« Ce qu'on appelle habituellement "ateliers publics d'architecture" ce sont des ateliers dans lesquels la population d'une petite zone géographique comme un quartier est amené à s'associer avec des experts, des architectes pour élaborer un projet. Si l'on change d'échelle, si l'on pense atelier public au niveau d'une commune toute entière, on pose implicitement la question de la légitimité du conseil municipal. »

C'est finalement en jouant de leur statut original – ni maître d'œuvre privé, ni fonctionnaire – et en expérimentant leurs limites (jusqu'où il est possible de les pousser), dans le contexte croisé de la décentralisation et du désengagement de l'état, que les C.A.U.E. ont choisi leur camp : celui des collectivités locales et singulièrement des municipalités.

Tantôt pédagogues, tantôt conseillers, ils sont toujours avocats des élus devant les administrations centrales comme l'indique J.-P. HARDY dans *L'Écho* H.S. à propos par exemple des procédures d'élaboration ou de révision de P.O.S. :

« Dans la concertation (élaboration conjointe des P.O.S.) l'information se limite toujours à la présentation du résultat final, à seule fin d'emporter un consensus.... Ici le C.A.U.E. en position d'indépendance vis-à-vis des équipes techniques (qui réalisent le P.O.S.) est conseiller de la collectivité locale, il lui permet de poser les questions et de faire des contre-propositions. »

Le C.A.U.E., comme le proposent B. LETELLIER et J.-P. MAUPOU dans *L'Écho* N° 26, peut être « un outil de contre-expertise au service des élus locaux ».

Mais en échange, et compte tenu de la confiance que les élus lui accordent, le C.A.U.E. peut aussi expliquer et défendre certaines exigences de la planification nationale ou régionale face à des politiques de clocher. Ils peuvent aussi veiller à ce que les points de vue des différents groupes sociaux de la ville soient recherchés et confrontés, sous réserve que la décision finale revienne toujours aux élus comme l'indique J.-P. HARDY dans *L'Écho* N° 26 :

« Loin de pratiquer la stratégie du « consensus », le C.A.U.E. doit aider à la confrontation des points de vues. Il importe pour cela qu'il ne soit

pas lui-même pris dans des enjeux, et que la décision revienne toujours aux élus. »

Cette sensibilité de gauche porte donc les architectes en C.A.U.E. à valoriser la transparence, la démocratie, la participation etc. avec une forte conviction qui cependant a aussi ses limites. Celles-ci s'entendent parfois, entre la poire et la fromage (les élus ne sont bien évidemment ni tous des saints et des lumières) ou s'aperçoivent au détour d'un choix de citation un peu élitiste (Cf. M. DAUBERT citant F.L. WRIGHT à propos des concours d'architecture dans *L'Écho* N° 34) :

« Ne participez à aucun concours d'architecture sous quelque prétexte que ce soit, sauf si vous êtes particulièrement novice. Aucun concours n'a jamais donné un résultat de valeur en architecture. Le jury lui-même est composé de gens qu'on a choisi parmi les intelligences moyennes. La première chose que fait un jury est de parcourir les projets pour rejeter les meilleurs et les plus mauvais, pour ne garder que les travaux moyens. Le résultat positif d'un concours c'est une moyenne obtenue par la moyenne des moyennes. »

Ces limites de la conviction et peut-être de la sincérité trouvent aussi leur pierre de touche dans la pratique du mouvement ainsi qu'en atteste la question et la protestation de Madame O. BONTE de l'U.F.C.S. (Union féminine civique et sociale), vice-présidente du C.A.U.E. du Nord, au colloque d'Avignon (*L'Écho* N° 29) :

« Mais cette satisfaction... ne suffira pas hélas à compenser la déception que ces débats m'ont apporté. Plusieurs facteurs ont contribué à la créer :

- le nombre de participants... [rendait]... le dialogue pour le moins difficile ;*
- l'inflation des discours qui en a découlé, quand les architectes prennent la parole, ils ne la lâchent plus...*
- le débat sur C.A.U.E. et vie associative a été complètement escamoté, d'ailleurs le nombre de représentants d'associations se comptait sur les doigts de la main, ...*

Le C.A.U.E. nous considère-t-il comme un partenaire, un associé, à égalité avec les professionnels et les élus ? Sommes-nous dans ou hors le C.A.U.E., en face ou à côté ?

Le président de séance n'a pas eu l'air d'apprécier ma question. Il ne l'a d'ailleurs pas retenue dans son compte-rendu de travail du carrefour et dans la suite des débats, il ne fut plus jamais question des associations. Nous étions, à tous points de vue, les grands absents du colloque. »

Il reste que, si la capacité d'écoute des C.A.U.E. et de leurs architectes (qui ne lâchent plus la parole quand ils l'ont) peut être prise en défaut, leur sensibilité de gauche les porte à valoriser les valeurs d'usage. Ils le font cette fois en référence à Adolf LOOS bien reçue dans le milieu. Cette valorisation de l'usage explique leur intérêt pour la connaissance des pratiques sociales et leur attachement à la programmation.

Dans le N° 7 de *L'Écho*, N. SINGIER montrera l'intérêt investi dans une enquête sociologique sur le rapport des habitants à leur habitat. Dans le même esprit et dans un article de *L'Écho* N° 14 « Écoute mon pavillon », A. MASSON dira :

« D'emblée, nous avons remis en cause les attitudes traditionnelles des architectes gardiens du bon goût. En tendant à remplacer la coercition par l'écoute, nous avons acquis, en quatre ans, une attention à l'expression et au désir de l'autre... Pourquoi obliger les autres à vivre, habiter, rêver suivant nos propres repères ? »

La programmation sera l'autre façon de donner priorité aux valeurs d'usage et F. CHARGRAS dira qu'elle est un acte majeur par lequel on peut faire prévaloir l'être sur le paraître.

Déjà lors d'actions pédagogiques en milieu scolaire on insiste sur la programmation (Cf. L. BONY, *L'Écho* N° 14) :

« Les enfants, lors de l'élaboration du programme, ont compris que tous les intéressés devaient être consultés, ils ont rencontré leurs camarades du groupe scolaire concerné, les « instits », le personnel de service, les riverains de l'école, les associations locales, les services municipaux et ont pris en compte leurs demandes. »

Point de passage dans le travail pédagogique sur l'espace, la programmation devient pour L. PELPEL (*L'Écho* N° 33) « un outil de travail participatif avec les collectivités locales. » C'est par la programmation que le maître d'ouvrage, les utilisateurs et les usagers entrent en rapport avec l'architecture qui, sans cela, resterait pour eux un acte non transparent donc mystificateur et

démiurgique. C'est ce que développe J. LAPORTE toujours dans *L'Écho* N° 33 consacré à la programmation.

« En plus se répercute un problème d'ordre culturel : des constructions publiques pour qui ? les usagers ou le plaisir des architectes ? Quelle architecture, quelles références ? Face au divorce entre une population, ses représentations et l'attitude fermée de certains architectes, il y a besoin d'un élément de liaison. Ce peut être pour le moment le programme. »

Mais, là encore, il faut faire place aux dissonances. Tous les architectes en C.A.U.E., même avec une sensibilité de gauche ne croient pas avec une égale ferveur au préalable de la programmation.

« Finalement, c'est FUKSAS qui m'a fait prendre conscience de ce qu'est l'architecture. Quand on engage un travail avec lui, il nous dit « cherchons le concept, le symbole, la forme... le programme on le lira après » et le programme rentre toujours dans l'enveloppe » (interview 1994).

Cette position « très architecte » n'est peut-être pas aussi marginale qu'il n'y paraît. Par l'interview, nous atteignons parfois à une sincérité que masque la langue de bois de *L'Écho* et des colloques, journées d'études et congrès dont il rend compte. Par l'interview individuelle, nous constatons, malgré l'effet de socialisation du mouvement C.A.U.E., la pesanteur de la formation et les effets du travail d'interpellation identitaire qu'opère la profession en général avec son histoire, ses instances, ses revues, ses manifestations.

Ainsi, de sensibilité de gauche et se voulant au service du peuple, les architectes en C.A.U.E. restent de fait au service de l'architecture (ce pourquoi l'institution a été créée) y compris et d'abord en critiquant l'architecture et les architectes. Cette critique est en effet au principe de la reproduction du champ professionnel et de son enjeu.

La différence que nous recherchons entre la culture dominante de la profession et celle des architectes en C.A.U.E. est sans doute plus mince et plus subtile que nous l'avons postulé. Dans le travail de « ressourcement de l'architecture » qui viserait à la réconciliation entre la société et l'architecture, la différence porterait sur la stratégie.

3.2.4. Une stratégie de réconciliation

Le divorce entre la société et l'architecture, ou peut-être plus précisément entre certaines catégories de population et certains producteurs d'architecture, tient dans une large mesure à la multiplication des médiations dans des sociétés où l'aménagement du territoire et du cadre bâti est de moins en moins, comme l'observe C. TOPALOV dans « les producteurs immobiliers », le produit de l'auto-fourmiture.

Même s'ils ne l'ont ni lu ni entendu, les architectes des C.A.U.E. ont été, d'une façon ou d'une autre touchés par les « entretiens » entre G. CHARBONNIER et C. LEVI-STRAUSS, où ce dernier montrait la disparition d'un code encore partagé et de longue durée dans les sociétés traditionnelles au profit d'un code réserve et en changement rapide dans nos sociétés modernes saisies par la division technique et sociale du travail.

En conséquence, les architectes des C.A.U.E., ont compris l'irréversibilité du mouvement et ils ont inversé les termes de la commande naïve d'origine (sensibilisation du public, etc.) pour faire prévaloir progressivement une stratégie plus réaliste en regard de l'objectif : élever la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Nous avons déjà vu dans les pages précédentes comment sont advenues certaines rectifications ou inversions de comportement, comment s'est élaboré, au fil des expériences, certains traits d'une nouvelle stratégie. Pour montrer la cohérence de ces corrections ou inversion de problématique, nous les résumons brièvement avant que de mettre au jour un dernier trait de cette stratégie : le recours au patrimoine.

- Faire prévaloir l'action préventive, le conseil, sur le travail curatif. C'est la récurrence en amont du problème ou de la question posée. C'est le refus, fondateur des C.A.U.E. de la « correction et du contrôle a posteriori.
- Saisir les problèmes dans leur globalité, s'intéresser plus à l'ensemble, à la ville, au paysage, qu'à l'objet particulier et rejoindre ainsi les préoccupations plus politiques et urbanistiques des populations et des élus.
- Tenter d'agir plus sur les causes, les processus de décision et de production (révision de P.O.S., montage d'opération, programmation, travail avec les artisans, etc.) que sur leurs effets : les produits singuliers.

- Écouter les populations pour mieux comprendre leurs logiques et priorités et répercuter cette écoute dans le milieu des architectes et de leur formation plutôt que de chercher à sensibiliser les « gens » à l'architecture.
- Contribuer, par une critique architecturale renouvelée, différente, à l'élévation du niveau de qualité de l'offre qui est la condition première de l'élévation du niveau de la demande.
- Faire prévaloir les études, les débats et les négociations sur les valeurs d'usages pratiques et symboliques, très accessibles, aux populations et aux élus sur toute autre considération dont l'intérêt tient précisément à leur hermétisme.

Mais cette fin a un goût d'inachevé. Serait-il donc irrémédiablement impossible d'intéresser les populations à la totalité du débat architectural ? Serait-il impossible de donner à comprendre que l'architecture est une œuvre dont l'ultime qualité serait de transcender l'usage, les fonctions et leur représentation ; que par une sublime cohérence, l'architecture serait un tout qui dépasse la somme de ses parties.

C'est dans une dérive à leur débat mal engagé sur « l'architecture régionale contemporaine » et en écoutant et comprenant le sens de la nostalgie des populations pour ce paradis perdu, celui finalement de l'auto-fourmiture où tout le monde était architecte, que les C.A.U.E. ont mis au jour un nouveau dispositif pédagogique et stratégique : le détour par la tradition dont témoigne le patrimoine. Encore que d'une façon moins savante et moins exclusive que leurs collègues des monuments historiques ou des Bâtiments de France, les architectes en C.A.U.E. ont été très vite impliqués dans des opérations d'inventaire, de préservation et de mise en valeur du patrimoine.

Dans *L'Écho* N° 9 nous est livré une première étude sur le quartier de Montreuil à Versailles qui se présente comme un exemple de ce que pourrait être une banque de données architecturales. Dans *L'Écho* N° 10, A. BREUVART évoque une exposition sur « une approche typologique du patrimoine ». Dans *L'Écho* N° H.S., le Président PFALZGREF rapporte le compte-rendu d'une table ronde sur « le C.A.U.E., un conservatoire des traditions populaires ». Il voit le C.A.U.E. comme « conservatoire prospectif..., centre de recherches et de mise à jour des traditions pour qu'elles soient des traditions vivantes ».

Plus tard, dans *L'Écho* N° 43, L. BONY précisera mieux le point de vue des C.A.U.E. sur le patrimoine :

« Trop souvent, en matière de patrimoine bâti, on a eu tendance à ne considérer que les chefs d'œuvre que nous ont légué nos ancêtres. De même que dans le débat sur l'architecture actuelle, notre travail "au ras des pâquerettes" nous éloigne de la "guerre des étoiles" qui seule intéresse la grande presse... Cette politique de l'arbre qui cache la forêt a longtemps influencé les débats sur les « monuments historiques ». Même si on s'intéresse davantage maintenant aux édifices dits mineurs, même si la "sauvegarde" de monuments isolés s'est parfois vu remplacée par une "protection" d'ensembles urbains ou de sites, il reste du chemin à parcourir pour que la reconnaissance du patrimoine cesse d'être l'apanage d'un petit nombre... il faut que les C.A.U.E. [considèrent le patrimoine] comme une réalité qui fait partie de la mémoire collective... C'est cette dimension sociale de la prise en compte du patrimoine avec la richesse de ses pratiques, ses valeurs d'usage, sa mémoire locale et sociale à laquelle les C.A.U.E. sont confrontés... »

Entre temps, s'était esquissé un débat sur l'architecture régionale contemporaine. A l'origine il y avait l'envie de doter le mouvement d'une doctrine sur ce que pourraient être pour les C.A.U.E. « la bonne architecture ». J. BELMONT traduit dans le N° 5 de *L'Écho* cette préoccupation en « commande institutionnelle orientée ». Il invite les C.A.U.E. à faire des recherches sur l'architecture régionale ; sur une architecture à la fois contemporaine et régionale ou encore sur une nouvelle architecture contemporaine traditionnelle. O. FILLION lance l'enquête auprès des C.A.U.E. et constate dans *L'Écho* N° 17 que « tous les C.A.U.E. d'ailleurs n'ont pu/voulu répondre ».

Certains ont boudé, une quarantaine ; d'autres ont traité la question par la dérision ; d'autres enfin ont joué le jeu. De tout cela il en est resté quelque chose dans la culture des C.A.U.E. Considérons de plus près ce N° 17 de *L'Écho* :

« Nous avons pu déchiffrer qu'il s'agissait de répondre à une ... enquête d'architecture... Ce qui a bien fait rigoler toute la tribu... ». D. SOULIE.

Voilà, entre autres, pour la dérision de principe à une question appréciée comme naïve ou mal posée, ce que suggère l'introduction « paternaliste » du propos de J.-P. ALLIARD « Notre brave O. FILLION nous pose une question d'apparence simple et banale ». Mais, coopératif, J.-P. ALLIARD répondra à sa façon, en posant une nouvelle question.

« N'y aura-t-il donc pas dans chaque région, chaque province, une manière originale de résoudre en même temps les questions économiques, sociales et architecturales de telle manière que chaque endroit ait sa spécificité forgée par la façon d'être au 20^{ème} siècle et non pas seulement par les siècles antérieurs. »

Il y a en effet chez tous les C.A.U.E. une défiance contre le néo-régionalisme qui n'est pas innocent :

« Le mot "régional" peut-il s'intercaler en toute innocence entre les termes "d'architecture contemporaine"... Le malaise est réel. Sa récupération ne l'est pas moins... Ce pouvoir mythique, utilisé par la promotion en tant que tel "réduit" l'objet architectural au niveau du signe qui devient alors objet de consommation possédant une valeur d'échange d'autant plus grande qu'il est uniformisé. On vend des images, du rustique, du régional. » C.A.U.E. du Finistère.

Pour la plupart des C.A.U.E. la question est mal posée car l'architecture traditionnelle était contemporaine, même si l'évolution était plus lente. L'essentiel est donc pour rester authentique de s'adapter à son temps, à ses modes de vie, à ses techniques. C'est cela la tradition. Ainsi, pour G. JACOUTOT il eut mieux valu poser la question :

« Comment envisagez-vous que, dans votre région, puisse se poser les conditions de la mise en place de l'architecture contemporaine ?... Elle pose le problème de la dimension architecturale dans son ensemble et dans sa diversité régionale (adaptation au site, au climat, à la géographie, etc.). Enfin, elle suppose qu'il n'y a pas une possibilité d'architecture mais plusieurs suivant les contextes. »

C'est finalement cette idée que prolonge le C.A.U.E. de l'Ardèche qui, après une charge contre la fausse monnaie du néo-régionalisme, conclut que l'architecture contemporaine ne peut être que « micro locale ».

Toujours dans un plaidoyer contre le néo-régionalisme dont on voudrait contaminer l'architecture contemporaine, d'autres, à l'instar de R. JOLY, commentant son étude « Du paysage au matériau » (L'Écho N° 2) demanderont :

« Peut-il et doit-il exister une architecture régionale contemporaine alors que les techniques de construction et la fabrication de matériaux

sont industrialisées et mondialisées ; que l'Éducation nationale diffuse le même enseignement dans toute la France ...» (C.A.U.E. des Pyrénées Atlantiques).

Mais, le C.A.U.E. du Morbihan, après avoir énoncé la priorité qui doit être faite au respect des modes de vie, propose de composer... avec les matériaux :

« L'esthétique devient alors une résultante de cette organisation en plan et en volume. C'est à ce moment qu'il y a lieu de soigner les détails d'aspect, en utilisant les matériaux traditionnels et naturels locaux (ardoise, pierre) et les matériaux traditionnels contemporains (verre, acier, aluminium, béton). La juxtaposition de ces matériaux traditionnels et contemporains doit être le prétexte à des détails de conception et d'exécution particulièrement bien étudiés et novateurs, qui respectent l'esprit, et non pas la lettre, de l'architecture traditionnelle locale. Lorsque cette synthèse est réalisée, il y a œuvre d'« architecture régionale contemporaine ».

Ainsi, comme le dit B. DESJOBERT, tout le monde ne crache pas « dans la soupe » car il existe une demande, que remarque le C.A.U.E. de la Loire, « les organes du type C.A.U.E. concourent de facto à un encadrement culturel très précis conduisant à cette définition « la belle et/ou la bonne architecture régionale ». C'est ce qui amène H. LEPESQ, des Côtes d'Armor, à reconnaître :

« Après avoir pensé a priori que nous ne dépendions d'aucune architecture spécifique, régionale ou autre, nous nous sommes aperçus que dans notre pratique quotidienne... que nous défendons effectivement une certaine conception de l'architecture... Nous sommes donc à la fois pour la défense des formes urbaines et de l'architecture traditionnelles qui sont expression de la culture régionale. »

Mais faut-il autant s'engager se demande S. BRETAUDEAU :

« Sommes-nous là d'ailleurs pour dire ce qui est bon ou pas ? ou bien plutôt pour écouter, susciter la réflexion et aider des usagers à prendre des décisions ; décisions qui concernent en premier leur mode de vie : usage de la maison et aussi, loisirs, transports, équipements collectifs. Une bonne architecture est une architecture dans laquelle les gens sont heureux. »

C'est à partir de cette position d'écoute que s'esquisse (à défaut de doctrine consensuelle) le dernier trait de la stratégie des C.A.U.E., stratégie que F. DE BARROS et E. LAVIGNE inaugurent ainsi :

« Quand il est possible de réfléchir à un projet avec ceux qui vont y vivre et le pratiquer, on s'aperçoit qu'ils ont des choses à dire, parfois enfouies, mais les moyens leur manquent. Il faut donc travailler à ce que l'architecture redevienne non seulement un savoir collectif, mais aussi un fait d'expérience : c'est-à-dire que l'espace soit conçu, créé et produit totalement pour être approprié et investi par ceux qui y vivent... Plutôt qu'à la défense doctrinaire d'une « architecture », c'est à la réalisation de ce processus que le C.A.U.E. s'efforce de travailler... »

Stratégie que précise le C.A.U.E. des Charentes en écrivant :

« La majorité des candidats (à la construction), constatons-le, prennent pour support de référence l'architecture d'hier qu'ils connaissent ou croient connaître... Nous comprenons et acceptons cette volonté... »

Stratégie enfin à laquelle M. DAUBER donnera des justifications intéressantes. Dans le N° 26 de *L'Écho*, en opposant l'architecture située et datée à « cette architecture régionaliste "simple et de bon goût" dont on ne parle qu'à Paris ». Puis en dénonçant le moteur pervers de la compétition « la décentralisation culturelle doit faire cesser l'idée de compétition qui règne chez les architectes, idée héritée de l'« esprit maison » des Beaux-Arts et maintenue par la pratique des concours ». Enfin en montrant dans le N° 43 de *L'Écho* comment le patrimoine et la tradition peuvent être le fil conducteur de la réconciliation avec le public :

« On est en plein dans quelque chose qui, il faut bien le constater, et l'un des rares terrains d'accord sur ce que l'on appelle la « qualité architecturale », le patrimoine architectural plaît au grand public : ... constatons que c'est bien (entre autres) au niveau du patrimoine que l'architecture savante et le grand public se retrouvent. ... Nous avons là un point de départ et il est de notre travail de transformer l'« œil touristique » en « œil de connaisseur », pour transformer le spectateur de patrimoine architectural en véritable demandeur de l'architecture d'aujourd'hui. Nous devons expliquer les manières de faire, les processus et les méthodes, aller au delà du visuel... Cette base commune (entre

public et maîtres d'œuvres) pourrait s'appeler "la tradition". Et la révéler, la faire vivre, constitue bien l'essence de notre travail. »

3.3.- L'épisode Ateliers Publics

Nous faisons, dans la relecture de *L'Écho*, une place à part au débat sur les Ateliers Publics pour ce qu'il est révélateur d'une idée refoulée et pour ce qu'il témoigne de l'insatisfaction qu'éprouvent certains architectes des C.A.U.E., sinon de n'être pas maître d'œuvres, du moins d'être souvent trahis par ceux qui le sont.

L'idée d'ateliers publics d'architecture ou d'architecture et d'urbanisme est une idée qui plaît bien à des architectes qui ont une sensibilité de gauche. Elle vient principalement de l'Angleterre travailliste et donna lieu en France à de nombreuses variables conceptuelles (dont la proposition de loi de 1977 du Parti socialiste), à quelques expérimentations (dont entre autres à Juvisy et Créteil) et à beaucoup d'espérances.

C'était en effet un rêve pour nombre de jeunes architectes, voulant travailler pour le peuple et cherchant à échapper aux statuts ordinaires : travailler dans une structure où l'on ne serait ni tout à fait patron (exploiteur), ni tout à fait salarié (subordonné), ni tout à fait fonctionnaire (bureaucrate). Ph. NICK retrace les termes de ce premier débat dans *L'Écho* N° 27 :

« En France, parler architectes dans le secteur public, c'est ouvrir un débat où s'affrontent les chantres du statut libéral et ceux de la fonctionnarisation. Pour les uns, pas de salut sans indépendance formelle vis-à-vis de tout pouvoir, pour les autres l'appartenance au personnel public impliquerait ipso facto et un processus démocratique et une utilisation sociale du produit. Affairisme contre lenteur administrative... »

L'intérêt des architectes en C.A.U.E. pour une transformation de ces derniers en Ateliers Publics ou pour une coopération avec ceux-ci devait répondre à plusieurs de leurs préoccupations.

Celle exposée par S. BRETAUDEAU (*L'Écho* N° 29) :

« Il faut préciser pour ce qui concerne les pré-études, qu'elle sont difficilement réalisables par un architecte-urbaniste en libéral... (car cet

architecte)... ne peut ensuite assurer la maîtrise d'œuvre des bâtiments programmés... et les communes ne peuvent rémunérer un professionnel libéral suffisamment pour que celui-ci puisse en faire une affaire rentable. »

Celle exprimée par M. ORLIAC (*L'Écho* N° 37) qui revendique le droit à une maîtrise d'œuvre expérimentale :

« La réalisation dans la région toulousaine, à titre privé, d'une maison en brique de terre... a emporté l'adhésion des entrepreneurs, concepteur et maître d'ouvrage de la maison du temps libre de RASDIGUERES. Une expérience qui souligne les limites de l'interdiction pour les C.A.U.E., d'exercer la maîtrise d'œuvre de réalisations expérimentales, contraignant leurs membres à rechercher dans la pratique, à titre privé, la crédibilité et l'efficacité de leurs actions. »

Et celle, plus générale, d'être considérés comme des architectes incomplets, inaboutis car interdits de maîtrise d'œuvre : cette idée est déjà avancée, dès le N° 3 de *L'Écho* par A. GILLOT, Président de l'ordre :

« Il faut que les architectes aient simultanément des activités complémentaires... on veillera dans les C.A.U.E. à éviter la sclérose consécutive à une mission exclusive de conseil aux particuliers... Il ne semble pas souhaitable de confier systématiquement ces missions à de jeunes architectes, frais émoulus de l'école, sans expérience humaine et professionnelle. Il faudra qu'ils travaillent avec des architectes confirmés. Ces derniers pourraient avoir des contrats à plein temps, mais de durée limitée et non renouvelables. Quant aux jeunes architectes, il serait bon qu'ils aient des contrats partiels qui leur permettent d'exercer leur métier sous d'autres formes moyennant certaines précautions à prendre. »

Ce propos, venant du grand gardien de l'orthodoxie et de l'unité du corps ne surprend pas. Mais il circule dans les idées dominantes et on le retrouve « paternellement » dans d'autres bouches, notamment celle du Président du C.A.U.E. des Hautes Pyrénées, M. COLAT-PARROS dans *L'Écho* H.S.

« Il n'en reste pas moins qu'il y a normalement la tentation chez les architectes des C.A.U.E. de déborder de leur action, essentiellement pédagogique, vers la maîtrise d'œuvre qui cependant, d'après la loi, est illicite. Cela est humain. Parce que l'architecte est essentiellement un

créateur et sa finalité c'est d'exercer la fonction de créateur. ... on retiendra, ... que de temps en temps, sur des opérations qui ont un caractère essentiellement exemplaire, qui seront en quelque sorte des opérations pilotes, pas nécessairement de grosses opérations, il faudrait que les architectes de C.A.U.E. puissent arriver au terme, c'est-à-dire à la conception, sinon on ne voit pas comment ils pourraient rester eux-mêmes, c'est-à-dire architectes. »

Pourtant N. SINGIER, Rapporteur de la Commission N° 3 que présidait M. COLAT-PARROS avait donné un autre ton, répondant en quelque sorte à A. GILLOT.

« On entend souvent : il faut que les architectes des C.A.U.E. conservent une pratique professionnelle. Mais être architecte d'un C.A.U.E., c'est avoir une pratique professionnelle, différente de celle de l'architecte libéral, sans doute, mais réelle, avec ses compétences, ses aptitudes, son savoir propre. »

C. PARENT, dans cette même 3^{ème} Commission, semble rejoindre le propos de N. SINGIER en avançant que :

« Faire de l'architecture, pour eux, n'est en aucun cas concevoir, mais préparer le terrain à une architecture de création, faire naître des circonstances favorables à l'épanouissement d'une architecture de qualité. »

Il est exact que, dans leur pratique, les C.A.U.E. consacrent beaucoup plus de temps à la pédagogie, au conseil, à la gestion de l'espace qu'à la conception, surtout si l'on donne à ce mot un sens restrictif incluant nécessairement une idée de « création » et une finalité unique, le projet suivi de réalisation. Or, combien de temps consacré à la création/conception l'architecte canonique qui ne gère même pas l'espace mais ses affaires ou qui, quand il sacrifie essentiellement au « concept », se démet, dans la sous-traitance, de la maîtrise d'œuvre, expérience de la réalité qui ferait défaut à nos jeunes architectes des C.A.U.E.

Si peu que ce soit, les architectes en C.A.U.E., quand ils conseillent (ce qui s'apparente à la correction de ses nègres par le patron d'agence) quand ils programment ou élaborent des scénarios dans un processus d'aide à la décision, quand ils proposent (la revalorisation ou la sauvegarde de ...) etc... conçoivent et souvent créent des choses, des idées, des dispositifs autrement conséquents

que les projets singuliers qui leur échappent de par la loi. L'aptitude et la propension à concevoir et à créer ne sont l'apanage d'aucun groupe professionnel et à l'intérieur de ceux-ci d'aucune forme particulière d'exercice.

Ceci dit, R. MOULIN - *L'Écho* H.S. (décembre 1979) - Commission N° 3 - a raison de rappeler la pesanteur sociale (y compris sur les architectes des C.A.U.E.) qui valorise le créateur patenté.

« Jusqu'à une date récente, dans nos sociétés, la fonction de création l'a emporté en prestige sur celle de transmission et de diffusion. »

Mais nous la suivons moins bien dans la stratégie qu'elle propose pour échapper à cette malédiction, stratégie qui rejoint le propos corporatiste et obligé d'A. GILLOT.

« La tendance parviendra d'autant plus aisément à s'inverser que les fonctions de pédagogie et d'animation ne seront pas dissociées, pour les architectes, de la fonction de conception (ou que, à tout le moins, elles seront pratiquées en alternance) et que l'assistance architecturale ne deviendra pas le secteur réservé des architectes "pauvres" ».

Nous la suivons moins bien, non pas tant parce qu'elle rejoint A. GILLOT mais parce que, comme nous l'avons constaté, les architectes de C.A.U.E. conçoivent et créent à leur façon, et parce que s'il est vrai qu'ils ont besoin de crédibilité, et pourquoi pas d'un certain prestige pour être efficaces, il est peut être d'autres voies pour asseoir leur légitimité. En effet, mis à part le plaisir de construire auquel presque tous les architectes en C.A.U.E. ont goûté, le moment n'est pas venu de baisser les bras devant l'injonction corporatiste ou la représentation sociale qu'ils ont la responsabilité d'infléchir. Et d'infléchir autrement, pour n'être pas des « pauvres » qu'en se commettant dans ce qu'ils ont pour fonction, entre autres, de critiquer : les effets désastreux sur le territoire, sur l'usage et même dans l'ordre de la création culturelle de la course effrénée pour le prestige, la notoriété ou les affaires.

Sans doute la question n'était pas simple et elle n'est pas encore clarifiée aujourd'hui, ce qu'atteste le malaise observé par M. RINGON et F. GAUDIBERT dans leur recherche déjà citée et ce qu'attestait l'espoir mis dans le développement des Ateliers publics. Mais, de nos entretiens avec les architectes permanents en C.A.U.E., il ressort que leur militantisme pour une pratique publique de l'architecture, pour eux-mêmes ou pour d'autres, était surtout de principe ; toujours le cœur à gauche. Il était aussi, pratique. Du suivi

de leurs conseils, recommandations, ou programmations, par des ateliers publics, qu'ils y soient ou non intégrés ou moins, ils attendaient plus et autre chose que ce qui advient – la trahison – quand le projet retombe dans la sphère de la maîtrise d'œuvre privée. On ne saura pas de sitôt s'ils se faisaient des illusions car l'occurrence de 1981 ne se représentera sans doute pas avant longtemps.

En 1981, avec l'arrivée de la gauche au gouvernement, les idées d'ateliers publics prennent de la crédibilité, encore que, premier avertissement, la promesse miterrandienne d'une suppression des ordres professionnels ait été oubliée devant un défilé des professions libérales et, en ce qui nous concerne, la peur du vide des architectes de gauche qui, au pied du mur, s'avisèrent qu'il valait mieux contrôler l'ordre que le supprimer.

Dans la relance du débat sur les ateliers publics, les C.A.U.E. ne sont pas en reste. La scène se jouera en trois actes et un épilogue : *L'Écho* N° 26, novembre 81, journée de VIVIERS, on y croit ; *L'Écho* N° 27, janvier 82, numéro spécial APAU (« du tonus pour l'élu »), on discute ; *L'Écho* N° 29, avril 82, colloque d'Avignon, on se calme et, enfin, *L'Écho* N° 34, mai 83, Paul PICARD, chargé de mission de Roger QUILLIOT, conclut.

A la journée de VIVIERS, le 24 septembre 1981, N. SINGIER, rapporteur de la commission sur « Les C.A.U.E. et l'économie locale » excuse la faible participation à cette commission par le propos introductif suivant :

« A l'heure où les C.A.U.E cherchent leur place dans la décentralisation, les débats houleux sur les Ateliers Publics attirent, c'est bien évident, plus de monde que les problèmes économiques ».

Bien que l'économie soit le nerf de la guerre, ce que négligent un peu les architectes en C.A.U.E. (est-ce un trait de leur culture ?), suivons la foule dans la commission 5 - « Prolongement et concrétisation : les APAU ? » et considérons le compte-rendu de son rapporteur M. ORLIAC.

« Au cours de nombreuses réunions régionales, les C.A.U.E. ont fait une analyse de leurs actions... (tout va bien, mais)... les actions ont été limitées en raison de :

- *l'absence de structures complémentaires (aux C.A.U.E.) dans lesquelles se serait poursuivi (toujours cette préoccupation du suivi - N.D.R.) le débat élus, usagers, professionnels pour une meilleure prise en compte des besoins sociaux dans la programmation (à cette époque, les C.A.U.E.*

n'en faisaient pas souvent, N.D.R.), la maîtrise d'œuvre et la gestion des projets de transformation des lieux de vie.

• L'insuffisance de leurs moyens et la nature (les limites, N.D.R.) de leurs missions, décrites dans la loi sur l'architecture de 1977, qui ne leur a pas permis, si ce n'est illégalement, de remplir ce rôle malgré les demandes souvent exprimées notamment par les collectivités locales.

Ils souhaitent donc :

- exercer pleinement leur mission de pédagogie... ;
- être un organisme de recherche et d'expérimentation nécessaire à cette pédagogie ;
- prendre part à la création de structures complémentaires plus opérationnelles dans lesquelles cette responsabilité active de citoyen et d'élu pourra s'exercer concrètement.

Certains C.A.U.E. ont déjà tenté des expériences : (le rapport les évoque puis tente de préciser ce que sont les APAU - Ateliers Publics d'Architecture et d'Urbanisme) ...

Pour les uns, c'est un lieu de réflexion et de débat entre élus, usagers et professionnels n'exerçant pas la maîtrise d'œuvre.

Pour les autres, l'APAU comporte une cellule opérationnelle de maîtrise d'œuvre :

- cellule soit uniquement constituée de concepteurs appartenant au secteur public,
- soit pouvant accueillir concepteurs des secteurs publics et privés. »

Le rapport se poursuit en évoquant les avantages et inconvénients des types de structures possibles, des échelles territoriales pertinentes, etc.

Dans ce débat dont nous avons d'autres traces (*L'Écho* N° 26 - 9 Points de vues) et qui montre combien on y croyait, N. SINGIER dira :

« Les APAU, c'est nous en plus proche des communes, c'est nous en davantage sur le terrain, c'est nous en moins dispersé, c'est nous en plus précis. »

Elle nous livre –le voulait-elle ? – une critique en creux des C.A.U.E. !!!

D. SOULIE invite à la chasse aux crocodiles et à la prise de risques :

« Fonçons, accompagnons, précédonz même le mouvement. Il y aura des erreurs, des bavures, des magouilles ? Et après ! ce ne peut être pire que ce qui existe à l'heure actuelle. »

J. CONVER dira que, pour survivre :

« Il faut lever l'ambiguïté des actions du C.A.U.E. : conseil, qui laisse souvent insatisfait l'Élu qui demande plus... »

Après avoir constaté qu'à VIVIER les Ateliers Publics d'architecture furent « l'épicentre des débats », B. LETELLIER (qui n'est pas architecte) et J.-M. MAUPOU plaideront plutôt pour des Ateliers Publics d'Urbanisme :

« L'objet serait donc le conseil, l'aide et, éventuellement, la maîtrise d'œuvre (le mot est lâché) en matière d'aménagement et donc d'urbanisme au sens le plus vrai du terme. C'est là l'essentiel ! Nous sommes nombreux à penser qu'il ne saurait y avoir d'architecture de qualité en dehors d'un urbanisme de qualité ! »

Pragmatistes, ils négocieront son bon niveau territorial – le département – et réalistes ils avanceront que :

« Leur mise en place ne se fera contre personne mais viendra appuyer l'exercice de la démocratie locale en matière d'urbanisme. »

Nous avons dit réaliste, en pensant plus réaliste que D. SOULIE, car il n'y a pas d'ordre des urbanistes. Mais enfin il y a les D.D.E. qui ne sont pas disposés à abandonner le terrain (Cf. « Politiques urbaines et stratégies corporatives ». J.-C. THOENIG et E. FRIEDBERG in Sociologie du Travail 4/69).

En tout cas, G. SIMON, conseiller technique au cabinet de R. QUILLIOT, reste prudent.

« A propos des Ateliers publics : notre position est très claire. Pour l'instant, là, moins qu'ailleurs, nous n'avons de doctrine. Il faut d'abord bien connaître les pratiques et écouter ceux qui ont des idées sur cette question. »

Plus tard, dans la perspective du Colloque d'Avignon, L'Écho N° 27, on discute, on décante, on écoute ceux qui ont des idées sur la question. Par sens de l'économie, écoutons d'abord celui qui a de la suite dans les idées, qui a des idées éternelles : le président de l'ordre des architectes.

Les temps ont changé, les socialistes sont au gouvernement, mieux vaut, pense-t-il, concéder sur la forme – ces ateliers publics – pour ne pas lâcher sur le fond, l'unité identitaire de la profession :

« On comprend mieux, dans ces conditions, pourquoi nous demandons par exemple que le nécessaire statut des architectes dans la fonction publique ne coupe pas les architectes fonctionnaires du reste de la profession et s'accompagne d'une "déontologie du contrôle architectural" (notons au passage qu'un fonctionnaire, ça contrôle - N.D.R.)... On comprend mieux pourquoi les ateliers publics d'architecture suscitent de notre part (quelle est cette part, ne représente-t-il pas aussi les architectes partisans d'une pratique publique ? N.D.R.) des réserves importantes, non pas que nous soyons opposés, par principe à leur création (mon œil, N.D.R.) mais nous posons en préalable :

- qu'ils ne doivent bénéficier d'aucun monopole,
- qu'ils ne doivent jamais être en situation de juge et partie,
- qu'ils doivent être autonomes et soumis aux mêmes obligations de responsabilité, de gestion, d'assurances et de mises en compétition que les concepteurs privés.

Faute de quoi... » - A. GILLOT - « Architecture », Novembre 1981 - cité par L'Écho N° 27.

La tentation aurait pu être forte de répondre « chiche » devant ce banal énoncé de droit commun.

Et bien non, personne ne répond vraiment « chiche », personne ou presque ne se projette fonctionnaire-créateur-maître d'œuvre.

J.-L. CARRY décrit et vante la mixité et la mobilité de l'Atelier de Juvisy très ouvert aux libéraux.

P. SORIA, secrétaire général du Syndicat de l'architecture, a quelque peine à se démarquer des positions de l'Ordre, malgré l'influence dans son syndicat du collectif Atelier public, qui très radical dit « chiche » mais avec une revendication exorbitante : la ville. Tout bien analysé, le collectif se place sur le terrain de l'art urbain du projet de quartier, de l'architecte en chef qui ne construit rien ou peu.

« Après tant d'errements, c'est à la définition d'un véritable projet urbain, cohérent et continu dans le temps, qu'il faut travailler. Au-delà de la réalisation d'objets architecturaux isolés, il s'agit d'assurer le devenir de la ville, avec son passé, ses transformations et ses conflits... L'élaboration d'un tel projet urbain doit permettre de dépasser le

découpage des interventions dont l'autonomie réciproque contribue à priver la ville de toute mémoire. »

Présomption de qualité mise à part, rien de nouveau par rapport à ce que font ou devraient faire les services d'urbanisme des villes ou les agences d'agglomération qui finissent par faire traiter la seule maîtrise d'œuvre urbaine ou de bâtiments par des architectes et B.E.T. privés.

C. GUISLAIN, l'un des sept architectes conseillers du Ministre, comme Ph. NICK, situent l'enjeu dans la participation démocratique autour de l'urbanisme, mais ne disent pas un mot sur la maîtrise d'œuvre.

J.F. REVERT, que le statut de fonctionnaire ne révolte pas, va-t-il nous surprendre ?

« Constituer un corps d'architectes fonctionnaires, c'est pourtant le seul moyen d'avoir à l'intérieur de l'administration des interlocuteurs qui marnent le langage de l'architecte et qui servent de relais objectif à la profession ! »

Pour le plaisir, une anecdote de R. PASTRANA à l'appui :

« Au retour d'un voyage d'étude en Argentine (qui n'a ni E.N.A. ni E.N.P.C.) le maire de Roubaix m'a dit "c'est curieux, dans les administrations, nous n'avons pas rencontré de responsables, on n'a vu que des architectes" »

Mais la suite du propos de J.-F. REVERT montre que l'enjeu des ateliers publics reste pour lui l'urbanisme et non la maîtrise d'œuvre.

Pour le collectif, J.-M. AVRAMIDES, L. BONY, P. KAUZ et M. ORLIAC, qui prépara un texte d'intentions sur les APAU à débattre au colloque d'Avignon, une certaine discrétion sur la maîtrise d'œuvre, sa présence transparaît sous l'argument de continuité et de cohérence :

« Afin de rompre avec les actuelles cassures et sous-traitances et responsabilités qui hachent le déroulement du processus constructif, il faut chercher les conditions d'une meilleure cohérence entre les différentes tâches qui en jalonnent le cours, depuis l'expression de la demande sociale jusqu'à la fabrication et la gestion de l'Espace, en passant par la programmation, la conception et la réalisation... »

La maîtrise d'œuvre de bâtiments est euphémisée par la « fabrication et gestion de l'espace ».

A côté de tout cela, A. SARFATI sera d'une grande hardiesse. Il assigne résolument des créneaux de maîtrise d'œuvre aux Ateliers publics.

- La réhabilitation,

« qui nécessite une organisation différente : un suivi continu, un contact avec toute la population sur place avec laquelle on passe des soirées à discuter pour prendre en compte tous ses desiderata, ... autant d'interventions, que dans les contraintes économiques, qui sont les siennes, la profession libérale (ne) peut assurer ».

- La concertation (pour mémoire)

- Les petits projets,

« tout un champ d'intervention, qui a été délaissé par la profession libérale parce qu'il n'était pas rentable ; or le paysage se compose d'une quantité de petits projets, petites places, petits aménagements... »

- L'expérimentation,

« les Ateliers publics pourraient être le lieu de la localisation de la recherche publique où le suivi et le financement nécessaires seraient assurés ».

- Les techniques nouvelles de construction,

« jusqu'à maintenant les innovations technologiques induisent toujours un risque que peu d'architectes sont prêts à assumer. Il faut une structure qui permettent la réalisation de projets à risques... »

A défaut d'être complètement généreuse, l'intention est bonne, mais elle se heurte au principe de la loyale concurrence anti monopolistique.

Finalement, O. FILLION prend le pouls du mouvement C.A.U.E. au Colloque d'Avignon et constate que la fièvre est retombée.

A côté de quelques C.A.U.E. qui militent encore pour la création d'APAU, en fusion ou en coopération avec les C.A.U.E., d'autres serrent les freins, tels F.P. LEROUX dont elle cite les propos :

« Il faut écarter la tentation de "créer des ateliers publics qui auraient une optique trop (voir exclusivement) productive et qui ne sacrifieraient pas à la recherche et à la pédagogie. Ils n'apporteraient rien de plus que les ateliers privés actuels et ne rempliraient pas ces dernières tâches pourtant essentielles" ».

Elle cite aussi J. TAGLAN, dont l'intervention a été « *particulièrement remarquée... parce qu'elle faisait référence à l'attitude suicidaire des C.A.U.E., qui en provoquant la création des APAU accéléreraient la disparition des C.A.U.E.* »

A Avignon, le projet de résolution « BRAV - Ateliers Publics » apprécié, sans doute, comme trop radical et déstabilisant, n'est pas mis au vote. Le rapport de la table ronde N° 5 manifeste une grande extériorité. Il balise la question des Ateliers Publics en décrivant ce qu'ils pourraient être et il conclut :

« C'est à partir de tous ces éléments qu'il faut se donner les moyens de réfléchir à la mise en place d'Ateliers Publics par rapport aux collectivités locales et aux C.A.U.E. »

Cette modération des C.A.U.E. qui, réflexion faite, n'ont pas voulu « lâcher la proie pour l'ombre », leur vaudra d'être accusés de corporatisme par les partisans les plus acharnés des Ateliers Publics.

De fait, et c'est là un des effets du rôle de socialisation du mouvement, la majorité des architectes et autres membres des C.A.U.E; finirent après tous ces débats par convenir :

- qu'ils accomplissaient déjà ou qu'ils étaient libres d'accomplir la plupart des tâches de médiation techniques et sociales dont on voulait investir les APAU.
- Qu'ils avaient plus et mieux à faire que de chercher à concurrencer les libéraux sur le terrain de la maîtrise d'œuvre, terrain sur lequel ils ne pouvaient que se perdre en s'alignant et en dévaluant ainsi leur distance critique.

Un an plus tard, en Mai 1983, et ce sera l'épilogue de cet épisode de la vie des C.A.U.E. et de quelques illusions de gauche, *L'Écho* N° 34 publiera une interview de Paul PICARD, chargé de mission auprès de R. QUILLIOT, qui dira :

« Je n'ai pas voulu tomber dans le piège suivant qui était de dire : voilà la structure idéale. Dans la lettre de mission du Ministre, M. R. QUILLIOT, il y avait d'ailleurs cette demande presque implicite de me positionner par rapport aux ateliers publics par exemple. Or ma position est toute autre : la décentralisation ce n'est pas de créer le même service partout. Il s'agit de donner la possibilité aux élus de choisir, tout en leur indiquant les différentes structures possibles. Ici, ce sera un service municipal étoffé, là une agence d'urbanisme, là encore, un système de convention avec des cabinets privés etc. Toutes les formules sur le

marché ont leurs qualités et elles répondent à une vision particulière. Il faut ouvrir le champ d'action et non pas le limiter. »

IV.- LES C.A.U.E., UNE PRATIQUE QUI ORIENTE ET CONSOLIDE UNE PROFESSIONNALITÉ SINGULIÈRE

La professionnalité mobilise et transporte des éléments de connaissances générales et d'idéologie, mais elle convoque surtout des savoirs, un savoir être et des savoir-faire immédiatement opératoires. Elle est donc un élément de la culture professionnelle, souvent appelé : le métier. Elle s'énonce rarement dans un entretien, comme nous l'avons déjà dit, mais elle s'observe assez bien dans l'action où elle est mise en œuvre sans qu'il soit d'usage de la justifier, de la théoriser.

C'est ce que l'on fait chaque jour, qu'attendent les élus, les administrés, les pétitionnaires, les autres membres de l'équipe et les partenaires extérieurs. Elle va orienter et consolider des expertises singulières, un savoir être et des savoir-faire. Le travail quotidien, encadré par une définition légale et statutaire des missions et domaines d'intervention, sera fonction de la demande, mais aussi de l'offre par laquelle on la développe. Il se déroule dans des conditions matérielles et intellectuelles déterminantes.

La description de cette pratique et de son évolution entre 1980 et 1990 est traitée dans la première phase de cette recherche. Il reste toutefois à caractériser ses conséquences en terme de professionnalité et en sachant qu'elle doit répondre au besoin par ajustements réciproques, en cohérence avec les acquis, les besoins, des primes formations et trajectoires ainsi qu'avec l'idéologie qui cimentent l'ensemble.

4.1. Le cadre institutionnel

Le cadre institutionnel va fournir une première définition du champ et des conditions de la pratique.

Dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, les missions envisagées par la loi sont :

Il s'agit d'une réflexion à caractère théorique, qui n'a pas été entièrement
remplacée, par ailleurs, par les débats qui ont eu lieu dans les C.A.U.E.,
qui en provoquant la création des APAU, ont permis la mise en place des C.A.U.E.

À Avignon, le projet de résolution « BRAV - Ateliers Publics » apprécié, sans
doute, comme très idéal et déstabilisant, n'est pas mis au vote. Le rapport de
la table ronde N° 3 manifeste une grande extériorité. Il balise la question des
Ateliers Publics en déterminant ce qu'ils pourraient être et il conclut :

« C'est à partir de tous ces éléments qu'il faut se donner les moyens de
réfléchir à la mise en place d'Ateliers Publics par rapport aux
activités des écoles et aux C.A.U.E. »

Une mobilisation des C.A.U.E. qui, réflexion faite, n'ont pas voulu « Heber la
structure pour l'oublier », leur vaudra d'être accusés de corporatisme par les
ennemis les plus acharnés des Ateliers Publics.

Enfin, et c'est là un des effets du rôle de socialisation du mouvement, la
majorité des architectes et autres membres des C.A.U.E. finirent après tous ces
débat par conclure :

- qu'ils acceptaient déjà ou qu'ils étaient libres d'accomplir la plupart des
tâches de nature culturelle et sociales dont on voulait investir les APAU.
- Qu'ils avaient plus à faire que de chercher à concurrencer les
libéraux au lieu de la maîtrise d'œuvre, terrain sur lequel ils ne pouvaient
que se perdre en s'alignant et en dévaluant ainsi leur distance critique.

Un an plus tard, en Mai 1983, et ce sera l'épilogue de cet épisode de la vie des
C.A.U.E. et de quelques illusions de gauche. *L'Écho* N° 34 publiera une
interview de Paul PICARD, chargé de mission auprès de R. QUILLIOT, qui
dira :

« Je n'ai pas voulu tomber dans le piège suivant qui était de dire : voilà
la structure idéale. Dans la lettre de mission du Ministre, R.
QUILLIOT, il y avait d'ailleurs cette demande presque implicite de me
positionner par rapport aux ateliers publics par exemple. Or ma position
est toute autre : la décentralisation ce n'est pas de créer le même service
partout. Il s'agit de donner la possibilité aux élus de choisir, tout en leur
indiquant les différentes structures possibles, ici, ce sera un service
municipal étoffé, là une agence d'urbanisme, là encore, un système de
convention avec des cabinets privés etc. Toutes les structures se le

IV.- LES C.A.U.E., UNE PRATIQUE QUI ORIENTE ET CONSOLIDE UNE PROFESSIONNALITÉ SINGULIÈRE

La professionnalité mobilise et transporte des éléments de connaissances générales et d'idéologie, mais elle convoque surtout des savoirs, un savoir être et des savoir-faire immédiatement opératoires. Elle est donc un élément de la culture professionnelle, souvent appelé : le métier. Elle s'énonce rarement dans un entretien, comme nous l'avons déjà dit, mais elle s'observe assez bien dans l'action où elle est mise en œuvre sans qu'il soit d'usage de la justifier, de la théoriser.

C'est ce que l'on fait chaque jour, qu'attendent les élus, les administrations, les pétitionnaires, les autres membres de l'équipe et les partenaires extérieurs, qui va orienter et consolider des expertises singulières, un savoir être et des savoir-faire. Le travail quotidien, encadré par une définition légale et statutaire des missions et domaines d'intervention, sera fonction de la demande, mais aussi de l'offre par laquelle on la développe. Il se déroule dans des conditions matérielles et intellectuelles déterminantes.

La description de cette pratique et de son évolution entre 1980 et 1990 fut traitée dans la première phase de cette recherche. Il reste toutefois à examiner ses conséquences en terme de professionnalité et en sachant qu'elle doit rester, au besoin par ajustements réciproques, en cohérence avec les acquis, revisités, des primes formations et trajectoires ainsi qu'avec l'idéologie qui cimente l'ensemble.

4.1. Le cadre institutionnel

Le cadre institutionnel va fournir une première définition du champ et des conditions de la pratique.

Dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, les missions envisagées par la loi sont :

- l'information, la sensibilisation et le développement de l'esprit de participation du public,
- la formation et les perfectionnements des maîtres d'ouvrages, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction,
- le conseil aux personnes qui désirent construire,
- le conseil et l'assistance aux collectivités et administrations.

Dans le temps, et pour des raisons de continuité du service, le conseil aux particuliers sera premier, puis viendront les actions de sensibilisation et de formation et, enfin, avec la décentralisation, se développera le conseil et l'assistance aux collectivités locales. En fonction des premières missions et des premiers recrutements, l'architecture sera le domaine couvert prioritairement. Puis la compétence technique des C.A.U.E. s'élargira aux domaines de l'urbanisme et de l'environnement par le fait de recrutements particuliers ou par le développement de la polyvalence des architectes en poste.

La loi pose le principe de la gratuité d'un service financé par une taxe départementale et éventuellement quelques autres ressources (cotisations - subventions).

La loi interdit aux C.A.U.E. de faire de la maîtrise d'œuvre notamment pour le compte de particuliers.

Le statut et le mode d'administration des C.A.U.E. leur vaut une certaine autonomie placée sous le contrôle prévalent des élus.

Dans la pratique, ces présomptions de compétences (domaines et missions) les moyens budgétaires et l'autonomie relative furent à conquérir, à développer et à défendre dans une conjoncture nationale variable et dans des contextes locaux particuliers.

Il en résulte dans les départements des différences, dans l'activité des C.A.U.E., marquées par des rapports coopératifs ou conflictuels avec certains agents des réseaux d'aménagement, de fortes inégalités de moyens budgétaires et des variations dans le choix des missions prioritaires.

Le caractère problématique de la définition des limites de compétences entre agents des réseaux locaux d'aménagement entretient une continuelle négociation entre deux attitudes face aux prétentions des autres partenaires. L'une de ces attitudes, référant au *prima* du politique, attend des élus un

arbitrage sur les limites des compétences, quitte à adapter, par recrutement de spécialistes, la qualification à la demande. L'autre référant au *prima* de la qualification cherche à spécifier le regard et l'expertise offerte, quitte à cultiver les opportunités de coopération. Dans le dernier cas reste toujours posée la question du pouvoir d'initiative et de pilotage.

Face au conseil d'administration des C.A.U.E. la responsabilisation des équipes et plus particulièrement des directeurs dans l'utilisation des moyens des C.A.U.E. a développé une culture de gestionnaire de fonds publics avec ses exigences de rigueur et de transparence. Cette culture gestionnaire acquise dans la pratique obligée de la prévision et du contrôle budgétaire, constitue une différence notable à la culture du milieu des architectes. Elle prédispose à la compréhension des règles qui s'imposent dans la gestion des collectivités locales et des administrations publiques.

Les moyens budgétaires issus du produit de la taxe départementale permet à certains C.A.U.E. de maintenir le principe de la gratuité du service. Pour d'autres au contraire, le rendement de la taxe ne suffit pas pour faire face à la demande et ils sont contraints à rechercher des ressources complémentaires. Chez ces derniers, en surimpression d'une culture de service public, va se développer, comme dans certains services de l'État, une culture d'entreprise. Ainsi se clarifie un partage entre le conseil gratuit immédiat qui mobilise une expertise acquise et le travail d'aide à la décision qui suppose des études approfondies, documentaires ou de terrain et qui se matérialise dans une production (rapport, exposition, etc.). Dans cette dernière figure, qui donnera lieu à une convention et à l'octroi d'une subvention, les C.A.U.E. s'attachent à ne pas entrer en concurrence avec le secteur privé, soit parce que ce dernier ne se présente pas (seuil de rentabilité trop faible), soit parce qu'il n'expose pas les qualifications requises. La complexité de certains problèmes justifie parfois des montages originaux de co-traitance ou de sous-traitance impliquant des partenaires publics, parapublics et privés.

Un autre effet institutionnel remarquable dans les C.A.U.E. s'observe dans le rapport au travail et notamment dans les horaires. Le rapport au travail est plus vécu sur un mode militant et passionnel que sur un mode rationnel commandé par une logique de carrière. A salaire légèrement supérieur mais à moindre sécurité d'emploi, comparativement à d'autres structures (administration, services techniques des villes, etc.) on est dans les C.A.U.E. relativement plus libre, plus disponible, plus productif, plus responsable des délais. Cela tient selon nous au statut parapublic, au caractère encore innovant de l'institution, à

la faible fréquence des hiérarchies internes, à la forte délégation de responsabilités, à l'adaptation au rythme des élus et au poids relatif des architectes qui véhiculent quelques rites de leur école et de leur profession. Ce trait est toutefois tempéré par la grande féminisation des C.A.U.E. et le poids des contraintes familiales qui échoit encore aux femmes.

L'interdiction de maîtrise d'œuvre, du moins pour les permanents qui en sont, selon le point de vue, victimes ou bénéficiaires, va conférer à ces derniers une position et une légitimité, autrement impossible, pour initier, évaluer, critiquer ou valoriser des projets, des opérations. « Ils ne roulent pour personne, ils n'attendent pas de renvoi d'ascenseur. » La lecture de quelques publications régulières de C.A.U.E. telles PACA LePLIS ou CONTREVENT attestent, outre un grand savoir-faire journalistique, des avantages structurels résultant de l'interdiction de maîtrise d'œuvre sur la capacité critique. Cette interdiction a aussi des effets sur la façon dont les C.A.U.E. sont perçus dans leur activité de conseil, d'aide à la décision ou d'assistance, même quand les élus regrettent, par ailleurs, de devoir se passer des C.A.U.E. en phase opérationnelle. Voici, à titre d'exemple, le libellé du « tampon » apposé sur les plans et dessins produits par le C.A.U.E. de l'Essonne :

N.B. Les éléments contenus dans ce dossier constituent une aide à la programmation et à la décision.

Ils ne peuvent en aucun cas servir de documents contractuels pour établissement de devis, appels d'offres ou dossiers de permis de construire.

Tant par la définition et l'étendue de leurs missions que par les modalités de leur administration, les architectes en C.A.U.E., outre une bonne connaissance des populations de pétitionnaires, bénéficient d'un entretient exceptionnel. On peut apprécier, par l'analyse des agendas, qu'un directeur de C.A.U.E. connaît et fréquente régulièrement entre 500 et 1.000 personnes : élus, responsables de services ou d'associations, universitaires et professionnels divers. Ces fréquentations, et plus particulièrement celle des élus, peuvent induire par empathie et mimétisme, une manière d'être, de boire, de manger, et même une capacité à parler d'autres choses que d'architecture.

La nature du travail, mais aussi, comparativement à d'autres agents du réseau départemental des aménageurs, l'absence d'obligations de mobilité de carrière,

fait de certains permanents de C.A.U.E. une longue mémoire active des problèmes départementaux. Des agents de C.A.U.E. stables depuis près de 15 ans ont vu défiler des préfets, des chefs de cabinets des D.D.E., des D.D.A. et ont assisté à de multiples élections qui ne se soldent pas toujours par une réélection. Cette très grande permanence, qui a peut-être par ailleurs son envers, associée à une bonne tenue des archives, est un atout dans la connaissance du département, de ses terrains et des serpents de mer que représentent nombre de projets.

Voici, en termes principalement de savoir-être, ce que les C.A.U.E. doivent au cadre institutionnel de leur activité.

4.2.- Conditions matérielles et intellectuelles du travail

Les C.A.U.E. siègent dans la ville préfecture. Ils y disposent de bureaux et ateliers de dessin, généralement accueillants et confortables, parfois indépendants parfois intégrés dans des locaux partagés avec des services du Conseil général ou avec des associations abritées par ce dernier. Dans ce dernier cas, par exemple dans l'Ain, des échanges et des coopérations peuvent se développer à bénéfice partagé.

Aux bureaux du siège peuvent être articulés, comme à Perpignan, une « galerie » d'exposition et/ou une salle de conférences. L'équipement informatique et audiovisuel est toujours présent, mais développé à la mesure des ressources du C.A.U.E. et des qualifications que l'utilisation de ces équipements suppose.

Le lieu le plus ouvert, y compris aux professionnels, aux étudiants et au grand public, est le centre de documentation. Celui-ci gère, outre un fond d'usuels :

- entre 500 et 1.500 livres de base ;
- entre 20 et 50 abonnements à des revues professionnelles et municipales ainsi qu'à la presse locale, particulièrement surveillée et dépouillée ;
- une documentation sur les matériaux et les coûts de construction ;
- tout ce que l'on a trouvé ou recherché systématiquement qui informe sur le département (cartes, cadastres, photos aériennes, thèses, monographies, statistiques, données) ;
- et enfin les archives propres du C.A.U.E., sur les villes ou thèmes sur lesquels il est intervenu (avec de nombreux reportages photographiques)

et l'ensemble de ses publications (Cf. Le répertoire « Séquences » publié par la Fédération des C.A.U.E.).

La fonction de documentaliste en C.A.U.E. est donc très valorisée. Ce sont généralement des documentalistes professionnels qui animent ces centres. Ils entretiennent des relations avec d'autres centres. Ainsi, au seuil d'une nouvelle question, il est rare que celui qui la prend en charge soit devant une page blanche et, s'il en était ainsi, les documentalistes serraient sollicités pour consulter d'autres centres de ressources.

On doit toutefois noter que les architectes, même depuis l'effort d'intellectualisation des années 1970, continuent à fonder plus sur leur regard, leur perception sensible, leurs contacts directs avec les élus, etc. que sur la consultation d'archives et l'analyse cartographique ou statistique. Mais, ils ne manqueront pas de faire le détour si la question posée est complexe et si la réponse attendue va au-delà du simple conseil immédiat.

Selon les politiques locales, qui traduisent souvent des préférences individuelles, se dessinent ou non certaines formes de division du travail. En général, les architectes, faisant prévaloir la connaissance du terrain et des hommes sur la spécialisation, préfèrent une répartition territoriale des responsabilités à une répartition thématique. Connaissant toutefois leurs limites, ils consulteront autant que de besoin celui qui sait mieux qu'eux. Ainsi, au fil des accumulations d'expériences, quand le C.A.U.E. n'a pu, notamment pour des raisons budgétaires, diversifier les recrutements (juristes, géographes, économistes, etc.), certains des architectes deviennent les dépositaires d'un savoir particulier, qui sur la pathologie du bâtiment, qui sur les finances locales et les sources de subventions, etc. Sur des problèmes très pointus, le traitement des ordures ménagères, par exemple, la consultation d'un expert présent dans un autre C.A.U.E. est fréquente.

A l'opposé de cette division territoriale des responsabilités, toujours nécessaire en raison des permanences locales qu'assurent les C.A.U.E., une division thématique du travail a pu s'esquisser en prenant appui sur des dispositions et goûts particuliers. Ce fut le cas bien souvent pour le travail auprès des milieux scolaires pour ceux que motivaient le contact avec les enfants. Ce fut aussi le cas pour ceux des architectes qui aimaient l'écriture ou le graphisme et qui prirent en charge la communication, les publications et les expositions quand leur C.A.U.E. n'a pu recruter pour cela des journalistes, graphistes ou

maquettistes professionnels. Mais cet engagement thématique est rarement exclusif et l'on peut observer que tous font du terrain.

Ainsi et quelle que soit la division du travail prévalante, territoriale ou thématique, le C.A.U.E. peut être considéré comme un travailleur intellectuel collectif pluridisciplinaire mobilisant selon les cas le généraliste polyvalent mais ayant sa petite spécialité ou le spécialiste rarement enfermé dans celle-ci. Dans la pratique interdisciplinaire généralisée, on assiste à la fois à un effacement progressif des disciplines de formation initiales et à un renforcement des expertises et savoir-faire opératoires acquis au fil des questions et pratiques de terrain.

Relativement bien rémunérés, les architectes salariés en C.A.U.E., même s'il existe parfois des conventions très formalisées (par exemple dans l'Hérault) n'ont pas la fibre syndicale très développée. Quand ils ont eu des vellétés d'organisation syndicale, vellétés toujours renaissantes avec les fluctuations du produit de la taxe, ce fut plutôt dans le but d'assurer leur représentation vis-à-vis de leur conseil d'administration et plus encore vis-à-vis de la Fédération Nationale des C.A.U.E. Ce fut aussi pour tenter une percée dans l'univers de la fonction publique territoriale, supposé leur apporter plus de sécurité d'emploi et des perspectives de mobilité. Mais en même temps qu'ils investissaient dans cette direction, ils prenaient conscience des risques de la routinisation, de l'institutionnalisation et de la bureaucratisation qu'ils observent à l'œuvre chez certains de leurs partenaires. Effet de la contamination de l'idéologie libérale dominante dans leur profession ou résultat d'un regard sur la sociologie des organisations, il ne semble donc pas, malgré la crise, que les architectes des C.A.U.E. soient majoritairement enclins à échanger leur liberté à risque, leur capacité d'initiative et leur aptitude au renouvellement, à l'adaptation contre la sécurité de l'emploi. En revanche ils sont attentifs à leur droit à la formation continue et ils s'attachent à utiliser au mieux, voire à développer, en les spécifiant, les occurrences qui se présentent ou qu'ils provoquent.

Ainsi, les conditions matérielles et intellectuelles du travail en C.A.U.E. apportent leur contribution à la formation d'un savoir être original et au développement d'expertises et de savoir-faire construits dans la pratique interdisciplinaire activée en réponse aux problèmes de terrain.

Ces problèmes de terrain sont-ils principalement posés par des tiers ou soulevés par le regard des C.A.U.E. et par une offre de service. C'est ce que

nous allons examiner en considérant la dialectique entre l'offre et la demande de service.

4.3.- Le couple offre et demande de service

L'idée commune veut que la production de biens ou de service survienne en réponse à un « besoin » à une demande. Dans les faits (et dans la théorie, cf. MARX - *in* Production, distribution, consommation, échanges), on observe que la demande n'est qu'une condition de la pérennisation de l'offre, mais que c'est généralement l'offre qui est première. Aucune société n'a exprimé le besoin de ce qu'elle n'avait pas encore inventé.

Ainsi, la création des C.A.U.E., puis la définition de leurs missions, est d'abord une offre qui visait à développer la demande d'architecture et d'État, offre qui visait à la justification et à la reproduction des architectes et des appareils d'État. Il n'y a aucun mal à cela, mais il sera intéressant de voir, au-delà de ce rapport, quelle architecture et quel État (système de gouvernement) s'actualiseront sous l'influence, entre autres, des pratiques de C.A.U.E.

Là, tout le monde entre dans le jeu. L'offre de C.A.U.E. étant faite, avec ses grandes balises (missions et domaines d'interventions), la pratique se développant, la réponse vient en réaction. Les utilisateurs vont apprécier cette offre ou la boucler, entraînant cette fois des réajustements autorisés par l'autonomie relative des C.A.U.E.

Les premiers effets de ces ajustements s'observent. En quinze ans, l'investissement affecté à certaines missions diminue, ici le conseil au particulier, là le travail auprès des scolaires, tandis que l'investissement affecté au conseil aux collectivités augmente. Du simple conseil on passe à l'aide à la décision ; du conseil architectural on passe au conseil en urbanisme, paysage, environnement.

Quand la demande décroît, on peut faire trois hypothèses : le C.A.U.E. a mal ciblé son offre et n'a pas su développer la demande ; le C.A.U.E. pour des raisons diverses a rétracté son offre ; le C.A.U.E. a réussi et des transferts se sont opérés.

Si nous prenons l'exemple du travail en milieu scolaire, dans la première hypothèse, le C.A.U.E. s'est trompé dans sa façon de s'adresser aux enfants ou,

plus vraisemblablement aux enseignants et responsables d'établissements. Il a mal apprécié les inerties, les logiques internes, les hiérarchies et concurrences entre matières d'enseignement. Il a perturbé un système qui finalement le rejette.

Dans la seconde hypothèse, soit le C.A.U.E. est sorti de la croyance investie dans cette mission, soit il a apprécié que ses moyens seraient mieux investis ailleurs. Il se retire volontairement par désenchantement ou par nécessité.

Dans la troisième hypothèse, le C.A.U.E. a réussi. Il a participé à la formation des enseignants et ceux-ci ont pris le relais, poursuivent et démultiplient l'action du C.A.U.E. Cette dernière figure de réussite rejoint le propos de l'un de nos interviewés qui, par principe, envisageait que « l'attitude idéale d'un C.A.U.E; devrait être de travailler à sa disparition ». Par là, il entendait qu'il fallait tout faire pour qu'un jour on n'ait plus besoin de lui, pour autant qu'«on» en ait jamais eu besoin.

Quand, inversement, la demande croit et, outre les effets de la publicité et de la divulgation, on peut faire l'hypothèse que le C.A.U.E. a bien ciblé son offre (nouvelle situation des collectivités locales après la décentralisation) et qu'il a su l'accroître et la diversifier. On a pu observer les effets retour d'augmentation de la demande quand les C.A.U.E. ont pu élargir leurs équipes et offrir de nouvelles compétences en urbanisme, paysage, écologie, etc. ou, quand ils ont soulevé, révélé un problème jusqu'alors inaperçu, négligé. C'est quand il assume un rôle d'observatoire de l'évolution du territoire, de ses transformations et dégradations et quand il s'engage comme « force de propositions » que le C.A.U.E. élargit son offre et développe la demande.

Prenons un exemple, un C.A.U.E., celui des Pyrénées Orientales, s'engage, sans demande expresse, dans l'inventaire et l'étude de la requalification des canaux d'irrigation et des rivières autour et dans Perpignan. Ce faisant, il révèle un problème plus vaste dans ses conséquences et ouvre de nouvelles perspectives. Parti de l'idée d'aménager quelques liaisons pictonières ou cyclables entre quartiers et communes périphériques, l'enjeu monte avec l'avancée de l'étude. Des partenaires attendus et inattendus rentrent dans le jeu et aperçoivent l'intérêt de leur participation.

Les randonneurs soutiennent le tracé d'un parcours mer-montagne. Les agriculteurs, dont les techniques d'arrosage évoluent, s'ouvrent à l'échange d'un élargissement du droit de passage contre un transfert des charges d'entretien.

Les enseignants découvrent l'opportunité d'un écomusée de plein air sur la ripisylve et le génie hydraulique. Les villes entrevoient les avantages d'une revalorisation des canaux et de leur parcours ombragé sur la création d'espaces verts dénués de sens. Le département découvre l'assiette d'un parc linéaire intercommunal où investir le produit de la taxe verte. Les hydro-géologues et les écologistes voient dans cette démarche un déclencheur pour réactiver la police des eaux, le contrôle des effluents polluants, la régulation anticrue. Dans l'offre du C.A.U.E., il y avait « l'idée » mais aussi le savoir-faire pour lui donner corps, pour, dépassant le seul aspect aménitaire, rejoindre des intérêts économiques, techniques et politiques. Aujourd'hui, la question devient celle du périmètre car toutes les communes de la plaine du Roussillon veulent être de la partie.

Une autre facteur de l'ajustement, entre l'offre et la demande, sera l'activation de la concurrence chez les agents publics et privés des réseaux locaux d'aménagement. L'effet stimulant de l'offre des C.A.U.E. sur la demande des collectivités incite d'autres administrations et professionnels à réajuster leurs pratiques pour conserver ou élargir leur part du marché. Les C.A.U.E., en retour doivent tenir compte de ces redéploiements et mieux spécifier leurs expertises, mieux apprécier ce qu'ils savent faire et ce qu'ils sont seuls à pouvoir faire.

Ce qu'ils savent faire et sont seuls à pouvoir faire, c'est du conseil et de l'aide à la décision « désintéressé ». D'autres qu'eux peuvent être gratuits ou provisoirement gratuits, mais rarement désintéressés car, tôt ou tard, ils ont la faculté d'être maître d'ouvrage, maître d'ouvrage délégué, conducteur d'opération ou maître d'œuvre. Ceci est si vrai que, devant la croissance de la demande et l'obligation d'ordonnancer les réponses, certains C.A.U.E. envisagent de demander aux collectivités de délibérer sur les questions posées ou d'engager une « mise » même symbolique pour tester leur réel intérêt dans la partie et ses suites.

Ce qu'ils savent faire et sont presque seuls à pouvoir faire, en raison de leur relative autonomie et de leur réel désintéressement, c'est : observer, critiquer, tirer des sonnettes d'alarme, proposer et initier sans être économiquement affecté par les décisions, même négatives, qui s'ensuivront. Nous relevons bien « économiquement » car ils peuvent être affecté dans leurs convictions et amour-propre d'émetteurs de conseils ou d'auteurs de propositions qui ne sont pas retenues. Mais il semble que leur engagement, dans le jeu de la démocratie locale, les aide à rationaliser l'éventuel échec. En revanche, ce qu'ils supportent

le plus mal, et nous revenons ici sur cette frustration déjà évoquée, c'est quand leurs propositions achoppent du fait de l'insensibilité esthétique et spatiale et du comportement autoritaire et technocratique de certains de leurs partenaires des administrations. Le pire enfin, c'est quand leurs propositions sont retenues, mais défigurées par ceux qui les mettent en œuvre. Lors des interviews et visites de réalisations, on n'a jamais manqué de me montrer comment des espaces publics de villes, qui auraient dû être traités dans un esprit minimaliste, sont devenus de dérisoires et coûteux décors d'opérettes.

Ce qu'ils savent faire, mais là ils ne sont pas seuls sur le terrain, c'est apporter leur expertise et savoir-faire d'architecte, d'urbaniste, de programmeur, de géographe, de juriste, de paysagiste, d'ingénieur écologue, etc. selon l'importance et la configuration des équipes. Ici, la spécificité des C.A.U.E. ne viendra pas de la nature intrinsèque de ces expertises autrement présente sur le marché. La spécificité viendra de la façon de mettre en œuvre ces expertises, façon qui se caractérise :

- par la permanence, la continuité, l'enracinement. Ce ne sont pas des expertises parachutées.
- Par leur mobilisation dans le sens d'un travail de projet et non du projet (distinction faite par B. HAUMONT - *in* Actes de la 2^{ème} rencontre Territoires et Enseignements - février 1992). Ici travail de conception, de conseil et d'expertise n'est pas tant orienté vers la forme que vers le dessein et les stratégies procédurales ou modes opératoires susceptibles de le servir.
- Par le point de vue et l'orientation éthique qui présidera à la mise en œuvre des expertises. Ici, les principales valeurs annoncées et ordonnancées seront : la transparence des procédures, l'utilité publique, le confort de la vie quotidienne, la sauvegarde et valorisation du patrimoine et enfin la réalisation des conditions d'émergence de projets de qualité.

Dans un contexte relativement ouvert, travaillé par la concurrence, par certaines déréglementations et par des repositionnements professionnels, c'est à la rencontre des prédispositions des C.A.U.E. avec les problèmes, qu'ils soulèvent ou qu'on leur soumet, que s'ajuste continûment le couple offre/demande de service. L'intérêt du travail en C.A.U.E. et celui du travail des C.A.U.E. tient précisément, en l'absence de règles préétablies, à cette faculté d'adaptation pragmatique aux problèmes et situations concrètes.

4.4.- Professionnalité et propriétés de position

A partir de savoirs et savoir-faire disciplinaires, dont ils n'ont pas le monopole, architecture, urbanisme, paysage, etc., les C.A.U.E. ont construit, dans une confrontation interdisciplinaire élargie (il faut tenir compte de la multiplicité des stagiaires étudiants), des expertises thématiques et synthétiques autour des questions posées et des problèmes à résoudre. Dans la validité de ces constructions d'expertise il faut faire la part qui revient à la fréquence, source de capitalisation de l'expérience.

Devant la question du recyclage ou de la démolition d'un bâtiment, environ 15 cas par an et par département, le C.A.U.E. sera le plus souvent capable de mobiliser une expertise synthétique susceptible d'apprécier simultanément : l'usage potentiel du bâtiment en fonction de sa distribution, de son site et de sa situation ; l'intérêt et le coût de sa conservation en fonction de ses caractéristiques architecturales et de son état ; la faisabilité de l'opération en fonction de la capacité contributive de la commune ou d'autres opérateurs sollicitables ; les procédures et les modes opératoires les plus adaptés au cas.

Dans un tout autre genre, celui posé par un problème de sauvegarde et valorisation d'un paysage, le C.A.U.E. saura poser un regard qui intègre la compréhension du lent processus de transformation en cours, ajustement au marché communautaire agricole, évolution des techniques de production, déprises agricoles, accroissement de l'érosion, etc., en sorte de proposer une stratégie et des moyens de contrôle et d'encadrement des tendances plutôt qu'un simple projet d'aménagement qui resterait lettre morte.

Ce n'est donc pas par l'inventaire des savoirs disciplinaires exposés que peut se décrire l'expertise professionnelle des C.A.U.E. mais par la compréhension de la façon dont ils sont mobilisés et réorganisés au gré des problèmes, en sachant que les C.A.U.E. bénéficient, pour ce faire, de concours intellectuels qui proviennent aussi bien du monde économique, administratif, universitaire que ce celui des amateurs éclairés des associations et sociétés savantes locales. Ce dernier aspect n'est pas négligeable dans le champ du patrimoine culturel ou ethnologique et dans celui de la faune et de la flore.

Mais c'est dans les propriétés de position, institutionnelles et symboliques, qu'il faut chercher l'aspect le plus original de la professionnalité des C.A.U.E., leur savoir-être qui oriente la mise en œuvre de leurs expertises et savoir-faire et qui, finalement, leur donne légitimité et crédibilité. Le statut d'association loi

de 1901, leur financement public, leur ancrage dans le giron des collectivités locales et leur vocation à promouvoir par tous les moyens licites la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, vont conférer aux C.A.U.E. un être et un savoir-être original.

A ce titre, ils participent dans et pour leur gestion interne d'une culture mixte de service public et d'entreprise. De l'une ils tiennent la transparence et la rigueur et, de l'autre, une capacité d'initiative que n'entrave pas, pour l'action rapide, le contrôle a priori de leurs dépenses.

Cette culture d'entreprise reste toutefois tempérée par le choix que font les C.A.U.E. de ne pas se poster sur le terrain de la concurrence, sauf exceptions expérimentales (ex. ouverture d'une brèche dans la routine des procédures et des marchés), défaillance des prestataires de services habituels ou absence de moyens préopérationnels pour les rémunérer. Ainsi, un C.A.U.E. pourra faire une étude gratuite même là et quand un professionnel privé est disposé à rendre gratuitement le service au titre d'investissement commercial.

« Nous déconseillons aux élus d'user de cette pratique, déontologiquement contestable, qui risque de plus de produire une réponse orientée ne correspondant pas aux objectifs et moyens de la ville. » (interview 1993)

Le statut d'association, les attentes des élus et des partenaires, ainsi que la présence généralement majoritaire d'architectes qui s'accommodent mal des rythmes et contraintes bureaucratiques, font prévaloir dans les C.A.U.E. une attitude militante, fébrile, passionnée. Cela explique la faible prise chez les C.A.U.E. des dispositifs hiérarchiques et des rationalités syndicales ou corporatistes.

De leur stabilité et enracinement local, de leurs fréquentations et de leur mode de vie, ponctué d'inaugurations, de conférences de presse, de vins d'honneur et de réunions publiques, les agents des C.A.U.E. et principalement les directeurs, tiennent un entretient remarquable et une posture de quasi-notables.

A l'interdiction de maîtrise d'œuvre qui leur est faite, à la sensibilité de gauche et à l'éthique du mouvement, les agents des C.A.U.E. doivent un comportement désintéressé et une image de critiques distants et autorisés.

Cet ensemble de manières d'être, renforcé par la perception que l'on a d'eux comme centre de ressource et comme observatoire des transformations de

l'espace naturel et bâti, permet aux C.A.U.E. de déployer avec autorité les savoir-faire qu'ils ont acquis dans la pratique. Ceux-ci portent particulièrement sur la façon de faire passer une information, une critique, une idée, un projet et sur la façon de problématiser une question et d'envisager aussi bien les stratégies pour la faire progresser que les conséquences de son abandon ou résolution.

V.- CONCLUSION

Au fil de cette recherche, sur la culture architecturale des architectes en C.A.U.E., s'est dessinée une image de grande continuité et affinité entre les prédispositions et les valeurs que ces architectes tenaient de leur milieu d'origine, assez homogène, les étapes successives de leur formation et professionnalisation et les dispositions et attitudes requises dans leur pratique en C.A.U.E.

Cette continuité et affinité nous permet de dire qu'ils ont pu accomplir l'ensemble de leur parcours sans avoir eu à subir, notamment pendant leurs études d'architecture, une grande violence symbolique et donc sans avoir eu à se remettre profondément en cause. Ils ont pu devenir architecte sans rompre avec les valeurs de leur milieu d'origine. Ils peuvent accomplir leurs missions en C.A.U.E. sans devoir rationaliser, outre mesure, le non accomplissement d'une carrière canonique d'architecte. Tout juste (entendons-nous de temps à autre) un permanent en C.A.U.E. regretter «de n'avoir plus à faire de chantier».

La possibilité d'accomplissement d'une telle trajectoire, sans heurts majeurs, tient pour une part à la sagesse que ces architectes ont déployé en faisant ce qu'ils étaient le plus aptes à faire selon un bon équilibre entre le principe de plaisir et de réalité. Mais elle fut également facilitée par l'esprit d'ouverture qui caractérisait les écoles d'architecture dans les années 1970. Cet esprit n'existait pas avant et semble se rétrécir depuis quelques années au profit d'un recentrement excessif sur « le projet » et son train. Personne cependant chez nos interviewés n'a contesté les vertus formatrices du travail du projet, mais tous regrettent qu'il réapparaisse dans les écoles comme seule finalité de la profession.

La continuité observée entre les prédispositions et valeurs tenues de leur origine sociale et celles qui sont activées dans la pratique en C.A.U.E., se noue principalement autour de la référence prioritaire donnée aux valeurs d'usage et à la quotidienneté. Cet attachement aux valeurs d'usage, attesté entre autres par la référence savante et doctrinale à A. LOOS, tient dans une large mesure à

leur origine sociale. Les architectes en C.A.U.E. sont majoritairement issus du milieu des couches moyennes de province (artisans et petits commerçants) avec plus d'ascendants que la moyenne dans le monde agricole. Ils sont de plus, malgré leur ascension sociale, restés très proches des classes moyennes auxquelles participent encore nombre de leurs frères et sœurs et une proportion importante de leurs conjoints. Issus et encore enracinés dans « l'univers de l'urgence et de la nécessité », il est donc logique qu'ils soient plus que d'autres architectes sensibles aux questions d'usages et de vie quotidienne. Cette prédisposition générale est également renforcée par l'exceptionnelle féminisation des architectes permanents en C.A.U.E., même si les architectes femmes s'emploient à échapper à cette malédiction « en se plaçant là où on ne les attend pas », comme le disait O. DECQ, le 3 juin 1994 lors d'un débat organisé par « A-3 » sur la femme dans le marché de la production architecturale.

Concrètement et outre la référence ennoblissante à A. LOOS, l'attachement prioritaire des architectes en C.A.U.E. aux valeurs d'usages et aux conditions de la vie quotidienne est confirmée par l'importance qu'ils accordent à l'écoute des pétitionnaires et des élus, à la place qu'ils font au travail de programmation et à l'attention qu'ils portent aux problèmes de l'urbanisme et de l'aménagement des espaces publics.

Orientés par cette priorité donnée à l'usage, il n'est donc pas surprenant que les architectes en C.A.U.E. aient été pendant leurs études plus attentifs que d'autres aux discours critiques sur les architectes artistes, démiurgiques ou affairistes renvoyés dos à dos. Ne voulant pas tremper dans ces pratiques ils étaient également plus attentifs aux discours sur les alternatives possibles, entrevues notamment dans les promesses d'un exercice dans la fonction publique ou parapublique et qu'ils aient été attirés par les formations complémentaires en urbanisme.

Ces premiers traits s'organiseront en cohérence avec une sensibilité de gauche, nouvel humanisme quasi obligé des années 70. Cette sensibilité de gauche, bien qu'inégalement partagée dans leur milieu (agriculteurs, artisans, petits commerçants) fut d'autant plus facile d'accès et de maintien qu'elle resta au niveau d'un humanisme rarement converti en un engagement partisan. Cette sensibilité fut ensuite continûment réactivé dans le mouvement des C.A.U.E. interpellé par sa mission de service public et dans une pratique qui a partie liée avec le jeu de la démocratie locale.

C'est autour de cette polarisation éthique sur l'usage et la vie quotidienne que s'organiseront les autres valeurs et références doctrinales. En matière de solidité, ou de construction ils se placeront d'abord du point de vue de l'économie, tant pour le conseil aux particuliers qu'aux élus, puis du point de vue de la valorisation du patrimoine, source de réconciliation avec la culture polaire et source d'enseignement sur l'évolution de la tradition constructive. Il en ira de même pour la relativisation des valeurs esthétiques qui, pour eux, résulte d'abord des conditions générales de la production : choix correct du site et bonne entrée en résonance avec celui-ci ; élaboration transparente et savante (connaissance des pratiques sociales) de la programmation ; montage bien finalisé des opérations avec ses conséquences sur les procédures de consultation et les stratégies opératoires.

Bien qu'attirés dès leurs adolescence par les pratiques artistiques (Cf. leurs activités parascolaires) qui furent souvent au principe de leur orientation vers l'architecture, rationnellement entrevue comme un art appliqué, les architectes en C.A.U.E. valorisent peu la beauté, le « bon goût », l'esthétique comme une dimension intrinsèque. Pour eux la beauté, qu'ils mesurent mieux en terme d'authenticité, reste principalement une résultante qui a peu à attendre des jeux pervers de la concurrence et de la recherche de notoriété qui relève du seul jugement des pairs et de leurs instances de consécration.

En fait, les architectes en C.A.U.E., dont l'activité relève d'un autre tribunal, plus populaire, celui des élus et des populations, tendent à devenir les médiateurs de cet autre jugement en direction de la profession. Missionnés pour élever le niveau de la production architecturale par la sensibilisation du public à l'architecture, ils ont quelque peu inversé la question en devenant pour la profession une autre instance de débat et de consécration fondant sur des valeurs multiples et partiellement externes au champ professionnel. C'est en cela, depuis cette position de médiateurs, qu'ils ont commencé à se distancier de la culture dominante des architectes.

Cette distanciation résulte aussi d'une attention qui s'est déplacée (dès les premières critiques de l'assistance architecturale et de la correction) de l'objet architectural et de sa facture vers l'appréhension d'espaces plus vastes, relevant d'une autre temporalité et d'autres stratégies de conception et de gestion. De ce point de vue, ils ont quelques affinités avec la position qu'exprimait B. HUET dans *Le Monde* du 23 novembre 1993. Architectes de formation et de culture première, ils deviennent aménageurs dans leurs pratiques. C'est donc dans cette activité d'aménageurs, principalement actualisée dans le conseil et l'aide à la

décision publique, que se sont approfondis, élargis et recomposés leurs savoirs et savoir-faire qui se différencient de plus en plus de ceux mobilisés par les maîtres d'œuvres libéraux. Cette recombinaison instrumentale de leurs savoirs et savoir-faire s'est opérée, sur un fond de décentralisation et de coopération/concurrence avec d'autres organismes, dans une dialectique d'ajustement entre l'offre et la demande de service et dans une pratique interdisciplinaire où des expertises thématiques se sont progressivement substituées à des savoirs disciplinaires.

Le dernier trait important de la distanciation des architectes en C.A.U.E. vis-à-vis de la culture dominante des architectes porte sur le savoir-être et tient principalement à leur statut, à leur position institutionnelle et à l'interdiction de maîtrise d'œuvre qui leur est faite. Salariés, à partir d'un financement public, interdits de maîtrise d'œuvre et ne courant pas après une improbable notoriété individuelle, les architectes en C.A.U.E. sont inscrits dans une logique de travail, y compris de conception, qui se déploie aux antipodes de celles des architectes libéraux. Ainsi, et sans qu'il soit besoin d'un code déontologique, de leur position structurelle, les architectes en C.A.U.E. tiennent un savoir-être, une indépendance et une légitimité à partir desquels ils peuvent conseiller, proposer, critiquer. Ils peuvent le faire avec d'autant plus de liberté et de pertinence qu'ils n'ont jamais été tentés par le pouvoir technocratique et qu'ils ont en raison de leur engagement idéologique dans le jeu de la démocratie locale presque tous renoncé à l'amour-propre d'auteurs convaincus de détenir seuls la vérité.

ANNEXE 1

Modèle idéal typique de la culture architecturale dominante

Le modèle idéal-typique de la culture architecturale dominante articulerait (fonction de mise en cohérence théorique) et diffuserait (fonction d'imposition idéologique et identitaire) les thèmes suivants et leurs corrélats pratiques.

A/ L'architecture est un art. L'architecture serait d'abord une production culturelle qui dépasse en les résolvant ou en les assujettissant les aspects matériels que sont la solidité et l'usage. A ce titre, même quand l'architecte invoque dans un discours justificatif et/ou doctrinal ces dimensions VITRUVIENNES du bâtiment, l'architecture tend plus à « faire problème », fonction sociale de l'œuvre d'art, qu'à résoudre ceux qui sont posés par la vulgate de commanditaires innocents ou d'ingénieurs habitués à rechercher la solution optimum d'un problème. De ceci résultent, entre autres, certaines croyances, positions intellectuelles et attitudes pratiques.

1 - Survalorisation de l'architecture

Une sur-valorisation de l'architecture, et un mépris consécutif de la contingence ainsi que des logiques ou des échelles de valeurs des autres dont notamment celles des partenaires de travail, administrations de contrôle, maîtres d'ouvrage, qu'une fissure incommode, et usagers qui ont le mauvais esprit de penser à la santé de leurs enfants ou à leurs fins de mois.

Ceci est l'une des causes de l'incompréhension, parfois gratifiante (confère la valorisation de l'artiste maudit) qui s'établit entre l'architecte et la société que, contradictoirement, il veut éduquer (de préférence dès la maternelle) en refusant de l'entendre. A un architecte venu parler de son travail devant une assemblée de copropriétaires, on demanda si le chauffage par le sol ne donnait pas de varices. L'architecte fut profondément excédé par cette triviale préoccupation. Mais il concéda devant l'évocation du fait que cela risquait aussi de désaccorder les pianos. On était revenu sur le terrain de la complicité culturelle.

2 - Idéologie du « Don »

Une idéologie du « Don » qui fait prévaloir l'inspiration sur la réflexion, la connaissance sensible et synthétique sur l'analyse factuelle, le jaillissement

créateur sur le travail de mise au point. Cette idéologie, encore inculquée dans l'enseignement aujourd'hui, était particulièrement renforcée par les rites et pratiques de l'ancienne école : distribution du sujet, montée en loge, production d'une esquisse en huit heures, coup de tampon du gardien, puis, éventuellement, développement du projet qui ne devait pas remettre en cause le « parti » adopté dans l'esquisse.

Malgré la critique en 1968 de ce système au profit d'un nouveau dispositif dit d'« Analyse-programmation-synthèse », l'idéologie du don survit tant elle est profondément enracinée et tant elle est cohérente avec les autres éléments de la culture dominante.

Dans l'enseignement, cette position se traduit par un rejet des modes d'évaluation du projet qui référerait à des critères explicites et multiples. Le jugement est généralement global. Il procède, observe J.-P. EPRON, de la comparaison de projets élaborés dans un système d'exhortation et d'émulation.

Une autre explication de cette attitude renvoie à la référence savante faite à LE CORBUSIER. Ce dernier, face à une observation de détail, faite par un client, refusait la modification partielle qui aurait compromis la cohérence d'ensemble du projet. Il préférait une remise en cause globale, il reprenait tout à zéro.

Dans tous les cas, on est renvoyé à l'idée de « l'intégrité de l'œuvre » que ne saurait affecter les mises au point avec le client, le programmeur, le BET ou l'entreprise. En atteste l'usage du mot « déshabillage » pour évoquer les conséquences d'un ajustement aux contraintes économiques que l'architecte n'a pas voulu intégrer assez tôt et qu'il n'a pas su maîtriser par la suite.

3 - Idéologie de l'espace

Une idéologie de l'espace qui donne à croire que ce dernier est un puissant effecteur social, et qu'avec le déploiement de la « raison architecturale », on réalisera l'harmonie universelle, le bonheur de l'humanité.

« S'il y avait des architectes au congrès, il n'y aurait pas de problème noir aux Etats-Unis. » (Propos d'Alfred NEUMAN- Québec 1966)

Cette idéologie de l'espace, complète et corrige l'idéologie du Don. Avec la croyance en l'espace comme effecteur social, l'architecture n'est pas réduite

à une recherche esthétique ou formelle gratuite (réponse à la critique des grands ensembles et des architectes-artistes). Comme l'art a une vocation libératrice, l'architecture a une fonction sociale. Mais il s'agit d'un social idéalisé, aseptisé, éthéré, comme en atteste la convocation/révocation des sociologues qui ne furent pas finalement les guides simplificateurs ou les alibis dociles attendus.

B/ L'architecture doit être autonome

Convaincus de l'importance et de la spécificité de leur art et saisis, comme d'autres professions, par le corporatisme, les architectes travaillent continûment à l'autonomisation de leur champ de production et à la reconnaissance de leur monopole de parole et d'exercice. Cela n'ira pas sans soulever des résistances, de la part d'autres groupes ou institutions, mais ces résistances accentueront la mobilisation des architectes et contribueront à cimenter l'édifice identitaire.

1. Juger de la véritable architecture

Les architectes sont seuls légitimés à dire le vrai sur l'architecture. En se séparant très progressivement des corporations de travailleurs manuels, puis de l'entreprise, l'architecte s'est approprié un savoir anciennement partagé. Il a enrichi ce savoir, l'a systématisé et s'est constitué en profession intellectuelle. L'architecte se présente donc comme le détenteur d'un savoir spécifique dont il se prévaut pour obtenir une reconnaissance sociale. Du lieu de cette légitimité relativement nouvelle et confirmé par la loi depuis 1940 (protection du titre et habilitation des bonnes écoles) l'architecte, et lui seul, peut désormais, par exemple, statuer sur les constructions vernaculaires (celles dont il a tiré ses premiers savoirs) et les élever au rang d'architecture, à la façon dont DUBUFET, légitimé à statuer sur l'art, a pu inventer l'art nègre.

Cette conviction, aujourd'hui naturalisée en son bon droit à dire la véritable architecture, l'autorise à dénier ce droit aux autres, dont ses clients, et ses plus proches partenaires, et fonde sa maîtrise du jugement dans les jurys de concours. Poussant encore plus loin ce bon droit, la culture professionnelle dominante, celles des praticiens libéraux, portera ces derniers à contester toute réelle compétence à critiquer et à enseigner l'architecture, même à des architectes dès lors que ces derniers ne sont pas engagés dans la pratique canonique (confère : « Huit nouveaux profs » in *D'Architecture* N° 38 de

septembre 1993 et « Titularisations contestées » in *A.M.C. Moniteur* N° 44 de novembre 1993).

2. Dire le véritable architecte

Dans cette logique où règne la primauté du jugement des pairs, les architectes veillent à la délimitation du champ, contrôlent les entrants. Sans nous appesantir sur un malthusianisme intéressé et parfois dangereux, qui prévaut dans tous les corps, considérons l'une des manifestations du malthusianisme qui illustre un trait significatif de la culture dominante des architectes.

En contrepartie de l'obtention du quasi monopole d'exercice, les architectes durent, en 1977, concéder au législateur la mise en place d'une procédure d'intégration de certains maîtres d'œuvres et techniciens du bâtiment non diplômés des écoles d'architecture habilités. Bien naturellement, les architectes obtinrent une représentation dans les commissions d'agrément aux côtés de quelques représentants de l'état et de la société civile. Bien naturellement encore, il apparut très vite que seuls les architectes étaient réellement compétents pour juger des cas limites.

Bien souvent, les postulants exposaient un savoir et un savoir-faire incontestable sur les questions, assez objectives, portant sur l'usage, l'économie, la construction. Alors, comment faire la différence ? Il est ici remarquable que sans concertation ni directives, le croyons-nous, les représentants de la profession s'accordèrent spontanément sur une stratégie et un critère de jugement. Il suffisait de demander au postulant que l'on avait dans le collimateur : « Pourquoi as-tu fait cela ? ». Alors si l'innocent, pour sa défense, avait le malheur de référer à son client, à ses goûts, à son portefeuille, etc... la sanction tombait sans recours : « Tu n'as rien compris, tu ne seras jamais architecte ».

3. Prononcer la déontologie

Dès lors qu'un groupe professionnel s'est vu attribuer une légitimité, celle de dire la véritable architecture, un privilège, le quasi monopole de signature du permis de construire, et une certaine autonomie, une délégation pour faire sa police intérieure, il produit, en contrepartie, un code déontologique sensé garantir la société envers l'usage de cette légitimité, de ce privilège et de cette autonomie relative.

Ce code déontologique, ou code de morale professionnelle, arrête ce que doit être le bon comportement d'un architecte vis-à-vis de ses clients et surtout vis-à-vis de ses confrères. Par sa dimension morale et son accompagnement idéologique, ce code est une pièce maîtresse de la culture architecturale.

Dans les faits, quitte à sanctionner, de temps à autre, un bouc émissaire trop voyant (C.F. le cas **POUILLON**) ce code dit ce qu'il ne faut pas faire pour mieux cacher ce que l'on fait. De plus, l'affirmation de ce code par les dominants, qui y dérogent souvent, est un instrument de leur domination. En brandissant ce code, ils dissuadent la plupart des prétendants assujettis de marcher sur leurs traces.

Voici quelques éléments de cet édifice paradoxal mais efficace.

L'architecte, tout à son art, ne doit pas faire acte de commerce ni, par extension, travailler pour gagner de l'argent. (C.F. chez R. Moulin, le rapport euphémisé des architectes à l'argent). De cela l'architecte tire son mépris affiché pour le profit et pour ceux qui y prétendent, surtout dans son domaine, les promoteurs et les entreprises. Ce faisant, l'architecte sert bien le profit en participant à la métamorphose de la marchandise en œuvre. Par contamination, ce mépris peut même s'appliquer à ses partenaires, voir à ses salariés architectes qui, en se syndiquant, en revendiquant, se distraient du plaisir qu'ils pourraient prendre à servir l'architecture de leur patron.

L'architecte ne doit pas faire de publicité (sauf sans doute dans les pages payantes du *Moniteur*) et se contenter de celle qui est faite à ses œuvres par les revues ou institutions que, directement ou indirectement, il influence parce qu'il est influent.

L'architecte, ce qui est bien connu, ne doit pas monter des coups qu'il irait proposer à des promoteurs ou à des entreprises. Pour un peu, il devrait n'ouvrir un dossier que contrat en main et acompte versé.

Il ne doit pas non plus vendre ou donner une signature de complaisance. Mais, quel est le bon sens de la complaisance : signer le projet fait par un tiers ou faire faire son projet par un tiers ? Le code suggère que l'architecte ne devrait pas entreprendre plus qu'il ne peut... en son âme et conscience sans doute.

La confraternité condamne la médisance mais la concurrence la cultive tandis que le débat architectural s'en nourrit. Elle invite aussi à aider les jeunes ou les confrères en difficulté ce qui se traduit : par l'invitation à concourir d'un

lauréat, des albums de la jeune Architecture ou par la pratique de la sous-traitance quand cela arrange.

Pleine de bonnes intentions mais n'articulant pas de règles structurelles très réalistes, la déontologie a finalement une fonction plus idéologique que régulatrice.

B/ La pratique et le mode d'exercice canonique

La culture dominante des architectes ne se contente pas de revendiquer le droit exclusif au jugement architectural, à la sélection des entrants et à l'énoncé de la déontologie, elle statue également sur la pratique et le mode d'exercice conforme.

Ainsi, dans une société qui requiert de plus en plus la compétence d'architectes pour la gestion de l'espace, la culture professionnelle continue à sur-valoriser la production de projets d'édifices. De plus, à diplôme et expérience d'égal niveau, cette culture dispose que le projet de qualité a partie liée avec le mode d'exercice libéral. Enfin, envers et contre la réalité de la division du travail et des carnets de commandes, l'architecte récuse l'idée de spécialisation ou l'évocation de la notion de métiers de l'architecture.

1. Concepteur et maître d'œuvre

Le plaisir du dessin, la gratification de sa publication et la satisfaction de voir pousser son bâtiment, expliquent dans une large mesure la valorisation dont bénéficient la conception et la maîtrise d'œuvre dans la culture architecturale dominante.

Mais cette valorisation - dont la fonction identitaire, l'unité du corps et la fonction économique, contrôle du marché - ne nous échappe pas, dévalorise en conséquence ceux des architectes qui s'activent dans d'autres utilités sociales.

Cette valorisation en outre est un leurre qui masque de réels abandons. Combien d'architectes trouvent encore le temps de dessiner, voire même d'initier et de corriger ce qui se fait autour d'eux ? Combien de dessins, publiés, exposés, en restent là ? Dessins pour amateurs de dessins, manifestes, architecture de papier plus ou moins indemnisés par les primes de concours. Combien d'architectes assument réellement la maîtrise d'œuvre, la mise au point, la conduite de chantier quand ils en abandonnent une part de plus en plus grande à leurs partenaires ?

L'enseignement qui, malgré son autonomie relative et sa grogne, s'aligne sur la pratique dominante est aussi responsable de cet état. Il fabrique des virtuoses du concept, du graphisme pour initiés et de l'avant-projet sommaire. Ce faisant, il néglige l'urbanisme, affaire de bureaucrates, la culture patrimoniale, affaire de vieux croûtons, et l'enseignement du détail d'architecture comme d'exécution, choses qui vont de pair, faisant sans doute crédit au slogan de certains B.E.T. : « Rêvez, nous ferons le reste ». Même en recentrant l'enseignement sur le projet, on ne garantit rien sur sa maîtrise réelle. Il n'y a pas de conception durablement pertinente qui ne s'appuie sur la maîtrise de son insertion dans le site, dans la ville et qui ne s'appuie sur la maîtrise des conditions de son exécution (cf. les articles de C. SIMONNET, R. SCHWEITZER et A. SARFATI in - ArchiCréer - de janvier 1994).

2. La Non-subordination

En cohérence avec les autres énoncés de la culture dominante, la profession expose qu'un architecte ne saurait s'accommoder d'un lien de subordination avec qui que ce soit, pas même son client. En conséquence elle argumente qu'hors le statut libéral il n'y a pas de salut.

On peut reconnaître l'intérêt du statut libéral qui, bien que tempéré par les systèmes d'assurance et de retraite, continue à responsabiliser et à dynamiser les travailleurs et agents économiques engagés dans la concurrence. Mais l'argumentaire de la profession est tout autre. Il s'appuie sur un postulat, contredit par l'histoire et la pratique quotidienne, selon lequel le statut libéral garantit la liberté de création. A partir de là, l'architecte salarié du privé ou du public, quand ses chefs ne sont pas architectes eux-mêmes, perdrait son âme, s'avilirait, se scléroserait.

Comme toujours, cette appréciation escamote l'histoire qui reconnaît quelques talents aux architectes fonctionnaires du Roi ou plus récemment à quelques DAVIOU dont la profession s'honore contradictoirement. Mais, dira-t-on, ce sont là des exceptions qui confirment la règle.

Aussi, il faut aller plus au fond des choses et se demander ce que fait, face à la commandite, un architecte libéral. Il fait ce qu'il faut faire pour continuer à avoir du travail. Il défend et négocie ses idées dans un échange où le client n'attend surtout pas de son architecte qu'il lui dise, par exemple : « je vous ai compris, vous voulez faire du fric, je vais vous y aider. »

On voit donc que la transparence du lien de subordination change peu de choses au problème et que la valorisation du statut libéral a bien d'autres raisons : des raisons économiques assez souvent et, surtout, des raisons identitaires.

Alors que le statut de salarié révèle des différences, des situations hiérarchiques, des positions de pouvoir, le statut libéral masque les différences de revenu et de position et surtout laisse la porte ouverte à l'espoir. Il naturalise la réussite : que le meilleur gagne. Ainsi par l'espoir qu'il entretient ou l'échec qu'il rationalise, le statut libéral concourt au maintien de l'unité de corps.

Malgré le vœu de la profession de trouver quelques complices dans la haute administration, aux côtés des ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Énarques, il faut savoir combien, contradictoirement, il est insupportable pour les libéraux de rencontrer dans leur pratique, des architectes de la fonction publique territoriale ou d'état, qui investit d'une mission de conseil ou de contrôle, s'opposent au dessein de leur confrère ou de son client. Dans ce cas, ces fonctionnaires rejoignent les rangs des bureaucrates jaloux et aigris contre lesquels, au nom de la création architecturale, la profession doit faire front. En effet, le travail de construction identitaire des professions en passe toujours par le déni de l'autre et particulièrement par celui des parias qui servent de repoussoir.

3. La non spécialisation

L'architecture se doit de réaliser la synthèse d'un grand nombre de contraintes, d'exigences et de potentialités. Sur ce fond de vérité et sans doute, aussi, parce que c'est gratifiant, la culture dominante assigne à l'architecte une vocation de généraliste. Ceci est très sensible dans l'enseignement de l'architecture où toutes les tentatives de création de filières spécialisées et de diplômes diversifiés ont toujours rencontré défiance et hostilité.

Pourtant l'on sait, avec l'approfondissement contemporain des savoirs, que le plus court chemin, pour former un généraliste, passe par sa confrontation, à la rigueur d'une spécialisation. Comment, par exemple, dépasser les vagues approximations de l'esquisse, comment appréhender la complexité d'un hôpital, d'un aéroport, d'un théâtre et même d'un logement, si une fois et une bonne fois, on n'a pas, sur l'un de ces objets, poussé l'étude aux limites de tout ce que l'on peut savoir sur lui, sur son histoire, son évolution, son fonctionnement, ses équipements spécifiques, son utilisation pratique et

symbolique ? Après et seulement après, on peut pressentir la complexité d'un autre objet et en aborder la conception avec méthode et rigueur.

Pourtant l'on sait que, dans les faits, les carnets de commande et les biographies en attestent, la plupart des architectes ont une spécialité, qu'elle soit l'effet du succès de la première œuvre, des listes d'agrément ou des réseaux de relations, ce qui revient au même. Sans doute cette spécialisation n'est pas exclusive d'autres activités, sans doute elle est vécue, sur un mode ambigu, comme un enfermement, mais elle est un fait qui vaut finalement à son détenteur la reconnaissance d'une expertise.

Alors, une fois encore, nous conjecturons que le refus de principe de la spécialisation, outre la protection contre un risque d'épuisement d'un segment de marché, est d'une nature très idéologique et de stratégie identitaire. S'il doit y avoir des différences entre architectes, et il n'y a que cela d'une certaine façon, elles doivent être imputables au seul jeu du talent, naturellement mal partagé et non à l'effet d'une démarche rationnelle de spécialisation ou à l'utilisation d'un réseau de relations.

Cette volonté fusionnelle de la profession explique le sort qui fut fait aux amicales d'anciens élèves, aux compagnies et aux syndicats catégoriels finalement tous refondus dans l'U.N.S.F.A. (Union Nationale des Syndicats Français d'architectes) qui accueille même les salariés en sorte qu'ils s'égarer le moins possible dans les syndicats d'ouvriers, de cadres ou de fonctionnaires. Elle explique aussi le suprême agacement que suscite l'évocation qu'il y aurait des métiers de l'architecture : architecte urbaniste, programmeur, chercheur, éclairagiste, paysagiste, etc...

ANNEXE 2

Sommaire de la première partie de la recherche : C.A.U.E. Évolution des caractéristiques et pratiques 1980 à 1990

I.- Introduction

- 1.1.- Initiation de la recherche
- 1.2.- Quelques questions pour une recherche
- 1.3.- Autres sources d'information et de réflexion
- 1.4.- La position du chercheur et les attentes de la commandite
- 1.5.- Méthode et modalités de la recherche
- 1.7.- Analyse thématique des entretiens
- 1.8.- Les C.A.U.E. comme enjeu

II.- Origine, structure et fonctionnement des C.A.U.E.

2.1.- Création des C.A.U.E.

- 2.1.1. Cheminement de l'idée et institutionnalisation
- 2.1.2. La loi fondatrice
- 2.1.3. Les statuts types

2.2.- Création et vie des associations

- 2.2.1. Premières perceptions des C.A.U.E.
- 2.2.2. Un agenda parmi d'autres
- 2.2.3. Les adhérents
- 2.2.4. L'assemblée générale
- 2.2.5. Le conseil d'administration
- 2.2.6. Présidents et directeurs
- 2.2.7. Les locaux : un petit chez-soi
- 2.2.8. Les équipements
- 2.2.9. La documentation

2.3.- Une nécessaire autonomie relative

- 2.3.1. Les C.A.U.E. comme relais des politiques de l'État
- 2.3.2. Les C.A.U.E. comme outil du Conseil général
- 2.3.3. Les C.A.U.E. sous tutelle corporative
- 2.3.4. Les C.A.U.E. et le clientélisme politique
- 2.3.5. Autonomie et gratuité des interventions

2.4.- Le financement des C.A.U.E.

- 2.4.1. Reversement de la taxe ou subvention
- 2.4.2. Fixation du taux de la taxe
- 2.4.3. Les autres ressources des C.A.U.E.

- 2.4.3.1. La cotisation des adhérents
- 2.4.3.2. Les contributions, aides et subventions
- 2.4.3.3. De la mise à disposition des architectes consultants au dsengagement de l'État
- 2.4.3.4. Produits financiers
- 2.4.3.5. Autres ressources

2.4.4. Une péréquation aussi nécessaire que difficile

2.5.- Les dépenses des C.A.U.E.

2.5.1. Les dépenses des C.A.U.E.

2.5.2. Variation dans le temps

2.5.3. Croisement des facteurs temps et moyens

2.6.- Les personnels des C.A.U.E.

2.6.1. Evolution de la masse salariale

2.6.2. Evolution du nombre d'heures travaillées

2.6.3. Ventilation des heures entre le travail technique et administratif

2.6.4. Evolution des salaires

2.6.5. Recrutement, caractéristiques et mobilité des personnels

2.6.6. Les architectes-conseillers

2.7.- Améliorer le dispositif sans compromettre son originalité

III.- L'évolution des pratiques des C.A.U.E.

3.1.- Les missions et domaines d'intervention

3.2.- Les missions selon la comptabilité analytique

3.3.- Information et sensibilisation du grand public

3.4.- Formation et perfectionnement des professionnels

3.5.- Le conseil aux particuliers

3.5.1. De la correction au conseil

3.5.2. Evolution du dispositif de conseil ux particuliers

3.5.3. Quels conseils ? Par quels conseillers ?

3.5.4. Aux marges de la consultance ordinaire

3.6.- Conseil et assistance aux collectivités locales et administrations publiques

3.6.1. L'évolution des demandes de conseil et d'assistance aux collectivités locales

- 3.6.1.1. Evolution des conseils par thème et par période
- 3.6.1.2. Fréquence d'apparition des thèmes selon la taille des communes
- 3.6.1.3. Fréquence d'apparition des thèmes selon les caractéristiques départementales
- 3.6.1.4. Demandeurs et partenaires des interventions des C.A.U.E.
- 3.6.1.5. Le temps consacré au conseil

3.6.2. Quelques points de vue sur l'attente de conseils et d'assistance

- 3.6.2.1. La sauvegarde du patrimoine architectural
- 3.6.2.2. Construction et extension de bâtiments publics
- 3.6.2.3. Assistance à la maîtrise d'ouvrage
- 3.6.2.4. L'urbanisme réglementaire
- 3.6.2.5. L'urbanisme opérationnel
- 3.6.2.7. L'espace public
- 3.6.2.7. Les sites et paysages

IV.- Les rapports entre les collectivités locales et les C.A.U.E.

4.1.- Premiers contacts

4.2.- Une perception floue

4.3.- Autres facteurs de fidélisation des communes

- 4.3.1. Orientation politique des municipalités
- 4.3.2. Age et capital culturel des maires
- 4.3.3. La taille des villes
- 4.3.4. Attitude des C.A.U.E.

4.4.- La décentralisation et les C.A.U.E.

V.- Place des C.A.U.E. parmi les institutions locales d'aménagement

5.1.- Les institutions

- 5.1.1. Les services préfectoraux
- 5.1.2. Les services du Conseil général
- 5.1.3. Les D.D.E.
- 5.1.4. Les D.D.A.F.
 - 5.1.4.1. L'O.N.F.
- 5.1.5. Les D.R.A.E.
- 5.1.6. Les S.D.A.
- 5.1.7. Les opérateurs publics ou parapublics
 - 5.1.7.1. Les services techniques municipaux
 - 5.1.7.2. Les communautés urbaines, districts, agences d'urbanisme
 - 5.1.7.3. Les S.E.M.
 - 5.1.7.4. Les Chambres d'agriculture
 - 5.1.7.5. Les C.D.H.R.

5.2.- Nature des rapports entre institutions

- 5.2.1. Les hiérarchies entre institutions
- 5.2.2. Les limites de compétences
 - 5.2.2.1. Conquérir ou préserver son autonomie
 - 5.2.2.2. Décrire les qualifications
 - 5.2.2.3. Prendre ses marques
- 5.2.3. Rapports de concurrence
- 5.2.4. Rapports de coopération complémentaire
- 5.2.5. Rapports de coopération simple
- 5.2.6. Instructions, litiges, conflits

5.3.- La notion de réseau

VI.- CONCLUSION

- 6.1.- L'utilité sociale des missions imparties aux C.A.U.E.**
- 6.2.- Une spécificité du regard et de la pratique**
- 6.3.- Lacunes et dysfonctionnement congénitaux**
- 6.4.- Les moyens financiers des C.A.U.E.**
- 6.5.- Les rapports entre les C.A.U.E. et leurs partenaires**

Annexes 1 - Caractéristiques départementales

Annexes 2 - Liste des personnes interviewés

Annexes I - Caractéristiques départementales

- 4.1 - Premiers contacts
- 4.2 - Une perception floue

Annexes I - Caractéristiques départementales

- 4.1 - Premiers contacts
- 4.2 - Une perception floue

VI - CONCLUSION

- 6.1 - Les moyens financiers des C.A.U.E.
- 6.2 - Les rapports entre les C.A.U.E. et leurs partenaires
- 6.3 - L'analyse et le fonctionnement conjoints
- 6.4 - La spécificité du regard et de la pratique
- 6.5 - L'analyse sociale des missions

2.3 - La notion de réseau

- 2.3.1. Les historiens sous institution
- 2.3.2. Les limites de compétence
- 2.3.3. Rapports de coopération
- 2.3.4. Rapports de coopération complémentaires
- 2.3.5. Rapports de coopération simple
- 2.3.6. Interactions liées, conflits

2.2 - Nature des rapports entre institutions

- 2.2.1. Les historiens sous institution
- 2.2.2. Les limites de compétence
- 2.2.3. Rapports de coopération
- 2.2.4. Rapports de coopération complémentaires
- 2.2.5. Rapports de coopération simple
- 2.2.6. Interactions liées, conflits

2.1 - Les institutions

- 2.1.1. Les services pédoctaux
- 2.1.2. Les services du Conseil général
- 2.1.3. Les D.D.E.
- 2.1.4. Les D.D.A.F.
- 2.1.5. Les D.R.A.E.
- 2.1.6. Les S.D.A.
- 2.1.7. Les opérateurs publics ou parapublics

Place des C.A.U.E. parmi les institutions locales

- 2.1.1. Les services pédoctaux
- 2.1.2. Les services du Conseil général
- 2.1.3. Les D.D.E.
- 2.1.4. Les D.D.A.F.
- 2.1.5. Les D.R.A.E.
- 2.1.6. Les S.D.A.
- 2.1.7. Les opérateurs publics ou parapublics

4.4 - La décentralisation et les C.A.U.E.

- 4.4.1. Les services pédoctaux
- 4.4.2. Les services du Conseil général
- 4.4.3. Les D.D.E.
- 4.4.4. Les D.D.A.F.
- 4.4.5. Les D.R.A.E.
- 4.4.6. Les S.D.A.
- 4.4.7. Les opérateurs publics ou parapublics

4.3 - La décentralisation et les C.A.U.E.

- 4.3.1. Les services pédoctaux
- 4.3.2. Les services du Conseil général
- 4.3.3. Les D.D.E.
- 4.3.4. Les D.D.A.F.
- 4.3.5. Les D.R.A.E.
- 4.3.6. Les S.D.A.
- 4.3.7. Les opérateurs publics ou parapublics

4.2 - La décentralisation et les C.A.U.E.

- 4.2.1. Les services pédoctaux
- 4.2.2. Les services du Conseil général
- 4.2.3. Les D.D.E.
- 4.2.4. Les D.D.A.F.
- 4.2.5. Les D.R.A.E.
- 4.2.6. Les S.D.A.
- 4.2.7. Les opérateurs publics ou parapublics

ANNEXE 3

Index des architectes interviewés

ARSENAULT Eric	Nièvre	GROS Serge	Isère
BLONDEAU Pierre	Isère	GUILLET Christian	Nièvre
BELORGEY Bernard	Côtes d'Armor	HIRSCHAUER Francis	Moselle
BESEME Odile	Hérault	JOURDAN Guy	Hérault
BOLAND Max	Rhône	LEPESQ Henri	Côtes d'Armor
BONY Laurent	Essonne	LUGAZ Bruno	Nièvre
BOUISSE Michèle	Hérault	MARECHAL Alain	Ain
CALIN Xavier	Isère	MARINGE Dominique	Nièvre
CARDON Alain	Ain	MAS Brigitte	Hérault
COZON Yann	Rhône	MORIN Philippe	Isère
D'EATHE John	Moselle	ORLIAC Michèle	Pyrénées Orientales
DEGALLARD Patric	Nièvre	PAILLET Claude	Isère
DESBIEN Roger	Eure	SCHLOCHET Serge	Moselle
DREVET Christian	Rhône	SCHMIT Denis	Moselle
DUBAND Philippe	Isère	SCHMITT Marie-Sylvie	Moselle
ECOCHARD Christian	Ain	SCHOWING Michèle	Moselle
FALIU Christian	Val d'Oise	SIBILOT Jean-Marie	Isère
GLAIZOL Sylvaine	Hérault	SINGIER Nicole	Ain
GOUDRAN Jean-Pierre	Hérault	SORIANO Patrick	Ain
GRAMMARE Max	Côtes d'Armor		
GRANDIN Catherine	Rhône		

GRANDIN Catherine	Rhône	GRANDIN Patrick	Hérault
GRAMMARE Max	Class 5 Arron	SINGIER Nicole	Hérault
LEONARD Jean-Pierre	Hérault	SIRLOT Jean-Marie	Val d'Oise
LEONARD Sylvain	Hérault	SCHOWING Michèle	Ain
LEONARD Jean-Pierre	Class 5 Arron	SCHWITT Marie-Sylvie	Isère
LEONARD Odile	Hérault	SCHMIT Denis	Rhône
LEONARD Max	Rhône	SCHLOCHT Serge	Eure
LEONARD Marie	Essonne	PAILLET Claude	Nièvre
LEONARD Michèle	Hérault	ORLAC Michèle	Moselle
LEONARD Yann	Hérault	MORIN Philippe	Rhône
LEONARD Xavier	Isère	MAS Dhigne	Ain
LEONARD Alain	Isère	MARINCE Dominique	Isère
LEONARD John	Moselle	MARECHAL Alain	Hérault
LEONARD Pierre	Nièvre	LUCAS Bruno	Essonne
LEONARD Roger	Eure	LEPESQ Henri	Rhône
LEONARD Christian	Rhône	JOURDAN Guy	Hérault
LEONARD Philippe	Isère	HASCHART Jean	Class 5 Arron
LEONARD Christian	Ain	GUILLET Christian	Isère
LEONARD Christian	Val d'Oise	GRONDELIERE	Isère

ANNEXE 4

Index des personnels des C.A.U.E. s'étant exprimés ou ayant témoigné de leur travail dans la revue *L'Écho des C.A.U.E.* entre mai 1978 et décembre 1986

Nota : Quand un article n'est pas signé, nous l'avons attribué au directeur du C.A.U.E. d'où il provenait

ABDULAC S.	34-41-45-47-53	DELAVERGNE F.	26
AILLARD J.P.	10-17-24	DESJOBERT B.	17-34-39
ANDERHUBER M.	27	DEVOS J.P.	41
ARENTS M.	21-26	DONNET-NIEDZIELSKI A.M.	27-53
ARRES-LAPOQUE P.	17	DUFFORT N.	25
ASTORG A.	41	DUFOURMANTEL A.	17-37-41-47-49
AUXENT B.	45	EGGER D.	47
AVRAMIDES J.M.	14-17-27-37	ESCUDIER N.	12
BAEQUE V.	45	FAIVRE D'ARCHIER B.	10
BIGNON J.C.	15	FALIU C.	51
BOCABEILLE S.	51	FEUILLASTRE A.G.	24-49
BONNEMAZOU H.	4-5-9-14-20	FISHER R.	33
BONY L.	4-14-27-43	FOUCHEYRAND G.	17-18
BOURSALY J.	37	FOURTEAU P.	25
BOUZEMBERG C.	32b	FRAPIN A.	1-5-HS-17-37
BRETAUDEAU S.	17-29	FRANÇOIS D.J.	43
BREUVART A.	10-30	FRANCONIE M.F.	31
BRUNET B.	51	GAUTIER M.J.	36
CHARRAS F.	11-14-17-21-24-26	GAUTRON A.	34-45
CHARRIER A.	33	GOUTMANN S.	45
CHAUSSON J.	43	GRANDIN C.	51
CHAUVEAU F.	20-31-51	GROS S.	53
CHENEVREL P.	43	GUIOT F.	49
CHOFFE L.	45	GUYOT C.	45
COGNE B.	33	HARDY J.P.	HS-26-29
COLOMBANI E.	51	HEIMS J.	25
CONVERT J.	17-19-31-33	HEMONET G.	34
COUDERC C.	41	HERPINKEY I.	33
DANON I.	33	HERVIEUX J.M.	17
DAUBER M.	10-26-34-37-41-43-47-49	HILBERT G.	13-34
DE BARROS F.	5-HS-17-32-43	JACOUTOT J.	17-19-23-37-41-47
DEGRANGE L.	49	JACQUEMIN O.	33-36-37
DE LA GORCÉ D.	33	JOURDAN G.	39

JOUSSEAUME P.	47	ROCHELAIS N.	37-51
KAUZ P.	27	ROMAN D.	17
KERBREUX A.	33	ROUX J.L.	26
KOVAL O.	39	SALANCON M.	17
KREBS B.	30	SALIN A.	17
LAIGNEL H.	32b	SCHLUMBERGER R.	43
LAMOUCHE S.	31	SCHMITT M.S.	41-45-49
LAPORTE J.	3-12-26-29-33-43	SCHMUKLE C.	17-20
LAVIGNE E.	17	SCHNEITTER J.	31
LATERO N.	13	SERVANT D.	34-47
LECOY Ph.	4-HS	SIMOUET B.	45
LEDAIN C.	34	SINGIER N.	HS-19-26-29-30-34-37-53
LELIEVRE V.	20	SOULE J.	10-17-20-49-50
LEMAHIEU M.	39	SOULIE D.	1-6-HS-26
LEPESQ H.	15-17-41-45-49	SPIELMANN A.	49
LEROUX F.P.	39	STINCO A.	9
LETELLIER B.	26-30-34-37-41-47-49	TAGLANG J.	13
LONGUET C.	31	THEVENIN S.	45
LOUBES M.	37-43	THIBAUT J.M.	33-34
LUCAS B.	33	TRUB M.	17
LUGAZ B.	19-26-29-45-53	URBAIN P.	45
MAILLARD M.	33	VALLON B.	3-41
MAL-ALEESE P.	22	VAN BOWSOM R.	31
MAS B.	53	VANNEYRE S.	24-33
MAUGIN J.	30-47	VERNAY J.L.	17
MAUPOU J.M.	26-33	WATTEAU J.P.	37
MONMAYRAN Ph.	51	WEIL T.	39
MOUNEYRAC C.	21-36	WEIL HALLE E.	17
MUNIER J.F.	45		
MURY R.	13		
NELSON M.	53		
ODDOU-DARRAGON C.	53		
ORLIAC D.	39		
ORLIAC M.	26-27-37-39-49		
PAYET J.M.	32b		
PELPEL L.	10-HS-17-19-22-24-29-33-36-41-53		
PERALDI M.	21-24-26-29		
PIEUX Ph.	29-33		

